

# **RAPPORT UNIQUE SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2024**

(SFCR - Solvency and Financial Conditions Report – dans son acronyme anglais)

**coface**  
FOR TRADE



# Remarques générales

La société COFACE SA, société anonyme de droit français (avec Conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 432 413 599 (RCS Nanterre) est dénommée la « Société » dans le présent rapport. L'expression le « Groupe » ou le « Groupe Coface » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société, ses filiales, succursales et participations.

La société Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, société anonyme de droit français (avec Conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 552 069 791 (RCS Nanterre) est dénommée « La Compagnie » dans le présent rapport.

## ◆ Informations prospectives

Ce rapport contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe Coface. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du rapport et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe Coface concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe Coface.

Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe Coface. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, les déclarations prospectives, contenues dans le rapport, visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe Coface. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au *chapitre 5 du Document d'enregistrement universel* enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), le 03 avril 2025 sous le numéro n° D.25-0227.

## ◆ Facteurs de risques

Vous êtes fortement encouragés à examiner attentivement les facteurs de risque décrits aux paragraphes susmentionnés du *Document d'enregistrement universel* enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe Coface. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe Coface à la date du présent rapport, pourraient avoir le même effet négatif sur le Groupe Coface, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance ainsi que sur le prix des actions cotées sur Euronext Paris (ISIN : FR0010667147).

Toutes ces informations sont disponibles sur les sites internet de la Société ([www.coface.com/Investisseurs](http://www.coface.com/Investisseurs)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# Clarifications relatives à la présentation

Le présent rapport est établi au titre du *Chapitre XII du Règlement Délégué (UE) 2015/35* de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

En application des articles *L.356-25 et R.356-60* du Code des Assurances, et conformément à l'instruction de l'ACPR *n°2015-I-27*, le présent rapport est un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière de COFACE SA (RCS n°432413599), de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (RCS n°552069791).

Pour information, COFACE SA constitue le Groupe Coface (« COFACE SA » ou « le Groupe »), surveillé sur base consolidée, Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (« la Compagnie »), un établissement surveillé sur base Solo.

Le périmètre général du Groupe Coface est indiqué *page 13* de ce document et l'attention du lecteur est attirée sur les éléments suivants :

- Les éléments quantitatifs relatifs à COFACE SA sont établis selon les normes IFRS ou *Solvabilité II* selon les cas ;
- En conformité avec la réglementation, la Compagnie n'a pas obligation d'établir des comptes consolidés et, en conséquence, les éléments quantitatifs fournis dans ce document le sont sur base statutaire, en normes comptables françaises pour l'activité et en normes *Solvabilité II* pour les éléments prudentiels ;
- Les éléments quantitatifs de la Compagnie couvrent essentiellement ceux relatifs à la holding de tête et aux 34 succursales de plein exercice dont le détail figure en annexe 1 ;
- Les activités d'affacturage et les filiales d'assurance-crédit ou de services ne sont pas consolidées par la Compagnie mais par COFACE SA: ceci explique pour l'essentiel les écarts sur les revenus d'activité et les résultats ;
- Les activités de réassurance externe sont portées par Coface Re, entité consolidée par COFACE SA ;
- Sauf paragraphe spécifique ou mention spécifique, les éléments qualitatifs ou quantitatifs de ce document sont aussi valables pour cet établissement ;
- Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes de COFACE SA ni de la Compagnie, il a en revanche été approuvé par les conseils d'administration respectifs de COFACE SA et de la Compagnie.

# Sommaire

<b>Remarques générales</b>	<b>3</b>
<b>Clarifications relatives à la présentation</b>	<b>4</b>
<b>Sommaire</b>	<b>5</b>
<b>Synthèse</b>	<b>9</b>
<b>A. Activité et résultats</b>	<b>12</b>
<b>A.1 Activité</b>	<b>12</b>
A.1.1 Présentation générale	12
A.1.2 Détenteurs de participation qualifiés dans l'entreprise	13
A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du Groupe	13
A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités	14
A.1.5 Opérations et événements importants survenus en 2024	14
A.1.6 Événements postérieurs au 31 décembre 2024	15
<b>A.2 Résultats de souscription</b>	<b>16</b>
A.2.1 COFACE SA	16
A.2.2 La Compagnie	16
<b>A.3 Résultats des investissements</b>	<b>20</b>
A.3.1 Résultats détaillés sur la période	20
A.3.2 Impact dans les fonds propres	23
A.3.3 Titrisation	24
<b>A.4 Résultat des autres activités</b>	<b>25</b>
A.4.1 Autres produits et dépenses	25
A.4.2 Accords de location	25
<b>A.5 Autres informations</b>	<b>26</b>
<b>B. Système de gouvernance</b>	<b>28</b>
<b>B.1 Informations générales sur le système de gouvernance</b>	<b>28</b>
B.1.1 Structure de gouvernance	28
B.1.2 Présentation des fonctions clés	31
B.1.3 Changement notable de gouvernance au cours de la période	32
B.1.4 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés	32
B.1.5 Information sur les transactions importantes	33
<b>B.2 Compétence et honorabilité</b>	<b>34</b>
B.2.1 Compétence	34
B.2.2 Honorabilité	34
<b>B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité</b>	<b>36</b>

B.3.1 Gestion des risques	36
B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	43
<b>B.4 Système de contrôle interne</b>	<b>44</b>
B.4.1 Le contrôle interne	44
B.4.2 Fonction conformité	44
<b>B.5 Fonction d'audit interne</b>	<b>45</b>
<b>B.6 Fonction actuarielle</b>	<b>47</b>
<b>B.7 Externalisation</b>	<b>48</b>
B.7.1 Activités ou fonctions externalisées	48
B.7.2 Qualité des prestataires	49
<b>B.8 Autres informations</b>	<b>49</b>
<b>C. Profil de risque</b>	<b>51</b>
<b>C.1 Risque de souscription</b>	<b>51</b>
C.1.1 Exposition	51
C.1.2 Technique d'atténuation du risque	51
C.1.3 Concentration du risque	52
<b>C.2 Risque de marché</b>	<b>53</b>
C.2.1 Exposition	53
C.2.2 Techniques d'atténuation du risque	57
C.2.3 Concentration du risque	57
C.2.4 Sensibilité au risque	57
<b>C.3 Risque de crédit</b>	<b>60</b>
C.3.1 Exposition	60
C.3.2 Techniques d'atténuation du risque	61
C.3.3 Concentration du risque	61
C.3.4 Sensibilité au risque	61
<b>C.4 Risque de liquidité</b>	<b>62</b>
C.4.1 Exposition	62
C.4.2 Techniques d'atténuation du risque	63
C.4.3 Concentration du risque	63
C.4.4 Sensibilité au risque	63
C.4.5 Bénéfices attendus dans les primes futures	64
<b>C.5 Risque opérationnel</b>	<b>65</b>
<b>C.6 Autres risques importants</b>	<b>66</b>
C.6.1 Risque de réputation	66
C.6.2 Risque stratégique	66
C.6.3 Risque réglementaire	67
C.6.4 Risques émergents	67
C.6.5 Risques liés à la cybersécurité	67

C.6.6 Risques de fraude et de non-conformité	67
C.6.7 Risques liés au changement climatique	67
<b>C.7 Autres informations</b>	<b>68</b>
C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers	68
C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque	68
C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques	68
C.7.4 Risque Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance	69
<b>D. Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>73</b>
<b>D.1 Actifs</b>	<b>73</b>
D.1.1 Immobilisations incorporelles	73
D.1.2 Investissements	73
D.1.3 Participations	75
D.1.4 Créances	75
D.1.5 Trésorerie	76
D.1.6 Autres actifs	77
<b>D.2 Provisions techniques</b>	<b>79</b>
D.2.1 Meilleures estimations	80
D.2.2 Marge pour risque	81
D.2.3 Synthèse des provisions techniques	82
<b>D.3 Autres passifs</b>	<b>84</b>
D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques	84
D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages	84
D.3.3 Impôts différés passifs	85
D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	86
D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	87
D.3.6 Passifs subordonnés	87
D.3.7 Autres dettes	88
<b>D.4 Méthodes de valorisation alternatives</b>	<b>89</b>
<b>D.5 Autres informations</b>	<b>89</b>
<b>E. Gestion du capital</b>	<b>91</b>
<b>E.1 Fonds propres</b>	<b>91</b>
E.1.1 Politique de gestion des fonds propres	91
E.1.2 Structure et qualité des fonds propres	92
E.1.3 Fonds propres de base	95
E.1.4 Fonds propres auxiliaires	95
E.1.5 Disponibilité des fonds propres	96
E.1.6 Absorption des pertes par le capital	96
E.1.7 Réserve de réconciliation	97
E.1.8 Ratios supplémentaires	100
<b>E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</b>	<b>101</b>

E.2.1 Exigences annuelles	101
E.2.2 Méthodes de calcul retenues	104
E.2.3 Minimum de capital requis	109
<b>E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis</b>	<b>110</b>
<b>E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé</b>	<b>110</b>
<b>E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis</b>	<b>113</b>
<b>E.6 Autres informations</b>	<b>113</b>
<b>F. Annexes</b>	<b>115</b>
<b>F.1 Détails des relations mère-filiales</b>	<b>115</b>
<b>F.2 Reportings quantitatifs</b>	<b>117</b>
<b>F.3 Glossaire</b>	<b>146</b>

# Synthèse

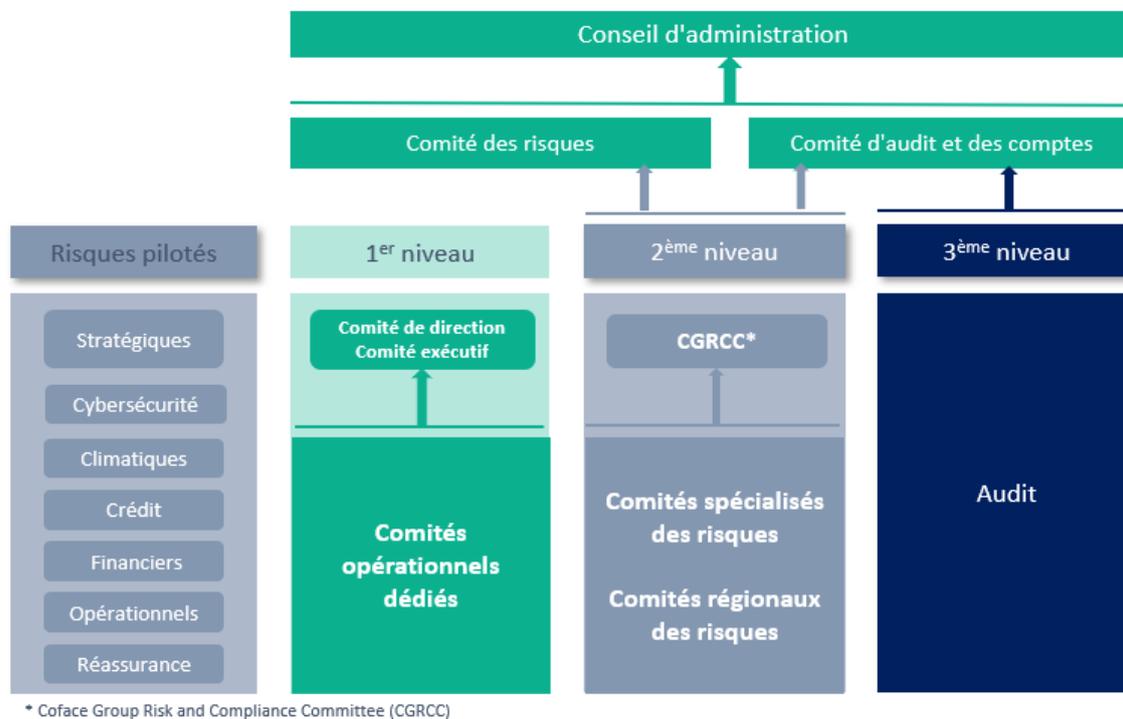
## ◆ Activités et résultats

Le chiffre d'affaires consolidé de 1 845 millions d'euros baisse de 0,6% à périmètre et taux de change constants par rapport à 2023. Le ratio combiné net s'élève à 65,5% soit 1,2 points au-dessus de 2023 (64,3%). Celui-ci se décompose entre un ratio de sinistralité en baisse de 2,5 points, à 35,2% et un ratio de coûts qui augmente de 3,6 points à 30,2% par rapport à 2023. Le Groupe termine l'année avec un résultat net (part du Groupe) à 261 millions d'euros et une rentabilité des fonds propres tangibles de 13,9%. Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2024 s'élève à 196% au-dessus de la fourchette de solvabilité cible définie à 155-175%.

Le chiffre d'affaires de la Compagnie, qui s'élève à 1 398 millions d'euros, diminue de 1,6% (à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2023. Le ratio de sinistralité brut augmente de 1,7 points. Il s'établit à 34,7% et le ratio de coûts brut est en hausse à 45,5% en 2024 contre 41,8% en 2023. La Compagnie termine l'année avec un résultat net à 137 millions d'euros (contre 365 millions d'euros en 2023), soit une baisse de 62,5% (voir section A.2.2 pour plus de détail).

## ◆ Système de gouvernance

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée reposant sur les fonctions clés. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre, d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.



## ◆ Profil de Risque

En tant qu'assureur-crédit, le risque de souscription, qui consiste essentiellement pour Coface en un risque de crédit, est un des principaux risques du Groupe, représentant une part importante du besoin en capital.

Ce dernier est néanmoins sensible aux risques stratégiques, cyber, de marché, de liquidité et opérationnel. Dans l'optique d'une gestion plus efficace, le Groupe maintient un portefeuille de risque suffisamment diversifié aussi bien en matière de risque de souscription avec une diversification géographique ou sectorielle qu'en matière d'investissement. Le Groupe fait également appel à la réassurance pour renforcer sa solvabilité face à une augmentation de la sinistralité.

Par ailleurs, le Groupe utilise l'ORSA pour mesurer l'évolution de la solvabilité du Groupe face à des événements défavorables.

#### ◆ **Valorisation à des fins de solvabilité**

Le bilan de Solvabilité du Groupe Coface a été arrêté au 31 décembre 2024 conformément à la réglementation *Solvabilité II*. Le Groupe Coface valorise ses actifs et ses passifs en se fondant sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'entreprise. Les méthodes de valorisation du bilan prudentiel sont les mêmes que celles utilisées en 2023 afin de comparer l'évolution des grandes classes d'actifs et de passifs. Cette valorisation de l'actif du Groupe Coface est de 5 794 millions d'euros en normes *Solvabilité II*. La Compagnie a un total actif de 4 691 millions d'euros.

En ce qui concerne le passif, celui du Groupe s'élève à 3 502 millions d'euros, et l'excédent d'actif sur passif est de 2 292 millions d'euros alors que pour la Compagnie le passif s'élève à 2 631 millions d'euros, et l'excédent d'actif sur passif est de 2 060 millions d'euros (*voir section D pour plus de détails*).

#### ◆ **Gestion du capital**

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) du Groupe sont définis en utilisant le modèle interne partiel.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion du capital qu'il revoit à minima une fois par an afin de répondre aux exigences réglementaires, de gérer l'adéquation de ses fonds propres avec ses engagements d'assurance et en vue de l'optimisation de ses fonds propres.

La Compagnie utilise la formule standard pour calculer son Capital de Solvabilité Requis (SCR) et son Minimum de Capital Requis (MCR).

Le ratio de solvabilité du Groupe est de 196% au 31 décembre 2024.

Le ratio de solvabilité de la Compagnie est de 239% au 31 décembre 2024.



## **/ A. ACTIVITE ET RESULTATS**

# A. Activité et résultats

## A.1 Activité

### A.1.1 Présentation générale

#### ◆ Nom et forme juridique des entreprises

COFACE SA est une société anonyme au capital de 300 359 584 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 432 413 599 R.C.S. Nanterre.

La Compagnie est une société anonyme au capital de 137 052 417 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 552 069 791 R.C.S. Nanterre.

#### ◆ Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle chargée du contrôle financier

COFACE SA et la Compagnie sont deux établissements régis par le code des assurances et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) située au 4 Place de Budapest à Paris (75009).

#### ◆ Nom et coordonnées des auditeurs externes

##### ● Commissaires aux comptes – COFACE SA

<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>	Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Damien LEURENT et Jérôme-Eric GRAS	Mazars 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie Représenté par Jean-Claude PAULY
--	--	--

##### ● Commissaires aux comptes – La Compagnie

<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>	Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Damien LEURENT	Mazars 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie Représenté par Jean-Claude PAULY
--	---	--

## A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise

### ◆ COFACE SA

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du capital et des droits de vote du Groupe depuis deux ans :

	Au 31/12/2024				Au 31/12/2023		Au 31/12/2022	
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
<b>Arch Capital Group</b>	44 849 425	29,86%	44 849 425	30,04%	44 849 425	44 849 425	44 849 425	44 849 425
<b>Employés</b>	1 588 614	1,06%	1 588 614	1,06%	1 265 554	1 265 554	1 223 920	1 223 920
<b>Public</b>	102 873 899	68,50%	102 873 899	68,90%	102 891 911	102 891 911	102 990 329	102 990 329
<b>Auto-détention <sup>1</sup></b>	867 854	0,58%	0	0,00%	1 172 902	0	1 116 118	0
<b>Total</b>	<b>150 179 792</b>	<b>100%</b>	<b>149 311 938</b>	<b>100%</b>	<b>150 179 792</b>	<b>149 006 890</b>	<b>150 179 792</b>	<b>149 063 674</b>

<sup>1</sup> Auto-détention : contrat de liquidité, transactions sur actions propres et rachat pour annulation.

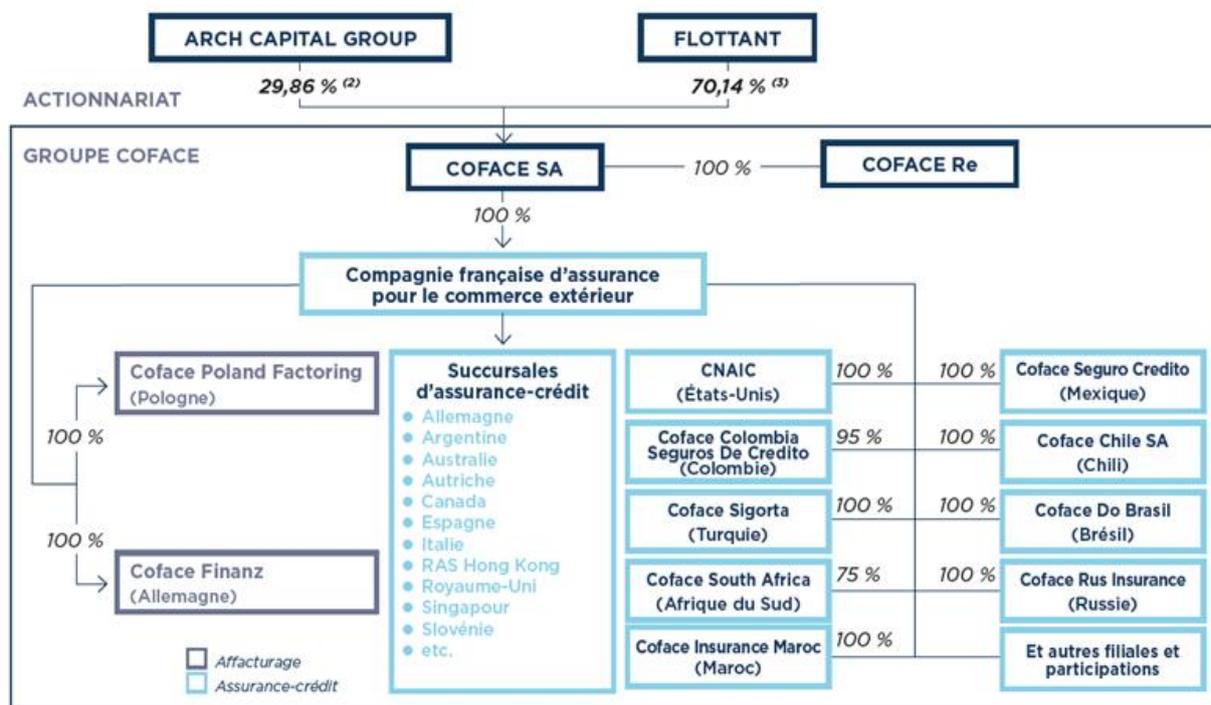
### ◆ La Compagnie

La Compagnie est un établissement détenu à 100% par COFACE SA.

## A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du Groupe

Le diagramme ci-dessous présente la structure juridique de COFACE SA ainsi que la description des filiales et succursales significatives (voir chapitre « Regard sur Coface » du Document d'enregistrement universel du Groupe Coface).

### ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



(2) Voir paragraphe 1.1 « L'historique du Groupe » du Document d'enregistrement universel du Groupe Coface

(3) Voir paragraphe 7.1.3 « Auto-contrôle, auto-détention, et acquisition par la Société de ses propres actions » du Document d'enregistrement universel du Groupe Coface.

## A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités

L'activité des établissements est principalement centrée sur l'assurance-crédit qui représente 90% des revenus de COFACE SA en 2024 (voir la note 19 « Chiffre d'affaires » du chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2024). Elle consiste à proposer aux entreprises des solutions pour les protéger contre le risque de défaillance financière de leurs clients débiteurs, tant sur leur marché domestique qu'à l'export.

Sauf exception, COFACE SA exerce ses activités par l'intermédiaire de succursales, filiales d'assurance-crédit et deux sociétés d'affacturage détenues à 100% tandis que l'activité de la Compagnie ne s'exerce qu'au travers de ses 34 succursales.

Les deux établissements (COFACE SA et la Compagnie) opèrent dans sept régions opérationnelles :

- Europe du Nord,
- Europe de l'Ouest et Afrique<sup>1</sup>,
- Europe Centrale,
- Méditerranée et Afrique,
- Amérique du Nord,
- Amérique latine,
- Asie Pacifique.

Le Groupe est par ailleurs présent sur le marché de l'affacturage, le marché du cautionnement et commercialise des produits d'information et de recouvrement de créances.

## A.1.5 Opérations et évènements importants survenus en 2024

### ◆ Evolution de la gouvernance

#### • Au sein du Conseil d'administration

Le 5 août 2024, le Conseil d'Administration a coopté Marcy Rathman, Directrice ESG chez Arch, en qualité d'Administratrice non-indépendante en remplacement de Chris Hovey qui quitte le Conseil pour se concentrer sur ses responsabilités professionnelles actuelles au sein de Arch.

#### • Au sein du Comité de direction Groupe

Le 14 mai 2024, Ernesto de Martinis a été nommé Directeur Général de la région Méditerranée et Afrique à compter du 1er juillet 2024. Il rejoint le comité exécutif du Groupe et est rattaché à Xavier Durand, Directeur Général de Coface. Il succède à Cécile Paillard qui poursuit sa carrière en dehors du Groupe.

### ◆ COFACE SA lance *Power the Core*, son plan stratégique 2024-2027 pour développer un écosystème mondial de référence de gestion du risque de crédit

Lors de sa « journée investisseurs » organisée le 5 mars 2024 à Paris, Coface a présenté son nouveau plan stratégique à horizon 2027 *Power the Core*. Ce plan vise à développer un écosystème mondial de référence de gestion du risque de crédit en s'appuyant sur les réussites des plans stratégiques précédents.

---

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les activités commerciales au Maghreb et en Afrique de l'Ouest et centrale (MAWECA) font partie de la région Europe de l'Ouest (WER).

Le plan vise notamment à : a) Atteindre l'excellence en termes de données et de technologie ; b) Consolider et accentuer le leadership de Coface dans son métier historique d'assurance-crédit ; c) Générer une croissance rentable à deux chiffres pour les services d'informations ; et d) Tirer pleinement parti de sa culture unique de multinationale à taille humaine, rythmée par ses engagements RSE.

Avec la mise en œuvre du plan *Power the Core*, Coface relève l'intégralité de ses objectifs financiers.

#### ◆ **Remboursement de la dette subordonnée émise en 2014 et arrivant à échéance le 27 mars 2024**

COFACE SA avait émis le 27 mars 2014 une dette subordonnée pour un montant de 380.000.000 euros portant intérêt au taux fixe de 4,125%. Le 21 septembre 2022, la société avait remboursé par anticipation 153.400.000 euros suite à une offre de rachat. Le 26 mars 2024, COFACE SA a remboursé le capital restant, soit 226.600.000 euros.

#### ◆ **En juin 2024, Coface a participé pour la première fois à l'évaluation EcoVadis et s'est vu décerner une médaille d'argent, grâce à une note de 68/100 à l'échelle du Groupe.**

Cette performance place Coface dans le top 15% des entreprises évaluées au cours des 12 derniers mois, dépassant la moyenne des entreprises du secteur de l'assurance, réassurance et de caisses de retraite (+11 points par rapport à la moyenne des entreprises du secteur). Cette reconnaissance témoigne des efforts constants de l'entreprise en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

#### ◆ **Agences de notations financière**

- **AM Best réhausse la note de crédit émetteur (Long-Term ICR) à 'A+' (Excellent) assortie d'une perspective « stable »**

Le 29 mai 2024, l'agence de notation AM best a rehaussé la note de crédit émetteur (Long-Term ICR) de 'A' (Excellent) à 'A+' (Excellent) et a affirmé la note de solidité financière (Insurer Financial Strength – IFS) 'A' (Excellent) attribuée à Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (La Compagnie), Coface North America Insurance Company (CNAIC) et Coface Re. La perspective de ces notes est « stable ».

### **A.1.6 Événements postérieurs au 31 décembre 2024**

- **Annnonce de l'accord en vue de l'acquisition de Cedar Rose Group, société spécialisée dans les services d'information au Moyen-Orient et en Afrique**

Le 3 février 2025, Coface annonce avoir signé un accord portant sur l'acquisition de Cedar Rose Group, l'un des principaux fournisseurs de solutions d'information commerciale au Moyen-Orient et en Afrique. Cette acquisition va permettre à Coface de poursuivre le renforcement de ses capacités de production d'information dans des zones où elle est difficilement disponible. Cette opération de croissance externe est parfaitement en ligne avec les objectifs du plan stratégique *Power the Core* qui vise notamment l'excellence en matière de données.

## A.2 Résultats de souscription

### A.2.1 COFACE SA

Le chiffre d'affaires consolidé de COFACE SA s'élève à 1 845 millions d'euros en 2024. Il a diminué de 0,6% à périmètre et taux de change constants par rapport à 2023.

Les variations à périmètre et taux de change constants présentées à des fins de comparabilité dans les tableaux ci-dessous tiennent compte des intégrations suivantes :

- au troisième trimestre 2024 : Coface Service Maghreb,
- au quatrième trimestre 2024 : Coface Services Greater China.

Le résultat d'assurance brut de réassurance s'élève à 457 millions d'euros au 31 décembre 2024. Il est en hausse de 0,6% par rapport à celui à fin 2023 (454 millions d'euros).

Le résultat après réassurance, autres revenus et coût du risque s'élève à 369 millions d'euros au 31 décembre 2024 en baisse de 6,8% par rapport à fin 2023 (395 millions d'euros).

Le coût de la réassurance est en hausse de 14 millions d'euros. Il s'établit à -118 millions d'euros au 31 décembre 2024 (-104 millions d'euros au 31 décembre 2023). Cette hausse résulte principalement de la diminution des sinistres cédés (en lien avec la baisse du ratio de sinistralité brute) et de la baisse des commissions reçues des réassureurs.

Une description plus détaillée est disponible dans les *chapitres 1.3 – Description des principales activités et 3.3 – Commentaires sur les résultats du Document d'enregistrement universel 2024*.

### A.2.2 La Compagnie

#### ◆ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur s'établit à 1 398 millions d'euros, en baisse de 2,4% par rapport à décembre 2023 (1,6% à périmètre et taux de change constants).

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires, au 31 décembre 2023 et 2024 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		Variation		
	2024	2023	en %	en % : à taux de change constant	% : à périmètre et change constants
Primes affaires directes	1 193	1 180	1,1%	2,6%	2,6%
Primes acceptées	192	239	-19,9%	-22,3%	-22,3%
<b>Primes acquises</b>	<b>1 385</b>	<b>1 420</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-1,6%</b>
<b>Accessoires de primes</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-1,5%</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1 012,7%</b>	<b>1 012,6%</b>	<b>1 012,6%</b>
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>1 398</b>	<b>1 433</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-1,6%</b>

Les primes acquises s'établissent à 1 385 millions d'euros, en baisse par rapport à 2023. Les accessoires de primes diminuent de 0,4% pour atteindre 13 millions d'euros au 31 décembre 2024. Enfin, les autres produits techniques s'élèvent à 563 milliers d'euros en hausse de 0,5 millions d'euros par rapport à décembre 2023.

## ◆ Evolution du chiffre d'affaires par région

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur au sein de ses sept régions géographiques pour les exercices clos du 31 décembre 2023 et 2024 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			Variation		
	2024	2023	(en M€)	en %	%: à taux de change constant	%: à périmètre et change constants
Europe de l'Ouest	347	285	62	21,7%	24,5%	24,5%
Europe du Nord	256	269	-12	-4,7%	-2,8%	-2,8%
Europe Centrale	134	137	-3	-2,5%	-0,6%	-0,6%
Méditerranée et Afrique	396	420	-24	-5,6%	-4,9%	-4,9%
Amérique Latine	21	54	-33	-61,4%	-38,5%	-38,5%
Amérique du Nord	103	122	-19	-15,6%	-26,1%	-26,1%
Asie-Pacifique	142	147	-5	-3,4%	-7,6%	-7,6%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>1 398</b>	<b>1 433</b>	<b>-34</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-1,6%</b>

Les régions affichent des évolutions de chiffre d'affaires différentes à périmètre et change constants, de 38,5% pour l'Amérique Latine à 0,6% pour l'Europe Centrale.

En Europe de l'Ouest, le chiffre d'affaires augmente de 21,7% (24,5% à périmètre et taux de change constants) grâce à un meilleur quatrième trimestre 2024 en assurance-crédit sous l'effet de rattrapages d'activités significatifs.

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires est en baisse de 4,7% en raison du non-renouvellement sélectif de certaines polices déficitaires en début d'année et cela malgré la stabilisation de l'activité client au quatrième trimestre 2024.

L'Europe Centrale affiche une stagnation de son chiffre d'affaires, qui a baissé de 0,6% à périmètre et taux de change constants, en raison du ralentissement de l'activité client qui a pesé sur l'assurance-crédit, malgré un taux élevé de rétention client.

En Méditerranée et Afrique, région tirée par l'Espagne, le chiffre d'affaires diminue de 4,9% à taux de change constants, en raison d'un ralentissement de l'activité commerciale en Italie.

En Amérique Latine, on observe une forte diminution du chiffre d'affaires de 61,4% (-38,5% à périmètre et taux de change constants).

En Amérique du Nord, on observe une baisse du chiffre d'affaires de 15,6% passant de 122 millions d'euros en 2023 à 103 millions d'euros en 2024. La région subit le ralentissement de l'activité client malgré un niveau de rétention plus élevé et un environnement économique plutôt porteur.

En Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires est en légère diminution, avec une baisse de 3,4% (-7,6% à périmètre et taux de change constants). La baisse des revenus est due à un ralentissement de l'activité client qui n'est pas compensé par les bonnes performances commerciales ainsi qu'à un non-renouvellement sélectif de certaines polices.

## ◆ Sinistralité

La charge des sinistres de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur s'établit à 480 millions d'euros, en hausse de 2,6% par rapport à 2023.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation (%)
<b>Charges de sinistres</b>	<b>-480</b>	<b>-468</b>	2,6%
Primes acquises	1 385	1 420	-2,5%
<b>Ratio de sinistralité brut de réassurance</b>	<b>34,7%</b>	<b>33,0%</b>	<b>1,7 points</b>

Le ratio de sinistralité, brut de réassurance incluant les frais de gestion de sinistres, augmente de 1,7 points, passant de 33,0% en 2023 à 34,7% en 2024.

#### ◆ Frais généraux

Frais généraux La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		Variation	
	2024	2023	en %	%, à périmètre et change constants
Frais généraux internes	-390	-358	9,1%	8,6%
<i>dont frais de gestion des sinistres</i>	<i>-33</i>	<i>-28</i>	<i>20,3%</i>	<i>19,8%</i>
<i>dont frais de gestion interne des placements</i>	<i>-6</i>	<i>-6</i>	<i>-2,6%</i>	<i>-2,7%</i>
Commissions	-240	-242	-0,9%	3,4%
<b>Total frais généraux</b>	<b>-630</b>	<b>-600</b>	<b>5,1%</b>	<b>6,5%</b>

Le total des frais généraux, qui inclut les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, est en hausse de 5,1% (6,5% à périmètre et change constants) et passe de 600 millions d'euros en 2023 à 630 millions d'euros en 2024.

Les commissions d'acquisition des contrats sont stables cette année. Ils atteignent 240 millions d'euros en 2024.

Les frais généraux internes, incluant les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, sont en hausse de 9,1% (8,6% à périmètre et change constants), passant de 358 millions d'euros en 2023 à 390 millions d'euros en 2024.

#### ◆ Résultat de réassurance

Le coût de la réassurance diminue de 18,4% et atteint 204 millions d'euros en 2024 contre 250 millions d'euros en 2023.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation (%)
Primes cédées	-682	-745	-8,4%
Sinistres cédés	199	200	-0,9%
Commissions reçues des réassureurs	280	295	-5,2%
<b>Résultat de réassurance</b>	<b>-204</b>	<b>-250</b>	<b>-18,4%</b>

#### ◆ Résultat technique net

Le résultat technique de La Compagnie diminue de 59,0% et passe de 404 millions d'euros en 2023 à 165 millions d'euros en 2024.

La baisse du résultat en normes françaises s'explique principalement par la reprise de la provision pour égalisation largement moins élevée cette année par rapport à l'année dernière. Cette année, une dotation nette a été comptabilisée pour 67 millions d'euros contre une reprise de 218 millions d'euros en 2023.

## A.3 Résultats des investissements

### A.3.1 Résultats détaillés sur la période

#### ◆ Évolution des marchés financiers

Les chiffres macro-économiques de 2024 ont montré des inflexions divergentes de part et d'autre de l'Atlantique. L'économie américaine a surpris par sa résilience tandis que l'Europe et plus encore la Chine ont connu une croissance plus faible qu'attendu. L'inflation dans les économies développées a connu une baisse significative, passant de 4,7% à 2,6%, mais elle est restée stable dans les économies émergentes passant en moyenne de 5,7% à 5,3%. La politique monétaire a marqué un tournant avec des baisses des taux directeurs des principales banques centrales. La BCE a d'abord initié cette tendance en réduisant ses taux en juin, suivie en septembre par la Fed. Au niveau des marchés financiers, la bonne performance des marchés obligataires a été portée par la baisse des taux directeurs. Les marchés d'actions ont également progressé en 2024, atteignant de nouveaux sommets sur les grands indices américains. Les marchés du crédit ont évolué positivement grâce à la solidité des bilans et à la baisse des taux des principaux banquiers centraux. Au niveau du marché des changes, la résilience de l'économie américaine, la baisse tardive des taux Fed, et enfin l'afflux massif de capitaux après la victoire de Donald Trump ont entraîné une appréciation du dollar. L'euro est ainsi passé de 1,10 à 1,03 contre le dollar américain.

L'économie américaine a maintenu un rythme de croissance élevé (2,7% en 2024), avec une accélération du PIB réel au cours des derniers trimestres. Les dépenses de consommation sont restées robustes, malgré un léger ralentissement du marché du travail, le taux de chômage passant de 3,7% à 4,2%. Cette année électorale aura été marquée par le retour de Donald Trump après une victoire sans appel des Républicains qui remportent la majorité au Congrès. L'inflation globale américaine a baissé passant de 4,1% à 2,4% en moyenne sur l'année, tandis que l'inflation de base s'établit à 3,3%. Les pressions inflationnistes se concentrent désormais dans le secteur des services et de l'alimentaire. Dans ce contexte, la Fed a maintenu ses taux d'intérêt inchangés au premier semestre avant de commencer un cycle de normalisation avec une première baisse de 50 points de base en septembre, suivie de deux baisses de 25 de points de base lors des réunions suivantes ramenant la fourchette des Fed Funds à 4,25%-4,5%. Devant la bonne dynamique de l'économie américaine et un ralentissement de l'inflation moins net que prévu, la Fed s'est montrée prudente sur la poursuite des baisses de taux directeurs. Le rendement obligataire à 10 ans US avoisine les 4,6% (+69 points de base) alors que le taux à 2 ans est resté proche de 4,3% (-1 point de base). Du côté des actions, le S&P 500 a progressé de plus de 23% sur l'année, porté par les bonnes publications de résultats d'entreprises et la baisse des taux Fed funds.

En zone euro, la croissance économique a continué de donner des signes de faiblesse. La croissance réelle du PIB s'établit à 0,8% sur l'année, principalement grâce à la reprise du secteur des services. Cependant, les conditions restent difficiles pour le secteur manufacturier. On note que l'écart se creuse entre l'Espagne qui semble accélérer alors que les perspectives restent négatives en Allemagne et en France. Si la tendance globale de l'inflation de la zone euro est baissière, notamment pour les biens, elle résiste toujours dans les activités de services. Le taux annuel d'inflation annuel de la zone euro s'est établi à 2,4% en décembre, se rapprochant ainsi de la cible BCE de 2%. Dans ce contexte, la BCE a réduit ses taux d'intérêt de 25 points de base en juin 2024. Après une pause en juillet, la BCE a procédé à trois autres baisses de 25 points de base lors des réunions de septembre à décembre, accélérant ainsi son assouplissement monétaire et ramenant le taux de dépôt à 3%. Le rendement obligataire du Bund à 10 ans a clôturé l'année autour de 2,4% (+34 points de base) alors que le taux à 2 ans s'est rapproché de 2% (-32 points de base). Depuis l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale française, les écarts de taux entre la France et

l'Allemagne à 10 ans se sont écartés de près de 30 points pour atteindre 80 points. Du côté des actions, l'Eurostoxx 50 a enregistré une progression de 8,3% sur l'année.

L'activité économique des pays émergents a continué de croître plus rapidement que celle des économies développées. La croissance des pays émergents s'est ainsi établie à 4,1% cette année. Elle se reflète dans la confiance des entreprises et des ménages mais également dans celle des investisseurs étrangers sur les places obligataires et boursières. Malgré le ralentissement économique de la Chine, fragilisée par son marché de l'immobilier en crise et la faiblesse de sa demande intérieure, l'Asie est restée le moteur principal grâce à la vigueur de la croissance indienne (6,4%). En Amérique latine, la croissance brésilienne était globalement stable à 3,1%, tandis que la croissance mexicaine a nettement ralenti à 1,5%. Les pays d'Europe de l'Est sont quant à eux restés sur des trajectoires de croissance relativement modérées.

## ◆ Résultat financier des investissements – COFACE SA

### • Evolution du portefeuille de placement

En 2024, le Groupe Coface a poursuivi le réajustement à la baisse du profil de risque de son portefeuille en diminuant principalement son exposition à la dette souveraine émergente au profit des obligations d'entreprises privées de notation Investment grade.

Concernant les actifs réels, une partie des actifs immobiliers a été réallouée des bureaux et du commerce vers le résidentiel et la logistique

Enfin, le niveau de cash est resté élevé afin de faire face à une éventuelle dégradation de la sinistralité.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille obligataire représente 78,5% contre 68,8% fin 2023.

Enfin, les prêts, dépôts et autres placements financiers représentaient 14,4% du portefeuille du Groupe à fin 2024, contre 23,3% fin 2023.

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini : la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion des positions émetteurs et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

La valeur de marché du portefeuille a légèrement baissé de 15 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Le portefeuille financier par grandes classes d'actifs se décompose ainsi :

Portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2024		2023	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	150	4,6%	180	5,4%
Actions	85	2,6%	82	2,5%
Obligations	2 582	78,5%	2 273	68,8%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	473	14,4%	770	23,3%
<b>Total actifs financiers</b>	<b>3 290</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 305</b>	<b>100,0%</b>

### • Résultat du portefeuille de placements

Le résultat net du portefeuille de placements s'élève à 92 millions d'euros en 2024, incluant les ajustements de la valeur de marché des actifs classés en juste valeur par résultat pour un montant de -3 millions d'euros et -3 millions d'euros de résultat de change.

Le revenu du portefeuille des placements s'établit à 99 millions d'euros. Dans ce contexte de normalisation des politiques monétaires, la moins-value latente des fonds immobiliers a été entièrement compensée

par la réalisation de plus-values.

<b>Résultat du portefeuille de placement</b> <b>COFACE SA</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>		<b>Variation</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>(en M€)</b>	<b>(en %)</b>
Revenus des placements	99	68	30	44,2%
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	-3	-22	19	-86,8%
Plus ou moins-values de cessions	11	18	-7	-37,4%
Dotation et reprises des provisions pour dépréciation	3	0	3	2 800,0%
Pertes et profits de change	-3	-39	36	-93,0%
Frais de gestion des placements	-16	-13	-2	15,7%
<b>Résultat net des placements</b>	<b>92</b>	<b>13</b>	<b>79</b>	<b>627,8%</b>

Le taux de rendement économique du portefeuille s'établit à 4,8% au-dessus de 2023 (4,0%) expliqué par la hausse de 40% des revenus du portefeuille combinée à une forte réduction des pertes de change et à une amélioration du niveau des réserves de réévaluation des actifs financiers liée notamment à la baisse plus modérée des actifs immobiliers.

#### ◆ **Résultat financier des investissements – La Compagnie**

- **Evolution du portefeuille de placement**

Le portefeuille de la Compagnie a suivi la même évolution que celui du Groupe en matière d'allocation, à savoir une baisse sur l'exposition à l'immobilier de placement et aux prêts, dépôts et autres placements financiers au profit obligations d'entreprises privées de notation Investment grade.

Le portefeuille de placement de la Compagnie se décompose ainsi :

<b>Portefeuille de placement</b> <b>La Compagnie</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>			
	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
	<b>(en M€)</b>	<b>(en %)</b>	<b>(en M€)</b>	<b>(en %)</b>
Immobilier de placement	119	4,6%	146	5,5%
Actions	85	3,3%	82	3,1%
Obligations	1 971	77,0%	1 626	61,1%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	386	15,1%	809	30,4%
<b>Total actifs financiers</b>	<b>2 561</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 663</b>	<b>100,0%</b>

- **Résultat du portefeuille de placements**

Le résultat net du portefeuille de placements de la Compagnie s'établit à 113 millions d'euros sur l'année 2024 contre 27 millions d'euros en 2023.

Résultat du portefeuille de placement La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		Variation	
	2024	2023	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Revenu des placements	126	97	28	28,9%
Profits sur réalisation des placements	156	86	70	81,0%
<b>Total des produits</b>	<b>281</b>	<b>184</b>	<b>98</b>	<b>53,3%</b>
Frais financiers	-40	-32	-8	26,5%
Gestion des placements	-6	-6	0	-2,6%
Provision pour dépréciation des placements	-2	-2	0	2,1%
Autres charges des placements	-14	-12	-2	16,6%
Pertes sur réalisation des placements	-106	-104	-2	2,0%
<b>Total des charges</b>	<b>-169</b>	<b>-156</b>	<b>-13</b>	<b>8,0%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>113</b>	<b>27</b>	<b>85</b>	<b>311,6%</b>

En 2024, le Groupe Coface a poursuivi le réajustement à la baisse du profil de risque de son portefeuille, en diminuant principalement son exposition à la dette souveraine émergente au profit des obligations d'entreprises privées de notation Investment grade. Enfin, le niveau de cash est resté élevé tout au long de l'année par mesure de prudence.

Concernant les actifs réels, une partie des actifs immobiliers a été réallouée des bureaux et commerces vers la logistique et le résidentiel.

Dans les comptes statutaires de la Compagnie, du fait de la convention de trésorerie allemande, les résultats des filiales allemandes sont enregistrés dans le résultat financier alors que dans les comptes IFRS du Groupe ces entités sont consolidées et participent au résultat global.

D'autre part, les normes comptables françaises ne permettent pas de transcrire les fonds dédiés détenus par la Compagnie, contrairement aux normes IFRS pour le Groupe.

### A.3.2 Impact dans les fonds propres

#### ◆ COFACE SA

Le tableau ci-dessous présente l'impact dans les fonds propres au 31 décembre 2024 et, à titre de comparaison, au 31 décembre 2023 :

COFACE SA <i>(en milliers d'euros)</i>	Passifs techniques / IFE*	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
<b>Montants au 31 décembre 2023</b>	<b>11 476</b>	<b>-74 426</b>	<b>-20 429</b>	<b>12 498</b>	<b>-70 880</b>	<b>-79</b>	<b>-70 956</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers transférée en résultat		1 007		-1 071	-63	0	-63
Variation de la juste valeur des actifs financiers comptabilisée en capitaux propres et recyclables		48 766		-5 057	43 709	-2	43 707
Variation de réserve gains et pertes non recyclables		32 978	-1 089	-4 321	27 568	0	27 568
Transactions avec les actionnaires		0		0	0	0	0
Variation des réserves de réévaluation OCI IFRS 17 recyclables en résultat	-3 040			386	-2 654	0	-2 654
<b>Montants au 31 décembre 2024</b>	<b>8 436</b>	<b>8 326</b>	<b>-21 518</b>	<b>2 435</b>	<b>-2 320</b>	<b>-81</b>	<b>-2 399</b>

\*Insurance Finance Expenses (Charges financières nettes des contrats d'assurance et de réassurance détenus)

\*\* Provisions pour pensions et obligations similaires

COFACE SA (en milliers d'euros)	Passifs techniques / IFE*	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R**)	Impôt	Réserves de réévaluation part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
<b>Montants au 31 décembre 2022</b>	<b>16 096</b>	<b>-72 874</b>	<b>-17 637</b>	<b>21 435</b>	<b>-52 981</b>	<b>-91</b>	<b>-53 070</b>
Impact de 1ère application d'IFRS 9 Instruments financiers		-40 296		2 796	-37 500		-37 500
<b>Montants au 1er janvier 2023</b>	<b>16 096</b>	<b>-113 170</b>	<b>-17 637</b>	<b>24 231</b>	<b>-90 481</b>	<b>-91</b>	<b>-90 570</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers transférée en résultat		-3 618		1 879	-1 739	0	-1 739
Variation de la juste valeur des actifs financiers comptabilisée en capitaux propres et recyclables		66 813		-13 464	53 348	8	53 357
Variation de réserve gains et pertes non recyclables		-24 445	-2 794	-1 497	-28 737	0	-28 737
Transactions avec les actionnaires		0		0	0	0	0
Variation des réserves de réévaluation OCI IFRS 17 recyclables en résultat	-4 620			1 346	-3 275	-8	-3 267
<b>Montants au 31 décembre 2023</b>	<b>11 476</b>	<b>-74 426</b>	<b>-20 429</b>	<b>12 498</b>	<b>-70 880</b>	<b>-79</b>	<b>-70 956</b>

\*Insurance Finance Expenses (Charges financières nettes des contrats d'assurance et de réassurance détenus)

\*\* Provisions pour pensions et obligations similaires

### ◆ La Compagnie

La Compagnie présente ses états financiers en normes comptables françaises. Selon ce référentiel, les éléments de charges ou de produits sont enregistrés en résultat et aucun élément n'est enregistré directement dans les capitaux propres.

### A.3.3 Titrisation

Non applicable pour COFACE SA et la Compagnie.

En effet, au 31 décembre 2024, aucun établissement n'a d'investissements dans des titres émis dans le cadre d'une titrisation dans son portefeuille financier.

## A.4 Résultat des autres activités

### A.4.1 Autres produits et dépenses

#### ◆ COFACE SA

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 9 millions d'euros au 31 décembre 2024 et se composent principalement de :

- charges liées à l'entrée de deux entités de service dans le périmètre consolidé pour 2,0 millions d'euros ;
- provisions pour restructurations pour 3,3 millions d'euros ;
- charges liées au projet CSRD pour 1,7 millions d'euros.

#### ◆ La Compagnie

Les produits et charges exceptionnels s'élèvent à 3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les charges exceptionnelles sont composées principalement de charges liées aux :

- provisions pour restructuration pour 0,3 millions d'euros ;
- autres charges liées aux divers projets de 7,7 millions d'euros.

Les produits exceptionnels se composent principalement des :

- reprises d'amortissements dérogatoires pour 3,4 millions d'euros ;
- reprise de provisions pour restructuration pour 2,3 millions d'euros ;
- autres produits exceptionnels liés à une cession des contrats de réassurances chez Coface Europe pour 5,5 millions d'euros.

### A.4.2 Accords de location

#### ◆ Baux d'exploitation

Les accords de location concernent principalement les locations de bureaux et les contrats de location et maintenance de matériels informatiques. Les principaux accords de location de bureaux sont relatifs aux sièges sociaux de COFACE SA et de la Compagnie ainsi que de la succursale italienne. A l'échelle du groupe, les autres contrats de location pris individuellement ne sont pas significatifs.

##### • COFACE SA

Le siège social du Groupe est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Les conditions financières du bail commercial historique ainsi que l'organisation des surfaces occupées ont été renégociées en 2018 dans le cadre du plan stratégique *Fit to Win*. Le nouveau bail consenti pour une durée de douze ans a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et devrait se terminer le 31 août 2030.

La succursale italienne a contracté un bail de 9 ans pour ses locaux avec prise d'effet à compter du 2 mai 2019 et situés à la Via Lorenteggio n. 240, 20147 Milan, Italie.

##### • La Compagnie

Les principaux accords de location de bureaux de la Compagnie sont les mêmes que ceux du Groupe.

#### ◆ Baux financiers

Non applicable à COFACE SA ni à la Compagnie.

## **A.5 Autres informations**

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



## **/ B. SYSTEME DE GOUVERNANCE**

## B. Système de gouvernance

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1 Structure de gouvernance

##### ◆ Structure de gouvernance de COFACE SA

La Société est composée d'un conseil d'administration et d'un directeur général.

##### • Le Conseil d'administration

A la date de sa séance du 27 février 2024, le conseil d'administration se prononçant sur les comptes sociaux et consolidés est composé de dix membres, dont 50% sont des femmes et 60% sont indépendants:

- Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Président,
- Madame Janice ENGLÉSBE,
- Monsieur David GANSBERG,
- Monsieur Chris HOVEY,
- Madame Isabelle LAFORGUE,
- Madame Laetitia LEONARD-REUTER,
- Madame Nathalie LOMON,
- Madame Sharon MACBEATH,
- Monsieur Laurent MUSY,
- Monsieur Nicolas PAPADOPOULO.

A Noter : Chris HOVEY a démissionné en date du 25 mai 2024. A la suite de cela, Marcy RATHMAN a été cooptée lors du conseil d'administration du 5 août 2024 sur la durée du mandat restant à courir.

Le détail du fonctionnement et de la gouvernance du conseil d'administration sont fournis dans le *Document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe 2.1 - Composition et fonctionnement du conseil d'administration et ses comités spécialisés*.

##### • Comité des comptes et de l'audit

Au cours de l'exercice 2024, le comité des comptes et de l'audit et des comptes était composé de Mme Laetitia Leonard-Reuter (présidente), de M. David Gansberg et de Mme Isabelle Laforgue.

Le comité des comptes et de l'audit comprend au moins deux tiers de membres indépendants du Conseil d'administration. La recommandation du *Code AFEP-MEDEF* selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

*Attributions (article 3 du règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit) :*

La mission du comité des comptes et de l'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet, il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou recommandations.

Dans ce cadre, le comité des comptes et de l'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- b) Suivi du contrôle de l'audit externe des comptes,
- c) Sélection et renouvellement des commissaires aux comptes,
- d) Approbation de la fourniture par les commissaires aux comptes des services autres que la certification des comptes,
- e) Missions relatives au contrôle interne,
- f) Budget annuel.

Les avis et recommandations du comité des comptes et de l'audit donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu dont une copie est adressée à l'ensemble des membres du comité des comptes et de l'audit et, le cas échéant par le président aux administrateurs de la Société.

Plus de détails sont disponibles dans *le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe Comité des comptes et de l'audit 2.1.8 - Comités spécialisés, émanations du conseil d'administration*.

- **Comité des risques**

Au cours de l'exercice 2024, le comité des risques était composé de Mme Nathalie Lomon (présidente), Mme Janice Englesbe, Mme Isabelle Laforgue et M. Laurent Musy.

La mission du comité des risques est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion et de suivi des risques, de l'existence et de l'efficacité du contrôle interne opérationnel, d'examiner la conformité des rapports transmis au régulateur et de suivre la gestion des besoins en capital du Groupe. Le comité des risques exerce l'ensemble de ces missions dans le but de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet, il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou des recommandations.

Dans ce cadre, le comité des risques exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Efficacité des systèmes de gestion des risques,
- b) Examen de l'ensemble des rapports réglementaires relatifs à la société,
- c) Evolution des réglementations prudentielles,
- d) Suivi des besoins en capital du Groupe,
- e) Suivi du dispositif de contrôle interne,
- f) Revue des éléments relatifs au modèle interne partiel.

Plus de détails sont disponibles dans *le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe comité des risques 2.1.8 - comités spécialisés, émanations du conseil d'administration*.

- **Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE**

Au cours de l'exercice 2024, le comité des nominations, des rémunérations et de la RSE est composé de Mme Sharon MacBeath (présidente), M. Bernardo Sanchez Incera et de M. Nicolas Papadopoulo.

Le comité des nominations, des rémunérations et de la RSE est présidé par un administrateur indépendant et composé de deux tiers de membres indépendants du conseil d'administration. La recommandation du Code *AFEP-MEDEF* selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

Le détail de sa composition, de ses attributions, de son fonctionnement et de son activité sont présents au paragraphe *Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE du 2.1.8 – comités spécialisés, émanations du conseil d'administration du Document d'enregistrement universel 2024*.

- **Directeur général et comité de direction générale Groupe**

Outre Monsieur Xavier Durand, directeur général, le comité de direction générale Groupe se compose des personnes suivantes :

- Pierre BEVIERRE, directeur *des ressources humaines*,
- Cyrille CHARBONNEL, directeur *de la souscription*,
- Declan DALY, directeur *des opérations du Groupe*,
- Nicolas GARCIA, directeur *commercial*,
- Phalla GERVAIS, directrice *finances et risques*,
- Carole LYTTON, secrétaire *général*,
- Keyvan SHAMSA, directeur de *Business Technology*,
- Thibault SURER, directeur de *la stratégie et du développement*.

A Noter : Gonzague NOËL a été nommé directeur des opérations du Groupe, en remplacement de Declan DALY à compter du 3 février 2025.

- ◆ **Structure de gouvernance de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur**

La Compagnie est administrée par un conseil d'administration. Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé de huit administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et de quatre administrateurs représentant les salariés, comme suit :

- Monsieur Xavier DURAND, président,
- Monsieur Mary VARKADOS,
- Monsieur Pierre VILALTA,
- Monsieur Bertrand de la BOUSSINIÈRE, administrateur salarié,
- Monsieur Cyrille CHARBONNEL,
- Madame Doris KUKLA, administrateur salarié, jusqu'au 13 mai 2024,
- Madame Katarzyna KOMPOWSKA,
- Madame Cécile PAILLARD, jusqu'au 30 août 2024,
- Monsieur Avelino PEREIRA, administrateur salarié, jusqu'au 13 mai 2024,
- Madame Carine PICHON,
- Monsieur Matthias ROLF, administrateur salarié,
- Monsieur Oscar VILLALONGA,
- Monsieur Ernesto DE MARTINIS, à compter du 12 septembre 2024,
- Monsieur Marcin OGULEWICZ, administrateur salarié à compter du 12 septembre 2024,
- Monsieur Bogdan NICHISOIU, administrateur salarié à compter du 12 septembre 2024.

## B.1.2 Présentation des fonctions clés

Afin d'assurer la gestion et la prévention des risques, et conformément à la réglementation *Solvabilité II*, le Groupe a mis en place un système de gouvernance complet et efficace, qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système de gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités et doit être proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations du Groupe.

Les responsables des fonctions clés exercent leur rôle tant au bénéfice de COFACE SA que de la Compagnie.

La réglementation *Solvabilité II* confère au directeur général et au directeur général délégué s'il existe, la qualité de dirigeants effectifs d'un Groupe. Elle autorise la nomination par le conseil d'administration d'un ou plusieurs autres dirigeants effectifs.

Elle définit également les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction gestion des risques,
- la fonction de vérification de conformité,
- la fonction d'audit interne,
- la fonction actuarielle.

Chaque fonction clé est sous l'autorité du directeur général ou d'un dirigeant effectif et opère sous la responsabilité ultime du conseil d'administration. Elle a un accès direct à ce dernier afin de rapporter tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité. Ce droit est consacré dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés ont les qualifications, connaissances et expériences professionnelles propres à leur permettre une gestion saine et prudente ; leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau.

Les fonctions clés sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui leur incombent.

Chaque fonction fait l'objet d'un développement lors des prochains paragraphes (*B.4, B.5 et B.6*).

Les responsables régionaux des fonctions audit, risques et conformité sont hiérarchiquement rattachés aux responsables en charges de ces fonctions au niveau Groupe. De même, sous réserve de conformité aux réglementations locales, il existe le même lien hiérarchique par fonction entre les responsables pays et régionaux. Chaque fonction clé fait l'objet d'un développement dans un paragraphe propre.

### B.1.3 Changement notable de gouvernance au cours de la période

- **Nomination de Marcy Rathman comme administrateur au sein du conseil d'administration de Coface SA**

Chris HOVEY a démissionné en date du 25 mai 2024. A la suite de cela, Marcy RATHMAN a été cooptée lors du conseil d'administration du 5 août 2024 sur la durée du mandat restant à courir.

### B.1.4 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés

La politique de rémunération est un instrument clé dans la mise en œuvre de la stratégie de COFACE SA.

Elle a pour objectifs d'attirer, de motiver et de fidéliser les meilleurs talents. Elle encourage la performance individuelle et collective et vise à être compétitive sur le marché tout en respectant l'équilibre financier du Groupe et incitant une gestion de risque prudente.

Elle respecte les réglementations en vigueur, garantit l'équité interne et de l'égalité professionnelle, notamment entre les hommes et les femmes. Elle intègre les enjeux sociaux et environnementaux dans sa réflexion.

Structurée de façon claire et transparente, la politique de rémunération est adaptée aux objectifs du Groupe et vise à accompagner son développement sur le long terme. Elle veille notamment à prévenir tout conflit d'intérêt.

La politique de rémunération de Coface est proposée par la direction des ressources humaines Groupe dans le respect des principes définis par le régulateur et est soumise à l'approbation du comité des nominations, des rémunérations et de la RSE, puis du conseil d'administration. Elle est ensuite déclinée par la fonction ressources humaines dans les régions et les pays afin d'assurer la cohérence des pratiques au sein du Groupe ainsi que leur conformité avec les règles locales et leur compétitivité sur le marché.

Le cadre réglementaire, les principes généraux ainsi que les dispositions spécifiques applicables à la population régulée et aux mandataires sociaux (directeur général et administrateurs) sont exposés de façon complète et transparente dans *le Document d'enregistrement universel 2024 aux chapitres 2.3 (Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux) et 8 (Assemblée Générale)*.

#### ◆ **Rémunération des membres du conseil d'administration de COFACE SA**

- **Le Conseil d'administration :**

L'assemblée générale mixte du 16 mai 2024, dans sa neuvième résolution, a approuvé la politique de rémunération des administrateurs telle que fixée par le conseil d'administration du 27 février 2024.

Pour les membres du conseil d'administration, la politique de rémunération est déterminée comme suit:

- Part fixe : 8 000 euros par an (prorata temporis de la durée du mandat),
- Part variable : 3 000 euros par séance, plafonnée à 6 séances.

A noter : le président du Conseil d'administration, M. Bernardo Sanchez Incera, administrateur indépendant, perçoit une rémunération forfaitaire annuelle fixée à 180 000 € et versée mensuellement.

- **Le Comité des comptes et de l'audit :**

Pour les membres du comité des comptes et de l'audit, la politique de rémunération est déterminée comme suit :

	<b>Part Fixe</b> <b>(prorata temporis de la durée du mandat)</b>	<b>Part variable</b> <b>(par séance et plafonné à 6 séances)</b>
Président	17 000 €	3 000 €
Membres	5 000 €	2 000 €

- **Le Comité des risques :**

Pour les membres du comité des risques, la politique de rémunération est déterminée comme suit :

	<b>Part Fixe</b> <b>(prorata temporis de la durée du mandat)</b>	<b>Part variable</b> <b>(par séance et plafonné à 6 séances)</b>
Président	17 000 €	3 000 €
Membres	5 000 €	2 000 €

- **Le Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE :**

Pour les membres du comité des nominations, des rémunérations et de la RSE, la politique de rémunération est déterminée comme suit :

	<b>Part Fixe</b> <b>(prorata temporis de la durée du mandat)</b>	<b>Part variable</b> <b>(par séance et plafonné à 5 réunions)</b>
Président	17 000 €	3 000 €
Membres	5 000 €	2 000 €

- ◆ **Rémunération des membres du conseil d'administration de la Compagnie**

L'enveloppe globale annuelle allouée à la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2024 a été fixée à 65.000 € par l'assemblée générale des actionnaires « Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur » en date du 13 mai 2024.

Chaque administrateur est rémunéré à hauteur de 750 € par séance, cette somme étant doublée en cas de présence effective.

Les administrateurs salariés de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur et/ou ses filiales représentant la direction ne perçoivent pas de rémunération.

## **B.1.5 Information sur les transactions importantes**

Tant pour COFACE SA que pour la Compagnie, aucune transaction importante avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'a eu lieu en 2024.

## B.2 Compétence et honorabilité

Le Groupe a mis en place une politique de compétence et d'honorabilité, applicable aux dirigeants et responsables de fonctions clé de COFACE SA et de la Compagnie.

### B.2.1 Compétence

Toute personne devant exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, ou de responsable de fonction clé, de mandataire général d'une succursale, ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la société, doit avoir en permanence les qualifications, connaissances et expérience professionnelles propres à permettre une gestion saine et prudente.

L'évaluation de la compétence de ces personnes comprend une évaluation de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et de leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises ; elle tient compte des différentes tâches qui leurs ont été confiées et, selon le cas, de leurs compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

Par ailleurs, pour apprécier la compétence des membres du conseil d'administration, il est également tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que président d'un conseil ou d'un comité. Il est également tenu compte dans l'appréciation portée sur chaque personne, de la compétence, de l'expérience et des attributions des autres membres du conseil d'administration auquel elle appartient. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

COFACE SA s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie du Groupe et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables au Groupe, appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration.

### B.2.2 Honorabilité

L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation.

Ne peut exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, ou de responsable de fonction clé, de mandataire général d'une succursale, ni disposer du pouvoir de signer pour le compte de la société, une personne qui a fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive :

- pour crime,
- à une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis relatif à délit ou une infraction pénale ou administrative,
- à la destitution des fonctions d'officier public ou ministériel.

A titre justificatif, les personnes exerçant les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, de responsable de fonction clé de mandataire général d'une succursale, ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la société, doivent communiquer une déclaration d'absence de faillite et un extrait du

casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'État membre d'origine ou de provenance de la personne.

Cette politique de compétence et d'honorabilité est appliquée par toutes les filiales directes ou indirectes de la Société et pourra être adaptée à toutes réglementations locales plus contraignantes en la matière.

La politique de compétence et d'honorabilité de la Société a été approuvée par le conseil d'administration de COFACE SA du 27 février 2024 et par celui de la Compagnie du 6 mars 2024.

## **B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

### **B.3.1 Gestion des risques**

Dans le cadre de l'activité du Groupe, la prise de risque traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis aux aléas. L'objectif essentiel de la fonction de gestion des risques est d'identifier les risques auxquels le Groupe est soumis et de mettre en place un système de contrôle interne efficace pour créer de la valeur.

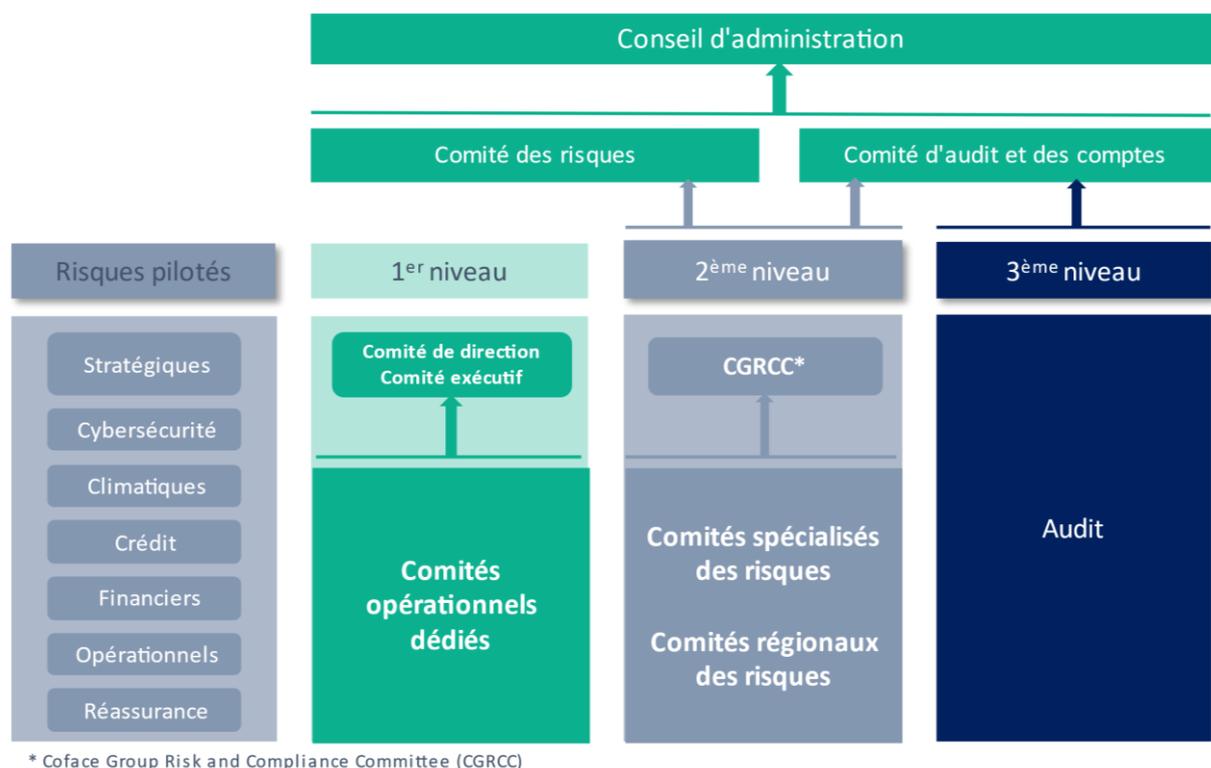
Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'une organisation de gestion des risques visant à assurer i) le bon fonctionnement de l'ensemble de ses processus internes, ii) la conformité aux lois et règlements dans l'ensemble des pays où il est présent, et iii) le contrôle du respect par toutes les entités opérationnelles des règles Groupe édictées, en vue de gérer les risques liés aux opérations et d'en optimiser son efficacité.

Le Groupe définit le système de contrôle interne comme un ensemble de dispositifs destinés à assurer la maîtrise de son développement, de sa profitabilité, de ses risques et du fonctionnement de l'entreprise. Ces dispositifs ont pour objectif d'assurer que i) les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés, ii) les opérations et les comportements s'inscrivent dans le respect des décisions prises par les organes sociaux et sont conformes aux lois, règlements, valeurs et règles internes au Groupe et iii) ces opérations sont conduites dans un souci d'efficacité et d'utilisation efficiente des ressources.

Enfin, ce système permet aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées aux marchés financiers.

#### **◆ Structure de gouvernance**

Le Groupe, conformément à l'article 46 de la Directive 2009/138 - Solvabilité II, a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée laquelle repose sur les fonctions clés. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques telles qu'elles sont mises en place chez Coface et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.



Un comité régional des risques existe pour chacune des sept régions où Coface opère et où le groupe est représenté par le directeur des risques et le directeur de la conformité.

#### ◆ Structures de gestion et mécanismes de contrôle

Les structures de gestion et mécanismes de contrôle reposent sur le *CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee)*. Sous la présidence du directeur général, le *CGRCC* se tient au moins tous les trimestres. Sa composition et ses missions sont détaillées dans le *Document d'enregistrement universel 2024 au chapitre 5.3.3 - Gouvernance du système de contrôle interne, au paragraphe « Structure de gouvernance »*.

#### ◆ Gouvernance du Modèle Interne Partiel

Coface utilise depuis le 31/12/2019 un Modèle Interne Partiel (MIP) pour le calcul du capital de solvabilité requis du Groupe. Le Modèle Interne Partiel suit une gouvernance spécifique, supportée par des comités de validation successifs qui s'insèrent dans le dispositif de gouvernance du Groupe. La gouvernance du MIP vise à s'assurer de l'adéquation des prises de décision impactant le modèle, du respect des processus liés au modèle et de la remontée d'information au comité des risques du conseil d'administration. Le dispositif de gouvernance s'appuie notamment sur deux politiques dédiées au MIP : la politique de changement de modèle et la politique de validation du modèle.

Le comité de suivi du Modèle Interne Partiel s'assure du bon fonctionnement du modèle en supervisant les processus de production, développement et validation du modèle et en validant les propositions à destination du *CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee)*.

Par ailleurs, le processus de validation indépendante du modèle se fonde sur les principes énoncés dans la politique de validation et respecte les normes *Solvabilité II* de validation de modèle interne. Il vise à obtenir, de façon indépendante, l'assurance que le processus et les résultats du Modèle Interne Partiel sont complets, robustes, fiables, et qu'ils répondent à l'ensemble des exigences de la réglementation *Solvabilité II*. La validation indépendante suit l'adéquation dans le temps des spécifications du MIP. Les

travaux de l'équipe de validation, ses conclusions, recommandations ainsi que les plans d'action associés sont présentés au comité de suivi du Modèle Interne Partiel. Enfin, un processus d'escalade est en place pour la validation indépendante, afin d'impliquer l'échelon décisionnel approprié à la sévérité des problématiques soulevées.

Aucun changement significatif dans la gouvernance du Modèle Interne Partiel n'est intervenu pendant la période.

Des informations sur le périmètre du Modèle Interne Partiel, sa structure, ses résultats et son utilisation, sont disponibles en *section E. du présent rapport*.

## ◆ **Identification et contrôle des risques**

Le système de gestion des risques du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des activités et processus de l'entreprise, via la maîtrise et la surveillance des risques identifiés. Ce système repose sur le *CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee)*.

### ● **Identification des risques**

Le Groupe a identifié sept grands types de risques : les risques de crédit, les risques financiers, les risques stratégiques, les risques de réassurance, les risques opérationnels et de non-conformité, les risques liés à la cybersécurité et enfin les risques liés au changement climatique.

#### ➤ **Risques de crédit**

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte, en raison du non-paiement par un débiteur, d'une créance due à un assuré du Groupe.

Le risque de crédit peut être aggravé en raison de la concentration de nos expositions (pays, secteurs, débiteurs, etc.). Classiquement, on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs,
- le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou Groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Le Groupe gère le risque de crédit au travers de nombreuses procédures, couvrant la validation des termes de la police afférente aux produits, la tarification, le suivi de la couverture du risque de crédit et la diversification du portefeuille.

#### ➤ **Risques financiers**

Les risques financiers recouvrent l'ensemble des risques liés à la gestion des actifs et des passifs. Ils comprennent les risques liés au portefeuille d'investissement ainsi que les risques liés au refinancement de l'affacturage (*voir Document d'enregistrement universel, Section 5.2.2 - Risques financiers*).

Les risques liés au portefeuille d'investissement peuvent être définis de la façon suivante :

- le risque de taux d'intérêt se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt ;
- le risque de change se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change ;
- le risque de liquidité se matérialise par l'impossibilité de faire face aux obligations contractuelles ou contingentes de paiement ;

- le risque sur actions se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions ;
- le risque immobilier se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers ;
- le risque de spread se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (spreads) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque ;
- le risque de contrepartie se matérialise par le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise.

➤ **Risques stratégiques**

Le risque stratégique désigne le risque affectant les résultats et la solvabilité du Groupe en raison de changements dans les conditions du marché, des pays via des considérations géopolitiques, de mauvaises décisions stratégiques ou d'une mauvaise mise en œuvre de ces décisions, de l'incapacité de se conformer aux évolutions réglementaires, aux nouvelles normes comptables ou aux réformes fiscales et/ou de la détérioration durable et profonde de sa réputation ou son image sur le marché.

➤ **Risques de réassurance**

Compte tenu de son appétence aux risques, COFACE SA et la Compagnie se réassurent contre les risques extrêmes qu'elles pourraient subir. Le risque de réassurance se définit comme la perte qu'impliquerait tout écart entre l'appétence au risque du Groupe vis-à-vis d'événements de crédit extrêmes et la couverture obtenue auprès du marché de la réassurance.

La réassurance génère quatre types de facteurs de risques :

- le risque d'assurance résiduel qui peut provenir d'écarts entre les besoins de réassurance et la couverture véritable prévue au traité ;
- le risque de contrepartie qui résulte de l'incapacité ou du refus potentiel du réassureur, ou d'une partie prenante au traité, de respecter ses obligations envers l'assureur cédant ;
- le risque de liquidité qui naît du délai possible entre le paiement de la prestation par l'assureur à son assuré et la réception de la prestation de réassurance ;
- le risque opérationnel lié à l'exécution du traité.

➤ **Risques opérationnels et de non-conformité**

**Le risque opérationnel** est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, dues à une inadéquation ou à une défaillance imputable à des procédures et des processus internes (non- respect des procédures, erreurs d'enregistrement des données), des personnes (exigences de compétence, disponibilité ou déontologie non satisfaites) y compris le risque de fraude interne ou externe, des systèmes internes ou résultant d'évènements extérieurs (situation politique, catastrophe naturelle entraînant dommages ou destruction, pandémie, cyberattaques).

Le risque opérationnel inclut également la notion de risque juridique, dont le risque de situation de dépendance. Le Groupe considère ne pas être dépendant à l'égard de quelconques marques, brevets, ou licences pour son activité ou pour sa rentabilité. En effet, dans le cadre de son activité de commercialisation de solutions d'assurance-crédit et de services complémentaires, le Groupe ne possède aucun brevet. La dénomination Coface est protégée par un dépôt de marque, y compris en France. Enfin,

le Groupe a déposé dans le cadre de ses activités un certain nombre de marques, logos et noms de domaines dans le monde.

**Le risque de non-conformité** se définit comme le non-respect des dispositions législatives ou réglementaires applicables aux activités de Coface, de ses procédures internes, de normes professionnelles et déontologiques, ou encore d'orientations des régulateurs nationaux et européens. Ce non-respect pouvant entraîner des sanctions administratives, judiciaires ou disciplinaires, des pertes financières ou une atteinte à la réputation du Groupe.

Chez Coface, le risque de fraudes externes est conjointement suivi par la direction de la conformité et la direction des risques (pour les risques liés aux systèmes d'information et à l'ingénierie sociale).

#### ➤ **Risques liés à la cybersécurité**

Le risque de cybersécurité est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, résultant d'un événement malveillant interne ou externe, pouvant compromettre la confidentialité, la disponibilité, l'intégrité ou la traçabilité des actifs du système d'information (SI) de Coface. Ces actifs peuvent inclure des services, traitements, applications, données (personnelles, bancaires/assurances, techniques ou stratégiques), employés ou locaux, fournis par le Groupe ou par des tiers. La gestion des risques de cybersécurité du Groupe fait partie de la gestion des risques d'entreprise du Groupe et renforce le système de contrôle interne du Groupe.

Elle vise à anticiper et limiter l'impact de tels événements malveillants pouvant affecter les actifs du SI. Ceux-ci peuvent être des services, applications, informations ou données diverses, un employé, ou un lieu, fournis par Coface ou un partenaire externe. La cybersécurité, en tant que domaine multidisciplinaire et transversal, joue un rôle clé dans la résilience numérique de l'entreprise. Une gouvernance efficace est indispensable pour atténuer les risques liés à la cybersécurité, dont les conséquences pourraient être financières, réputationnelles et juridiques en l'absence de mesures adéquates.

La cybersécurité est un sujet multidisciplinaire et transversal qui contribue à la résilience numérique de l'entreprise. Coface doit disposer d'une gouvernance efficace qui lui permet de réduire son risque de cybersécurité, lequel, sans mise en œuvre efficace, pourrait exposer Coface à des risques financiers, de réputation et juridiques. La gestion des risques de cybersécurité a les objectifs suivants :

- Conduire la cybersécurité par la gestion des risques, en ligne avec le cadre de gestion des risques d'entreprise du Groupe, et en conformité avec les exigences réglementaires et les normes du marché applicables aux entités du Groupe ;
- Faire de la cybersécurité une opportunité de croissance dans la création de nouveaux services, en anticipant les évolutions (nouvelles menaces, nouvelles technologies...) et en répondant aux attentes des clients ;
- Intégrer l'approche de la cybersécurité dans tous les processus importants de l'entreprise ;
- Définir des plans d'action en cybersécurité en se concentrant sur le choix de solutions communes en réponse aux mêmes problématiques rencontrées par les différentes entités/régions/pays ;
- Augmenter la professionnalisation des équipes en renforçant les compétences transversales dans les activités de cybersécurité ;
- Permettre aux entités/fonctions/régions/pays d'assurer, même de manière dégradée, la prestation des services attendus ;
- En cas de situations dégradées, contribuer à assurer un retour rapide, sécurisé et fiable aux conditions normales d'exploitation les plus proches ;

- Permettre aux clients de bénéficier d'une continuité des services auxquels ils souscrivent, de manière proportionnée à l'impact des pertes auxquelles les entités du Groupe sont confrontées ou pourraient être confrontées ;
- Être en mesure d'anticiper et de contribuer à la gestion coordonnée des situations de crise susceptibles d'interrompre les activités du Groupe ou de nuire à son image de marque.

➤ **Risques liés au changement climatique**

Depuis plusieurs années, une prise de conscience collective sur les enjeux liés aux risques climatiques a émergé, poussant l'ensemble des acteurs économiques à intégrer la dimension ESG (Environnementale, Sociétale et de Gouvernance) dans la gestion au quotidien de leur entreprise. Les risques climatiques constituent l'un des axes de la stratégie de Coface compte tenu de sa double matérialité (*recouvrant à la fois les risques d'impacts des opérations de Coface sur le climat - traités dans le chapitre 6 du Document d'enregistrement universel - et les risques du climat sur les opérations et la rentabilité de l'entreprise*).

Bien que l'exposition de Coface aux risques liés au changement climatique semble limitée du fait de son activité d'assureur crédit, le suivi de ces risques fait l'objet d'une vigilance soutenue de la part du Groupe dans un contexte d'intensification des événements climatiques notamment.

Le risque climatique s'articule autour de deux familles de risques clés. L'exposition du Groupe face à ces familles est synthétisée ci-dessous (se référer également au *chapitre 6 du Document d'enregistrement universel* pour le détail des risques sous-jacents, des conclusions de l'analyse de risque effectuée par le Groupe et la méthodologie utilisée) :

- le risque physique :
  - Sur les opérations de Coface : le Groupe ayant des activités dans un nombre élevé de pays, ses opérations sont principalement exposées aux risques physiques inhérents de types fortes pluies, tempêtes, inondations et vagues de chaleur à court, moyen et long-termes. Néanmoins, le Groupe a déployé post Covid une stratégie de télétravail lui permettant de très fortement limiter les perturbations sur son activité que pourraient engendrer ce type de phénomènes. Par ailleurs, les centres de données du Groupe sont tous certifiés Tier 3, ce qui diminue également fortement leur exposition. Le risque résiduel est donc jugé "faible" ;
  - Sur la chaîne de valeur Coface (clients, débiteurs, investissements) : de par l'importance et la grande variété de ses portefeuilles d'investissement et d'assurance-crédit (en termes d'empreintes géographiques et sectorielles), Coface est exposé à un certain nombre de risques physiques inhérents, notamment en Espagne (sécheresses à long-terme) et Pays-Bas (inondations à court, moyen et long-termes). Néanmoins, d'un point de vue risque physique résiduel, celui-ci est jugé "faible" à court et moyen-termes et "modérée" sur le long-terme, notamment grâce à la forte diversification intra sectorielle des portefeuilles d'investissements et d'assurance-crédit du Groupe sur ces deux pays.
- le risque de transition :
  - Sur les opérations de Coface : le principal risque inhérent identifié est celui lié à la conformité face aux réglementations climatiques. D'un point de vue résiduel, ce risque est jugé immatériel, Coface n'étant pas un acteur fortement émissif de par la nature de ses activités, tout en sachant qu'un plan de décarbonisation de ses activités est en cours de mise en œuvre (se référer au chapitre 6 du Document d'enregistrement universel pour plus d'information),
  - Sur la chaîne de valeur Coface (clients, débiteurs, investissements) : de par l'importance et la grande variété de ses portefeuilles d'investissement et d'assurance-crédit (en termes

d'empreintes géographiques et sectorielles), Coface est exposé à un certain nombre de risques inhérents de transition, notamment en Europe dans le secteur de l'industrie (risques réglementaires, de réputation et liés au sentiment du marché, à court, moyen et long-termes). Néanmoins, d'un point de vue risque résiduel, celui-ci est jugé "faible" à court et moyen-termes et "modérée" sur le long-terme, notamment parce que le secteur industriel européen est déjà en train de s'adapter à ces risques.

Dans le cadre de l'exercice ORSA Groupe et de la Compagnie, un test de résistance ou stress-test sur le risque climatique a été renouvelé en 2024. Dans ce scénario matérialisant le risque d'une transition retardée vers une économie bas carbone, les débiteurs opérant sur les secteurs les plus exposés au risque de transition (comme les secteurs intensifs en énergie carbonée) et à la solidité financière faible ou moyenne seraient les plus exposés. Toutefois, la part de ces entreprises dans le portefeuille de Coface est très faible ; ainsi l'impact de ce scénario de stress sur la profitabilité et la solvabilité du groupe n'est pas matériel.

La gouvernance définie par Coface, renforcée par des mécanismes de surveillance et de contrôles, permet une gestion appropriée des risques, qu'ils soient de crédit, financiers, stratégiques, climatiques, opérationnels, liés à la cybersécurité ou à la réassurance. Ce dispositif est régulièrement évalué afin de garantir son adéquation au regard de la nature, l'ampleur et la complexité des risques financiers et non financiers de l'entreprise.

### **B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

La politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité), applicable pour COFACE SA et pour la Compagnie, décrit le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité et son intégration dans l'organisation des entreprises concernées.

Le comité des risques de COFACE SA est l'instance pilotant l'ensemble du processus ORSA pour le compte du conseil d'administration de COFACE SA. Il intervient pour la fixation des hypothèses de l'ORSA et l'approbation des résultats, en s'appuyant sur les orientations données par le *CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee)* qui agit tant pour compte de COFACE SA que de la Compagnie.

L'ORSA est évalué et approuvé par les conseils d'administration de COFACE SA et de la Compagnie sur une base annuelle mais peut être actualisé après toute évolution du profil de risque de l'entreprise (création d'un nouveau produit, changement de la structure de réassurance ...).

Il peut également être revu dans le cadre d'un changement dans la composition des fonds propres par niveau, notamment à la suite de rachats, des remboursements ou arrivées à échéance.

Par ailleurs, l'ORSA est intégré dans les prises de décision stratégique de COFACE SA et de la Compagnie, en tant qu'outil de pilotage de l'appétence au risque. L'évaluation du besoin global de solvabilité effectuée dans le cadre de l'ORSA permet d'analyser l'adéquation de la solvabilité sur base consolidée et sur base Solo pour couvrir l'ensemble des facteurs de risque, y compris ceux qui ne sont pas intégrés dans le calcul du SCR. Enfin, les résultats des stress tests mis en œuvre dans l'ORSA sont pris en compte dans la définition et le suivi de la fourchette de Solvabilité communiquée dans le cadre du plan stratégique, qui exprime l'appétence au risque du Groupe.

Le modèle ORSA est identique pour COFACE SA (Groupe) et pour la Compagnie (Solo), seul le périmètre d'exposition aux risques diffère. La gouvernance des ORSA Groupe et Solo est commune (excepté pour l'approbation par leurs conseils d'administration respectifs) et donne lieu à une déclaration d'ORSA unique au sens de l'article 246 de la directive 2009/138/CE.

## **B.4 Système de contrôle interne**

### **B.4.1 Le contrôle interne**

Le système de contrôle interne s'appuie sur les mêmes fonctions que le système de gestion des risques, il permet de vérifier l'application des règles et principes définis dans le cadre du système de gestion des risques. Les détails du dispositif se trouvent dans le paragraphe *Système de contrôle interne du chapitre 5.3.1 Système de contrôle interne du Document d'enregistrement universel 2024*.

### **B.4.2 Fonction conformité**

La fonction conformité s'assure que le Groupe Coface demeure en conformité avec les lois et règlements applicables à son activité et met en place des règles et normes internes relatives aux principaux risques de non-conformité listés ci-dessous :

- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- Le respect des mesures d'embargos, de gel des avoirs et autres sanctions financières internationales,
- La prévention de la corruption active/passive et le trafic d'influence,
- La gestion des conflits d'intérêts, des accords ou ententes entre concurrents,
- La protection des clients, le traitement équitable des intermédiaires,
- L'éthique professionnelle,
- Le respect des lois et réglementations liées aux activités d'assurance en lien avec les thématiques de conformité,
- La vigilance concernant la fraude,
- La protection et la confidentialité des données.

## B.5 Fonction d'audit interne

### ◆ Organisation de la fonction d'audit interne

Le mandat de la fonction d'audit interne est conféré par le conseil d'administration de Coface. Il habilite l'audit du Groupe Coface à fournir au conseil d'administration et à la direction générale des revues et des conseils indépendants, objectifs et fondés sur les risques. L'autorité de la fonction d'audit interne découle de son reporting au conseil d'administration via le comité d'audit.

La direction de l'audit interne du Groupe est placée sous la responsabilité du directeur de l'audit Groupe, qui est par ailleurs responsable de la fonction clé audit interne. Il assiste aux comités de direction générale du Groupe, sans pouvoir décisionnaire. Il reporte hiérarchiquement au directeur général du Groupe.

La direction de l'audit Groupe est en charge notamment de l'audit des fonctions du siège, des régions et des entités locales. Elle est organisée de la manière suivante :

- une équipe centrale, basée au siège à Paris,
- des responsables d'audit régionaux,
- des auditeurs locaux (région ou pays).

La fonction audit du Groupe Coface est hiérarchiquement intégrée (hormis dans le cas où la réglementation locale imposerait un rattachement d'un auditeur au conseil d'administration de l'entité).

Si les auditeurs locaux et régionaux sont plus particulièrement en charge de leur zone géographique spécifique, ils sont dorénavant susceptibles d'intervenir sur l'ensemble des unités auditables du Groupe, assurant ainsi une mutualisation des ressources et des compétences.

### ◆ Indépendance de la fonction d'audit interne

L'indépendance de la fonction audit est inhérente à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Elle est renforcée par l'organisation hiérarchique en place.

Le directeur de l'audit Groupe a toute latitude pour saisir le président du comité d'audit et il a librement accès au comité d'audit. En cas de besoin, et après avoir consulté le directeur général et/ou le président du comité d'audit, le directeur de l'audit Groupe peut informer l'ACPR de tout manquement qu'il pourrait être amené à constater.

La direction de l'audit Groupe n'exerce aucune activité opérationnelle. Elle ne définit, ni gère, les dispositifs qu'elle contrôle. Pour éviter tout conflit d'intérêt, tout nouvel auditeur doit attendre une période minimale d'un an avant d'intervenir sur un processus / une entité dont il a été acteur. Les auditeurs internes n'assument aucune responsabilité au titre d'une autre fonction.

Enfin, la direction de l'audit Groupe a accès à toute l'information, tous les systèmes et toutes les personnes requises pour la réalisation de ses missions d'audit. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé.

### ◆ Principaux objectifs de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne a pour objectif de renforcer la capacité de l'organisation à créer de la valeur de manière pérenne en fournissant au conseil d'administration et à la direction des revues et des conseils indépendants, fondés sur les risques et objectifs. Dans ce cadre, cette fonction évalue selon le périmètre de chaque mission et selon une approche fondée sur les risques, l'ensemble ou une sélection des points suivants, et de rendre compte de :

- la qualité de la situation financière ;
- le niveau des risques effectivement encourus ;
- la qualité de l'organisation et de la gestion, la gouvernance ;
- la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, ainsi que leur conformité aux exigences réglementaires ;
- la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion, y compris celles liées aux problématiques *Solvabilité II* ;
- le respect des lois, des règlements et des règles du Groupe (conformité) et des principales décisions prises par le conseil d'administration. L'audit s'assure de la qualité et de l'adéquation des procédures mises en place pour assurer le respect des lois, règlements, et normes professionnelles applicables aux activités auditées, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que des politiques, décisions des organes sociaux et règles internes du Groupe ;
- la qualité, de l'efficacité et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent mis en place et des autres éléments du système de gouvernance ;
- la qualité et du niveau de sécurité offerts par les systèmes d'information ;
- la mise en œuvre effective des recommandations des missions d'audit antérieures, qu'il s'agisse de celles issues des travaux de la filière audit du Groupe, ainsi que des contrôles externes d'autorités de tutelle.

Les missions sont définies dans un plan d'audit approuvé par le comité d'audit / conseil d'administration et permettant de couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe sur un nombre limité d'exercices. Elles donnent lieu à l'émission d'un rapport et à la formulation de recommandations dont la mise en œuvre est suivie par l'audit.

## B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assurée par le directeur de l'actuariat, qui est rattaché au directeur financier depuis le 1er juillet 2016. La fonction actuarielle dispose d'un accès direct aux conseils d'administration dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Conformément aux exigences de la *directive européenne Solvabilité II*, la fonction actuarielle prend en charge les missions suivantes :

- coordonne le calcul des provisions techniques: la fonction actuarielle organise le processus de provisionnement. En particulier, elle envoie aux entités les guidelines de provisionnement en début de processus ;
- garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques: les méthodologies de calculs de provisions sont analysées annuellement. L'analyse est restituée dans le rapport actuariel ;
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques: une équipe dédiée est en charge de l'analyse de la qualité des données. Des tests indépendants sont réalisés dans le cadre du rapport actuariel ;
- compare les meilleures estimations aux observations empiriques: une analyse des boni-mali est effectuée dans ce rapport ;
- informe l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques: le rapport actuariel est transmis par la fonction actuarielle au conseil d'administration. La fonction actuarielle informe également les dirigeants lors des comités trimestriels « *Group Reserving Committees* » ;
- supervise le calcul des provisions techniques dans les cas visés à *l'article 82* ;
- émet un avis sur la politique globale de souscription: l'avis émis par la fonction actuarielle est documenté dans le rapport actuariel sur la politique de souscription ;
- émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance: l'avis émis par la fonction actuarielle est documenté dans le rapport actuariel sur la réassurance ;
- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à *l'article 44* : en particulier, elle veille au respect des politiques de provisionnement et de souscription, et à la correcte mise en œuvre de la réassurance, via des études spécifiques reprises dans le rapport actuariel.

Le directeur de l'actuariat Groupe a également la charge de la supervision du processus de provisionnement des sinistres en normes IFRS (Best Estimate et Risk Adjustment). Il supervise les méthodologies relatives aux calculs de l'exigence en capital dans le cadre du modèle interne partiel de *Solvabilité II* sur les provisions techniques et SCR Souscription. Il réalise également les travaux d'implémentation, de calibrage et de production relatifs au modèle interne partiel ainsi que la production des aspects quantitatifs de l'ORSA.

COFACE SA est un Groupe au sein duquel l'actuariat est intégré dans les différents processus décisionnels, de la souscription à la réassurance en passant par le provisionnement.

Le rapport actuariel aura consisté en 2024 en 3 rapports distincts :

- un rapport actuariel sur le provisionnement,
- un rapport actuariel sur la réassurance,
- un rapport actuariel sur la souscription.

## B.7 Externalisation

### B.7.1 Activités ou fonctions externalisées

L'externalisation des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques fait l'objet d'une politique interne au Groupe « Politique cadre de l'Externalisation des activités du Groupe Coface » et est prise en application des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des assurances transposant l'article 49 de la directive de l'Union Européenne 2009/138/CE du 25 novembre 2009 dite « Solvabilité II », l'article 274 du règlement délégué (UE) n°2015/35 du 10 octobre 2014 et le point 12.4 de la notice « Solvabilité II - Système de Gouvernance » de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Mise en place en 2013, cette politique, revue annuellement depuis, a fait l'objet d'une refonte en 2021 et a dernièrement été mise à jour en 2024 suivant les approbations des conseils d'administration de COFACE SA en novembre et de la Compagnie en décembre. La politique d'externalisation vise à identifier les prestations externalisées importantes ou critiques et les prestations et fonctions dites « *standard* » ainsi qu'à définir :

- (i) Les critères de qualification de la notion d'externalisation ;
- (ii) Les clauses réglementaires devant être stipulées dans les contrats d'externalisation des activités et fonctions importantes ou critiques, ainsi que ;
- (iii) Le processus d'approbation préalable du conseil d'administration de la Compagnie et de celui de COFACE SA des projets d'externalisations des activités et fonctions importantes ou critiques ainsi que le processus de notification à l'ACPR desdits projets d'externalisation ;
- (iv) Les outils de contrôles de plusieurs niveaux afin d'assurer le respect des règles et processus instaurés par ladite politique.

La politique considère comme des activités et/ou fonctions importantes ou critiques :

- Les quatre fonctions clés suivantes visées à l'article L.354-1 du code des assurances :
  - la fonction de gestion des risques,
  - la fonction de vérification de la conformité,
  - la fonction d'audit interne,
  - la fonction actuarielle, ainsi que,
- Les fonctions, dont l'interruption, une fois externalisées, est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou susceptible de remettre en cause les conditions de son agrément au regard des éléments suivants:
  - le coût de l'activité externalisée,
  - l'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise de l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis,
  - la difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct dans des délais jugés acceptables,
  - la capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire,
  - les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

A ce jour, les principales activités importantes ou critiques externalisées par le Groupe concernent (i) l'activité de gestion des investissements financiers de la Société et (ii) l'hébergement des systèmes

informatiques. Les fonctions clés sont peu externalisées : Il convient de noter que les fonctions clés sont rarement sous-traitées à l'exception du processus "Know Your Customer" ("KYC"), qui a été sous-traité en interne par certaines entités du Groupe.

### **B.7.2 Qualité des prestataires**

La Compagnie et l'ensemble de ses succursales situées au sein de l'UE se sont engagés, lorsque certaines activités ou fonctions sont externalisées, à sélectionner des prestataires de services répondant à des normes de service de haute qualité et disposant des qualifications et compétences nécessaires afin d'assurer la prestation externalisée, en évitant tout conflit d'intérêt et en respectant les engagements de confidentialité s'appliquant aux entités du Groupe Coface.

Conformément à la réglementation applicable, en ce qui concerne les activités importantes ou critiques, ils se sont également engagés à informer l'ACPR de tout projet d'externalisation approuvé par le conseil d'administration de la Société et celui de COFACE SA, au plus tard six semaines avant la date d'entrée en vigueur du contrat.

Enfin, tout contrat d'externalisation devant être signé avec tout prestataire de service sélectionné doit inclure les clauses obligatoires imposées par la politique d'externalisation.

## **B.8 Autres informations**

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



## **/ C. PROFIL DE RISQUE**

# C. Profil de risque

## C.1 Risque de souscription

Un des principaux risques encourus par Coface est le risque lié à la souscription des polices d'assurance proposées à ses clients. Il se matérialise en cas de dérive du montant des sinistres par rapport aux estimations.

Le principal métier du Groupe est l'assurance-crédit. Le Groupe exerce par ailleurs des activités d'affacturage en Allemagne et en Pologne. Ainsi, le risque de souscription porté par Coface correspond à un risque de crédit, tel qu'il est défini en *section B.3.1*.

### C.1.1 Exposition

L'exposition au risque de crédit provient principalement des facteurs de risque suivants :

- **Risque de mauvaise maîtrise des expositions:** L'exposition à certains pays présentant des taux de défaut élevés des entreprises ou une concentration dans des secteurs économiques fragiles pourrait avoir un impact significatif sur le ratio de sinistralité, les résultats opérationnels, la liquidité et la marge de solvabilité du Groupe.
- **Risque de défaillance des débiteurs :** Une surestimation de la qualité de nos débiteurs, une mauvaise gestion de la concentration des débiteurs ou un retard dans l'évaluation de certaines évolutions économiques défavorables pourraient conduire à accorder des limites inappropriées aux entreprises qui pourraient rencontrer des difficultés financières et potentiellement faire défaut sur leurs obligations de paiement vis-à-vis de nos assurés, augmentant ainsi les sinistres soumis au Groupe.
- **Risques liés à la constitution des provisions techniques d'assurance :** Pour constituer les provisions techniques relatives aux sinistres survenus, le Groupe réalise des estimations, qui sont essentiellement fondées sur des méthodes actuarielles de place (méthodes de Chain-Ladder et de Bornhuetter Ferguson principalement) appliquées aux triangles de données historiques. Des écarts d'expérience peuvent être observés a posteriori, entre les estimations réalisées par le Groupe et les coûts ultimes des sinistres constatés. Des défaillances dans la qualité des données utilisées ou une dégradation de l'environnement économique non reflétée dans les projections peuvent rendre les estimations inadéquates et avoir en conséquence un effet défavorable sur la situation financière ou la marge de solvabilité du Groupe.

Le niveau global d'exposition au risque de souscription est mesuré par les SCR de souscription non-vie de COFACE SA et de Compagnie, qui sont détaillés en *section E de ce document*. La sensibilité du ratio de couverture à des facteurs relevant du risque de souscription (comme le ratio de pertes) est aussi mesurée dans le cadre de l'ORSA, comme détaillé en *section C.7*.

### C.1.2 Technique d'atténuation du risque

La réassurance externe du Groupe est, depuis janvier 2015, portée par Coface Re pour le compte des entités du Groupe. La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir, à la fois, la sinistralité de fréquence, le risque de pointe (sur un groupe de débiteur ou sur l'ensemble du portefeuille) et le risque de récession.

Le risque de pointe est adressé au travers de traités en quote-part (qui couvre également le risque de fréquence) et en excédent de sinistre (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est également adressé par un traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop-loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité de fréquence.

Ces sinistres pourraient par ailleurs être limités par les « limites de décaissement ». Il s'agit d'un plafond d'indemnité par police exprimé en pourcentage des primes (30 fois la prime par exemple).

Au titre de l'exercice 2024, les traités en excédent de sinistre ainsi que le traité de perte annuelle (ou « *stop-loss* ») n'ont pas été déclenchés.

### **C.1.3 Concentration du risque**

COFACE SA et la Compagnie ont mis en place des indicateurs de suivi des risques de concentration (débiteurs ou groupe de débiteurs, secteurs et géographie) qui sont pilotés au moins trimestriellement et pleinement intégrés à l'appétence aux risques des sociétés.

S'agissant des risques sur les grands débiteurs, une instance spécifique suit périodiquement les risques cumulés de plus de 500 millions d'euros sur un débiteur ou un groupe de débiteurs et ceux-ci font l'objet d'une couverture par le programme de réassurance XS<sup>2</sup> du Groupe.

Par ailleurs, à travers le pilotage opérationnel de leurs activités, COFACE SA et la Compagnie mettent en œuvre à la fois des procédures permettant de gérer les risques débiteurs en cas de dégradation de la sinistralité ainsi que des programmes de réassurance décrits au *chapitre E*.

---

<sup>2</sup> *Excédent de sinistre*

## C.2 Risque de marché

### C.2.1 Exposition

Le risque de marché recouvre l'ensemble des risques financiers liés à la variation de la valeur de marché du portefeuille d'investissement. Ces risques portent sur les fluctuations de taux d'intérêt, de change, des actions, de l'immobilier et du spread.

Depuis mai 2013, COFACE SA a centralisé la gestion de ses investissements et en délègue en grande partie la gestion à différents délégataires sous l'égide d'un prestataire d'investissement unique, la société de gestion Amundi. Coface Re, entité créée en septembre 2014, société de réassurance dédiée du Groupe a également délégué, de façon dédiée et sous sa propre gouvernance, la gestion de ses investissements à différents délégataires sous l'égide de la société de gestion Amundi.

Cette plateforme permet de gérer le portefeuille global du Groupe selon une répartition cible des différentes classes d'actifs déterminée en intégrant (i) les contraintes de risque et liquidité, (ii) les contraintes réglementaires et assurantielles, (iii) les charges en capital et l'adéquation des placements en matière de risque et durée avec le passif du Groupe.

Cette organisation permet au Groupe l'accès à des classes d'actifs et techniques de gestion diversifiées avec comme objectif la recherche pour son portefeuille de placement d'une performance stable sur le long terme tout en maintenant une forte qualité et liquidité des actifs sous-jacents. Elle assure également un meilleur suivi des risques financiers, réduit les risques opérationnels et permet un pilotage plus réactif et affiné du résultat financier du Groupe dans un cadre de risque général maîtrisé et conforme aux exigences réglementaires actuelles et à venir.

En matière de gouvernance et contrôle de la politique de placements, l'organisation est la suivante :

- Le conseil d'administration s'assure du respect des règles relatives à la réglementation assurantielle: représentation des engagements réglementés, dispersion des actifs, congruence, solvabilité ;
- Le comité stratégique d'investissement revoit deux fois par an l'allocation stratégique du Groupe proposée par le gestionnaire en concertation avec la direction des investissements, du financement et du cash management du Groupe. L'instance définit et revoit ainsi les orientations générales souhaitables en matière de politique d'investissement et d'exposition aux différentes classes d'actifs, dictées par la situation des marchés, l'évolution de la collecte et du passif du Groupe, l'optimisation des rendements et l'évolution des contraintes réglementaires opposables.

En complément de ces deux instances qui régissent l'organisation générale de la politique d'investissement du Groupe, d'autres comités spécialisés permettent de suivre de façon continue la gestion des investissements et ses résultats :

- Le comité mensuel d'investissement: traite de l'évolution des marchés financiers et de la revue détaillée des investissements du Groupe. Des scénarios macro-économiques et facteurs de risque sous-jacents sont présentés par le gestionnaire ainsi qu'une analyse des stratégies d'investissement et recommandations tactiques éventuelles ;
- Le comité semestriel des risques: a pour vocation de contrôler la couverture et la maîtrise des risques, relatifs aux prestations du gestionnaire. Il couvre ainsi les risques d'investissement (risque de marché, risque de spread (incluant les contreparties et les dérivés), risque de liquidités) et les risques opérationnels. Ces risques sont notamment appréhendés au regard du sens qui leur est donné par la directive *Solvabilité II* ;

- Le comité trimestriel ALM: a pour vocation à s'assurer que l'ensemble des risques de taux, de liquidité et de change sont effectivement identifiés, mesurés, gérés et contrôlés, sur l'ensemble des métiers et des zones géographiques de COFACE.

Le Groupe a mis en place une politique d'investissement prenant en compte la gestion des risques financiers au travers de la définition de son allocation stratégique, la réglementation applicable aux compagnies d'assurance et les contraintes d'investissement résultant de la gestion de son passif. La stratégie d'investissement mise en œuvre doit permettre de faire face aux engagements du Groupe vis-à-vis de ses assurés tout en optimisant les investissements et la performance dans un cadre de risque défini.

La politique d'investissement du Groupe, revue deux fois par an, couvre notamment l'allocation stratégique d'actif, les classes d'actifs et produits éligibles à investissement, la maturité cible du portefeuille, la gestion des couvertures éventuelles et la politique de pilotage du résultat du Groupe. L'allocation définie chaque année s'appuie sur une analyse du passif, de simulations et stress sur les comportements rendements/risques des différentes classes d'actifs du portefeuille et du respect de paramètres définis liés à l'activité du Groupe et ses engagements : sensibilité cible, consommation de fonds propres, perte maximale en fonction du comportement des marchés financiers, qualité et liquidité du portefeuille d'investissement.

La gestion actif-passif a pour objectif de piloter l'ensemble des risques financiers et de maîtriser l'évolution des revenus financiers. Elle vise à prendre en compte les évolutions du passif de l'entreprise (provisions, décaissements, sensibilité au risque de taux, devises) pour piloter et optimiser les actifs (liquidité, sensibilité, devises, congruence, risque de taux et de crédit).

La maîtrise des risques financiers repose ainsi sur un dispositif de normes et contrôles rigoureux revu constamment.

En tant qu'entreprise d'assurance, le Groupe conserve une allocation très majoritairement orientée vers des produits de taux lui offrant des revenus plus récurrents et stables<sup>3</sup>.

Portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2024 (en M€) (en %)		2023 (en M€) (en %)	
Immobilier de placement	150	4,6%	180	5,4%
Actions	85	2,6%	82	2,5%
Obligations	2 582	78,5%	2 273	68,8%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	473	14,4%	770	23,3%
<b>Total actifs financiers</b>	<b>3 290</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 305</b>	<b>100,0%</b>

<sup>3</sup> Les chiffres présentés peuvent différer de ceux du Document d'enregistrement universel. Cet écart s'explique par une présentation aux normes Solvabilité II dans le présent document et une présentation aux normes IFRS dans le Document d'enregistrement universel

Portefeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2024		2023	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	119	4,6%	146	5,5%
Actions	85	3,3%	82	3,1%
Obligations	1 971	77,0%	1 626	61,1%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	386	15,1%	809	30,4%
<b>Total actifs financiers</b>	<b>2 561</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 663</b>	<b>100,0%</b>

Au 31 décembre 2024, les obligations représentaient 78,5% du total du portefeuille de placement du Groupe. On peut faire le même constat au niveau de la Compagnie le portefeuille obligataire représentait la part la plus importante du portefeuille de placement (77,0%), les allocations en actions et en immobilier restaient sensiblement semblables à celles du Groupe.

Des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement sont par ailleurs définies en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures sont enfin réalisées le cas échéant : elles sont systématiques sur le risque de change et discrétionnaires sur les risques de taux et spread.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les principales caractéristiques du portefeuille obligataire étaient les suivantes :

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2024		2023	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Asie	192	7,4%	182	8,0%
Pays émergents*	149	5,8%	224	9,8%
Europe	229	8,9%	180	7,9%
Amérique du Nord	412	16,0%	425	18,7%
Zone Euro	1 598	61,9%	1 262	55,5%
Autres	1	0,0%	1	0,0%
<b>Total</b>	<b>2 582</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 273</b>	<b>100,0%</b>

\*Coface AFS, Brésil, Chili, Argentine, Mexique et Equateur

Le portefeuille de placement est exposé principalement aux zones de pays développés en zone euro et en Amérique du Nord. En termes de diversification internationale, l'année 2024 demeure à l'image de l'année 2023.

La répartition par zone géographique sur le périmètre de la Compagnie reste fidèle à celle du Groupe avec un biais important sur la Zone Euro (65,9%).

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre			
		2024		2023	
		(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Asie		177	9,0%	167	10,3%
Pays émergents*		56	2,8%	113	7,0%
Europe		190	9,6%	145	8,9%
Amérique du Nord		249	12,6%	270	16,6%
Zone Euro		1 298	65,9%	929	57,2%
Autres		1	0,1%	1	0,0%
<b>Total</b>		<b>1 971</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 626</b>	<b>100,0%</b>

\*Coface AFS, Brésil, Chili, Argentine, Mexique et Equateur

Le risque de taux porté par le Groupe sur son portefeuille financier est limité, la sensibilité maximale autorisée sur la classe d'actifs obligataires étant délibérément plafonnée à 5<sup>4</sup>. La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit au 31 décembre 2024 à 3,5 pour le Groupe et 3,5 pour la Compagnie.

Les filiales ou succursales dont les comptes sont établis en euros et qui souscrivent en d'autres devises doivent respecter les mêmes principes de congruence (adossement entre actifs et passifs libellés dans une devise autre que celle servant de référence à la délivrance des états comptables).

À titre exceptionnel, des positions ouvertes en autres devises peuvent être couvertes. Aucun investissement en devises n'est réalisé à des fins spéculatives par le Groupe.

La grande majorité des instruments de placements du Groupe est libellée en euros. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est limitée : au 31 décembre 2024, 81,4% des placements sont ainsi libellés en euro.

Répartition par devise du portefeuille de placements COFACE SA (en millions d'euros)		Au 31 décembre			
		2024		2023	
		(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
EUR		2 677	81,4%	2 656	80,4%
USD		251	7,6%	278	8,4%
Autre (<3%)		362	11,0%	371	11,2%
<b>Total</b>		<b>3 290</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 305</b>	<b>100,0%</b>

Sur la partie de la Compagnie, on retrouve les mêmes expositions importantes à l'EUR (84,2%) et à l'USD (3,8%).

<sup>4</sup> La sensibilité d'une obligation mesure la perte de valeur de celle-ci en cas de hausse des taux d'intérêt. Ainsi, une obligation ayant une sensibilité de 5 verra sa valeur de marché diminuer de 5% si les taux d'intérêt augmentent de 1%.

Répartition par devise du portefeuille de placements La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2024		2023	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
EUR	2 156	84,2%	2 196	82,5%
USD	96	3,8%	143	5,4%
Autre (<3%)	309	12,1%	324	12,2%
<b>Total</b>	<b>2 561</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 663</b>	<b>100,0%</b>

En outre, conformément aux exigences de l'annexe XX du règlement délégué (UE) n°2015/35, Coface prend en compte l'impact des fluctuations des taux d'intérêt dans l'évaluation de ses passifs.

En effet, les engagements d'assurance sont actualisés à l'aide d'une courbe de taux sans risque, et toute variation de ces taux influence directement leur valorisation. Une baisse des taux d'intérêt entraîne une augmentation de la valeur actualisée des passifs, ce qui peut accroître les exigences en capital et impacter la solvabilité de l'entreprise. À l'inverse, une hausse des taux réduit cette valeur, allégeant ainsi le poids des engagements futurs.

L'entreprise surveille attentivement ces évolutions afin d'adapter sa gestion du risque de marché et d'assurer une maîtrise adéquate de son exposition aux variations des taux.

## C.2.2 Techniques d'atténuation du risque

La direction des investissements du Groupe, en charge du pilotage des investissements et de la gestion du portefeuille de placements, peut autoriser le recours à des couvertures sur le risque de remontée des taux, ou actions au travers d'instruments financiers à terme (swaps, futures, options) liquides sur un marché réglementé ou bien en gré à gré avec des contreparties notées A- ou plus.

Ces opérations sont réalisées exclusivement à des fins de couverture et en stricte application de la réglementation applicable aux compagnies d'assurance. Le nominal de la couverture est alors strictement limité au montant d'actifs sous-jacents détenus dans le portefeuille (actions ou produits de taux) afin de couvrir des actifs effectivement détenus dans le portefeuille.

## C.2.3 Concentration du risque

La politique d'investissement du Groupe exige une diversification des risques par zones géographiques et ne s'appuie pas sur un pays ou une économie spécifique.

Des limites spécifiques s'appliquent également à l'ensemble du portefeuille de placement en matière de contreparties et de notations.

## C.2.4 Sensibilité au risque

Des simulations mensuelles sont par ailleurs réalisées sur le portefeuille investi du Groupe, de la Compagnie et de Coface Re et présentées au cours des comités d'investissement. Celles-ci couvrent sur différentes périodes la perte maximale escomptée en matière de performance économique classe d'actifs par classe d'actifs avec une attention particulière sur les risques de taux et spread notamment.

Ces tests de sensibilité couvrent l'ensemble des classes d'actifs sur lequel le Groupe est investi et permettent d'apprécier chaque mois le risque global auquel est exposé le portefeuille en cas de scénario adverse et de prendre d'éventuelles mesures de réduction de ce risque le cas échéant (réduction

d'exposition à certains facteurs de risque, mise en place de stratégies de couverture, protection du résultat économique sur une période donnée, etc.).

Les résultats sont souhaités représentatifs des différents risques liés aux investissements réalisés mais présentent, comme toute analyse quantitative, des limites liées aux données et modèles utilisés.

La hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse de valeur de marché du portefeuille obligataire, ce qui pourrait amener le Groupe à réaliser des pertes.

Les tableaux ci-dessous montrent que la sensibilité du portefeuille, est au 31 décembre 2024, plus importante sur les actions et les obligations qu'en 2023 du fait d'une augmentation des encours afférents.

#### Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2024

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations <b>COFACE SA</b> <i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2024		
		Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 points de base	Impact baisse du marché actions de 10%
Obligations	2 582	-89		
Actions	85		-9	-17
<b>Total</b>	<b>2 667</b>	<b>-89</b>	<b>-9</b>	<b>-17</b>

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations <b>La Compagnie</b> <i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2024		
		Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 points de base	Impact baisse du marché actions de 10%
Obligations	1 971	-69		
Actions	85		-9	-17
<b>Total</b>	<b>2 057</b>	<b>-69</b>	<b>-9</b>	<b>-17</b>

#### Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2023

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations <b>COFACE SA</b> <i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2023		
		Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 points de base	Impact baisse du marché actions de 10%
Obligations	2 273	-66		
Actions	82		-8	-16
<b>Total</b>	<b>2 356</b>	<b>-66</b>	<b>-8</b>	<b>-16</b>

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations <b>La Compagnie</b> <i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2023		
		Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 points de base	Impact baisse du marché actions de 10%
Obligations	1 626	-47		
Actions	82		-8	-16
<b>Total</b>	<b>1 708</b>	<b>-47</b>	<b>-8</b>	<b>-16</b>

La comptabilisation des actions en JV OCI NR<sup>5</sup> par le Groupe limite l'impact sur le résultat de la variation des actions du portefeuille au bilan. Cette approche est justifiée par des investissements de long terme, caractérisés par des dividendes significatifs.

En conséquence, le portefeuille d'actions est extrêmement stable en termes de titres et n'impacte pas le résultat financier du Groupe, en dehors des dividendes reçus.

---

<sup>5</sup> JV Juste valeur ou Fair Value OCI (Other Comprehensive Income) non recyclable : les plus ou moins-values latentes sont inscrites directement dans les capitaux propres et ne seront pas recyclées en résultat au moment de la revente.

## C.3 Risque de crédit

### C.3.1 Exposition

Le risque de crédit est la probabilité de perte financière résultant de l'incapacité des émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Il peut être aggravé par la concentration des expositions d'une même contrepartie, secteur ou pays dans le portefeuille d'investissement. Ce risque est pris en compte dans la politique d'investissement avec une dispersion imposée du portefeuille mais aussi une gestion des encours répartie entre plusieurs gestionnaires d'actifs.

Les investissements en titres obligataires d'entreprises représentent 50% du portefeuille obligataire Groupe et sont concentrés à plus de 93% sur des entreprises de qualité Investment grade (rating supérieur ou égal à BBB-).

Pour la Compagnie les titres obligataires d'entreprises représentent 53,2% du portefeuille obligataire et sont concentrés à plus de 91% sur des entreprises de qualité investment grade. La part de non-souverain a augmenté de 7,7% sur le Groupe et de 9,9% sur la Compagnie entre 2023 et 2024, via l'investissement important dans la poche d'adossé.

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire		Au 31 décembre			
COFACE SA		2024		2023	
<i>(en millions d'euros)</i>		<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Souverain		1 291	50,0%	1 313	57,8%
Non-Souverain		1 290	50,0%	960	42,2%
<b>Total</b>		<b>2 582</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 273</b>	<b>100,0%</b>

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire		Au 31 décembre			
La Compagnie		2024		2023	
<i>(en millions d'euros)</i>		<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Souverain		922	46,8%	921	56,5%
Non-Souverain		1 050	53,2%	705	43,4%
<b>Total</b>		<b>1 971</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 626</b>	<b>100,0%</b>

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini : la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion de positions émettrices et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

Le portefeuille obligataire du Groupe et de la Compagnie demeure essentiellement investi dans des entreprises et états notés en catégorie Investment grade<sup>6</sup>. La répartition par notation pour la Compagnie est très similaire à celle du groupe avec une part importante sur les obligations ayant des ratings compris entre A- et AA+.

<sup>6</sup> Selon l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's, sont considérées comme Investment grade toutes les obligations notées au minimum BBB- et comme high yield les obligations ayant une note inférieure ou égale à BB+.

Répartition par notation du portefeuille obligataire		Au 31 décembre			
COFACE SA		2024		2023	
<i>(en millions d'euros)</i>		<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
AAA		239	9,3%	235	10,3%
AA - A		1 297	50,2%	1 257	55,3%
BBB		910	35,2%	682	30,0%
BB - B		131	5,1%	94	4,1%
< CCC		5	0,2%	4	0,2%
<b>Total</b>		<b>2 582</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 273</b>	<b>100,0%</b>

Répartition par notation du portefeuille obligataire		Au 31 décembre			
La Compagnie		2024		2023	
<i>(en millions d'euros)</i>		<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
AAA		174	8,8%	155	9,5%
AA - A		936	47,5%	900	55,4%
BBB		756	38,3%	517	31,8%
BB - B		102	5,2%	50	3,1%
< CCC		3	0,2%	4	0,2%
<b>Total</b>		<b>1 971</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 626</b>	<b>100,0%</b>

Au sein de la politique d'investissement Groupe, qui s'applique donc à la Compagnie, le Groupe a défini des seuils d'expositions maximales autorisées. Ces seuils s'appliquent aux expositions autres que souveraines et permettent de limiter le risque sur un seul émetteur. Ces limites sont fixées en fonction du rating associé aux émetteurs.

Des limites sont par ailleurs fixées sur les obligations souveraines afin de limiter le risque sur des pays bien spécifiques. Ces exclusions ou limites sont définies en fonction de l'actualité, de la notation risque pays Coface et de la notation réalisée par les agences de notation.

On retrouve principalement des expositions souveraines et des groupes reconnus au niveau mondial.

### C.3.2 Techniques d'atténuation du risque

Le Groupe, au sein de la mise en place de sa politique d'investissement, a défini des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays.

Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures peuvent être réalisées de façon discrétionnaire sur le risque de spread. Cependant, au 31 décembre 2024 le portefeuille du Groupe et de la Compagnie n'en avait aucune.

### C.3.3 Concentration du risque

Le Groupe veille à la diversification de ces contreparties.

### C.3.4 Sensibilité au risque

Les règles mises en place dans la politique d'investissement ainsi que la diversification et la qualité de ses contreparties rendent le groupe peu sensible à ce risque.

## C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que COFACE SA et la Compagnie ne soient pas en mesure de faire face à leurs obligations de paiement grâce à leurs ressources financières liquides respectives.

Le risque de liquidité fait l'objet de limites de risques spécifiques suivies dans le cadre de l'appétence aux risques de COFACE SA et la Compagnie.

### C.4.1 Exposition

Le suivi du risque de liquidité est cadré par la politique du risque de liquidité et de concentration que ce soit pour COFACE SA ou pour la Compagnie.

L'activité d'assurance fonctionne avec un cycle inversé de production : les primes sont encaissées avant le paiement des sinistres. Par ailleurs, la durée de liquidation d'une provision est inférieure à trois ans, et l'ensemble de ces provisions est couvert par des actifs liquides. En conséquence, le risque de liquidité lié à l'activité d'assurance est considéré comme faible.

Le risque de liquidité est suivi à travers l'analyse des disponibilités et projections de flux de trésorerie des différentes entités sur l'ensemble du périmètre. Ces données font l'objet d'analyses constantes permettant de piloter les liquidités à des fins de besoins monétaires ou placements financiers dans le cas d'excès récurrents de liquidité.

La majorité des autres produits de taux et la totalité des actions du portefeuille du Groupe sont cotées sur des marchés de l'OCDE et présentent un risque de liquidité jugé faible à ce jour.

Le Groupe alloue une part significative de ses actifs dans des instruments monétaires très liquides qui représentent 14,4% du portefeuille d'investissement à fin décembre 2024 (prêts, dépôts et autres placements financiers), correspondant à 473 millions d'euros au 31 décembre 2024. Dans les conditions de marché actuelles et sur la base de l'évaluation du Groupe, ce montant total pourrait être disponible en moins de 15 jours.

Le portefeuille obligataire du Groupe présente une maturité courte, en phase avec son passif. La répartition des maturités obligataires est présentée ci-dessous :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2024		2023	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
< 1 an	495	19,2%	425	18,7%
1-3 ans	792	30,7%	941	41,4%
3-5 ans	351	13,6%	450	19,8%
5-10 ans	489	18,9%	372	16,4%
> 10 ans	454	17,6%	84	3,7%
Autre	0	0,0%	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>2 582</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 273</b>	<b>100,0%</b>

49,9% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2024.

La situation d'une entreprise d'assurance en matière de liquidité est évaluée par des standards mesurant la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

La répartition par maturité sur le périmètre de la Compagnie est en ligne avec celle du Groupe :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2024		2023	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
< 1 an	363	18,4%	297	18,3%
1-3 ans	599	30,4%	692	42,6%
3-5 ans	239	12,1%	324	19,9%
5-10 ans	337	17,1%	257	15,8%
> 10 ans	433	21,9%	55	3,4%
Autre	0	0,0%	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>1 971</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 626</b>	<b>100,0%</b>

Pour la Compagnie, 48,8% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2024.

Cette durée courte du portefeuille obligataire permet au Groupe de disposer de façon régulière de disponibilités pouvant être affectées à des besoins d'exploitation si nécessaire ou de disposer de facultés régulières de réinvestissements sur des titres de marché.

### C.4.2 Techniques d'atténuation du risque

La liquidité du portefeuille à travers la répartition par maturité, le seuil maximum de maturité moyenne inscrit dans les règles Groupe et par le niveau de monétaire important au sein de l'allocation sont des protections naturelles contre un pic d'illiquidité.

En fonction des résultats du suivi de la liquidité réalisé dans les comités des risques et ALM, le Groupe pourrait décider d'augmenter la liquidité du portefeuille en jouant principalement sur deux piliers : l'augmentation de la poche monétaire de l'allocation d'actifs ou / et diminuer la maturité moyenne du portefeuille.

### C.4.3 Concentration du risque

Le Groupe veille à diversifier ces investissements dans différents supports monétaires et par conséquent le SCR Concentration est nul au 31 décembre 2024.

### C.4.4 Sensibilité au risque

La liquidité du portefeuille d'obligations crédit OCDE et d'obligations souveraines des pays émergents est surveillée régulièrement via des indicateurs de marché (évolution des flux, spreads, fourchettes achat et vente) et le gestionnaire réalise des analyses régulières sur les délais et coûts de liquidation des lignes en portefeuilles (durée de liquidation partielle, totale, coût de liquidité instantané et en conditions de stress de marché...). Ces études sont présentées dans le cadre du comité des risques qui se réunit semestriellement.

S'agissant de l'affacturage, la durée moyenne des créances d'affacturage est très courte (inférieure à six mois), ce qui réduit le risque de liquidité attaché à ces activités. Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de financement : un programme de titrisation de ses créances commerciales d'affacturage, des lignes de crédit bilatérales avec différents partenaires ainsi qu'un programme d'émission de billets de trésorerie.

## C.4.5 Bénéfices attendus dans les primes futures

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures du Groupe Coface s'élevait à 33 millions d'euros contre 9 millions d'euros pour la Compagnie en 2024.

Ils sont calculés conformément à l'article 260§2 du règlement délégué UE/2015/35, comme étant en partie la différence entre les provisions techniques hors marge de risque avec et sans primes futures

Les bénéfices attendus au titre des primes futures sont valorisés au bilan prudentiel dans les provisions Best Estimate de primes. Ils sont estimés via la formule suivante :  $Primes\ futures * ((1 - ULR - CR) - QS * (1 - ULR - Comm_{Rate})) * \sum_k Cad_k * \delta_k$

Avec:

- *Primes futures*: Une estimation statistique des primes futures en ligne avec la définition de la frontière des contrats
- *ULR*: Ultimate Loss Ratio
- *CR*: Cost Ratio
- *QS* : Quote part
- *Comm<sub>Rate</sub>*: Taux de commissions
- *Cad<sub>k</sub>*: La cadence de liquidation à l'année k
- *δ<sub>k</sub>*: Le facteur d'actualisation à l'année k

## C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini dans *la section B.3 du présent rapport*. Il inclut notamment les catégories suivantes :

- Risque de modèle : Le risque de modèle se matérialise par la perte potentielle à cause des décisions basées sur des modèles et notamment sur des erreurs dans le développement, l'implémentation ou l'utilisation de ces modèles. Plus de détails quant à la gestion des risques sont disponibles dans le *Document d'enregistrement universel 5.2.5 - Risque de modèle*.
- Risque de fraude et de non-conformité: ce risque se définit comme le risque de non-conformité aux lois, réglementations ou aux politiques et règles internes de Coface pouvant conduire à des sanctions, à des pertes financières et porter atteinte à la réputation du Groupe.

Par ses activités internationales, le Groupe pourrait être exposé à la violation des sanctions internationales et à la violation des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme ou de fraudes externes qui pourraient conduire à des amendes réglementaires, à des pertes financières et à une atteinte à la réputation du Groupe. Plus de détails quant à la gestion des risques sont disponibles dans le *Document d'enregistrement universel 5.2.5 - Risques opérationnels et de non-conformité*.

Les risques liés à la cybersécurité, compte tenu de leur matérialité et de leurs spécificités de gestion, font l'objet d'une catégorie de risque dédiée en complément des sept grands risques identifiés par Coface, en l'occurrence les risques de crédit, les risques financiers, les risques stratégiques, les risques de réassurance, les risques opérationnels et de non-conformité, les risques liés à la cybersécurité et enfin les risques liés au changement climatique.

La maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'appuient sur un programme de contrôles de niveau 1 et de niveau 2, couvrant toutes les entités du Groupe. L'ensemble des contrôles, des anomalies relevées et des plans d'actions associés est géré au sein d'un logiciel unique mis à la disposition de l'ensemble des entités du Groupe. La gestion des risques et des contrôles est effectuée au niveau de chaque entité juridique pour s'assurer de la conformité avec les demandes des régulateurs au niveau « Solo » et « Groupe ».

Par ailleurs, le Groupe a mis en place une cartographie des risques, gérée dans un logiciel de gestion des risques unique, qui couvre toutes les entités d'assurance, les entités consolidées ou régulées ainsi que les principales entités de service du Groupe.

Le Groupe Coface n'effectue pas d'analyse sur la concentration et la sensibilité du risque opérationnel.

## C.6 Autres risques importants

Les risques de réputation, stratégique, réglementaire, émergents, de cybersécurité, de fraude et de non-conformité et les risques liés au changement climatique font l'objet de processus particuliers.

Ces types d'aléas sont intégrés à la cartographie des risques mais ne sont pas quantifiés dans la formule standard du SCR. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

### C.6.1 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond à l'impact négatif que pourrait avoir un évènement interne ou externe sur la réputation de la Compagnie ou de COFACE SA.

Le Groupe a développé un dispositif pour atténuer ce risque au travers notamment de la politique de conformité et d'un code de conduite ainsi qu'un programme de formation et de communication. Le risque de réputation est également atténué par le dispositif de contrôle mis en place au sein de la fonction Conformité.

La gestion du risque de réputation est étroitement liée à la cartographie globale des risques auxquels le Groupe est exposé. L'identification des risques ayant un impact potentiel sur la réputation du Groupe est essentielle afin d'établir des mesures préventives adaptées.

Concernant la satisfaction clients et courtiers, plusieurs indicateurs de performance sont suivis par les équipes Coface (satisfaction clients NPS score, satisfaction courtiers via enquête régulière) tant au niveau commercial que souscription (délai de réponses aux demandes de limites, taux de satisfaction client sur encours accordés/encours demandés...) et permettent de contenir un risque élevé d'insatisfaction via des seuils et niveaux d'alertes remontant aux équipes dirigeantes régulièrement. Enfin, le traitement continu des réclamations clients permet également de limiter le risque de réputation.

Concernant le risque cyber, les investissements dans la sécurité informatique sont constamment réévalués de même que plusieurs exercices de crise cyber (2 exercices sur la seule année 2024) permettant de tester et d'apprécier la qualité des mesures de continuité d'activité et réponse à la crise en place et à prévoir.

Enfin, sur les opérations de Coface (tel que le traitement des plaintes clients) permettent également de limiter le risque de réputation.

### C.6.2 Risque stratégique

Le risque stratégique désigne le risque affectant nos résultats et notre solvabilité en raison de changements dans les conditions du marché, de mauvaises décisions stratégiques ou d'une mauvaise mise en œuvre de ces décisions, de l'incapacité de se conformer aux évolutions réglementaires, aux nouvelles normes comptables ou aux réformes fiscales et/ou de la détérioration durable et profonde de notre réputation ou notre image sur le marché.

La direction de la stratégie et du développement Groupe gère le processus de planification stratégique en travaillant avec le comité de direction générale. Ils se réunissent régulièrement dans le but d'évaluer l'efficacité du plan et de déterminer quelles modifications, le cas échéant, sont nécessaires. Le conseil d'administration est in fine le responsable de la surveillance du risque stratégique.

### **C.6.3 Risque réglementaire**

La plupart des états dans lesquels le Groupe exerce ses activités appliquent des lois et réglementations qui portent notamment sur les normes de solvabilité, le niveau des fonds propres et de réserves, la pluralité et la diversification des portefeuilles de placements financiers, la conduite de l'activité (notamment l'attribution de licences), les pratiques de distribution, les règles anti-blanchiment (*Anti-Money Laundering*), de lutte contre le financement du terrorisme ou encore les règles de protection de la clientèle et de connaissance du client (*Know Your Customer*).

### **C.6.4 Risques émergents**

Les risques émergents recouvrent les situations nouvelles pouvant conduire à une exposition accrue aux risques déjà identifiés ou à de nouveaux risques, et pour lesquels les impacts sur les résultats, les fonds propres de la société, sur sa réputation ou sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques ne sont pas toujours quantifiables.

### **C.6.5 Risques liés à la cybersécurité**

Le risque lié à la cybersécurité se matérialise par l'ensemble des risques, internes ou externes, de nature malveillante ou non, liés à l'usage des technologies numériques portant sur la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données et systèmes d'informations. Les détails sont repris dans *la section B.3.1 du présent document*.

Comme toute autre société, le Groupe est exposé à des cyberattaques ou à d'autres failles de sécurité de ses systèmes informatiques ou de ses infrastructures, ou à celles de ses prestataires tiers qui pourraient perturber ses activités, entraîner des pertes financières importantes, nuire à sa réputation et l'exposer à d'éventuelles sanctions de la part des régulateurs. Plus de détails quant à la gestion des risques sont disponibles dans le *Document d'enregistrement universel 5.2.7 - Risques liés à la cybersécurité*.

### **C.6.6 Risques de fraude et de non-conformité**

Le risque de fraude et de non-conformité se définit comme le risque de non-conformité aux lois, réglementations ou aux politiques et règles internes de Coface pouvant conduire à des sanctions, à des pertes financières et porter atteinte à la réputation du Groupe.

Par ses activités internationales, le Groupe pourrait être exposé à la violation des sanctions internationales et à la violation des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme ou de fraudes externes qui pourraient conduire à des amendes réglementaires, à des pertes financières et à une atteinte à la réputation du Groupe. Plus de détails quant à la gestion des risques sont disponibles dans *le Document d'enregistrement universel 5.2.5 - Risques opérationnels et de non-conformité*.

### **C.6.7 Risques liés au changement climatique**

Les risques climatiques constituent l'un des axes de la stratégie de Coface compte tenu de sa double matérialité (recouvrant à la fois les risques d'impacts des opérations de Coface sur le climat et les risques du climat sur les opérations et la rentabilité de l'entreprise). Les détails sont repris dans *la section B.3.1 du présent document*.

## C.7 Autres informations

La sensibilité aux différents facteurs de risque est suivie de façon récurrente par le Groupe. D'une part, des sensibilités aux facteurs de risque pris individuellement sont effectuées. D'autre part, des scénarios permettent de mesurer la sensibilité du ratio de solvabilité à des chocs combinés de facteurs de risque.

### C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers

La *section* C.2.4 présente la sensibilité du portefeuille d'investissement à la baisse des marchés actions et à la hausse des taux d'intérêts.

Comme détaillé dans la *section* C.2.4, les comités d'investissements suivent mensuellement la sensibilité aux facteurs financiers de l'ensemble des classes d'actifs du Groupe.

Les sensibilités du ratio de couverture du SCR aux facteurs taux, spread et actions sont par ailleurs régulièrement suivies en comité de gestion du capital et présentés aux investisseurs. Les résultats communiqués aux marchés montrent la faible sensibilité du ratio de solvabilité au 31 décembre 2024 à des chocs instantanés de marché :

Scénario central	196% <sup>7</sup>
+ 100 points de base taux d'intérêts	-3,7 points
+ 100 points de base Spreads	-2,6 points
-25% actions	-0,5 points

### C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque

Dans le cadre du processus ORSA, la sensibilité du ratio de couverture à des facteurs relevant du risque de souscription (évolution du ratio de pertes, des primes acquises, du taux de cession de réassurance), ou à d'autres facteurs spécifiques (taux de taxe, taux d'intérêts, ratio de coûts...) est mesurée. Ainsi, la sensibilité du SCR à une variation de +1% des primes ou de +1% de ratio de pertes, est inférieure à 2%.

### C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques

Les scénarios élaborés dans le cadre de l'ORSA mesurent l'évolution de la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie, à l'horizon du plan stratégique, en réponse à des événements défavorables. Ces événements peuvent correspondre à un risque spécifique ou recouvrir de nombreux facteurs de risque en un stress conjoint.

A titre d'exemple, le scénario de réplique de la crise de 2008 sur le portefeuille actuel du Groupe stresse de façon combinée les risques de marché et de souscription, en répliquant les déviations des marchés et de la sinistralité observées en 2008. Dans ce même scénario, les impacts sur la liquidité du portefeuille, la structure de réassurance et la perte de chiffre d'affaires sont aussi pris en compte.

Par ailleurs, un scénario reflétant une récession mondiale dans un contexte de hausse durable des taux a aussi inclus un choc combiné sur la sinistralité, le chiffre d'affaires et la performance des marchés

<sup>7</sup> Le ratio de solvabilité communiqué au marché le 18 février 2025 est un ratio estimé.

financiers. L'évaluation réalisée lors de l'ORSA 2024 a permis de s'assurer que la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie n'était pas mise en cause par ces scénarios.

## C.7.4 Risque Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

L'analyse de double matérialité constitue le socle à partir duquel la *CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)* souhaite désormais qu'une entreprise construise sa stratégie de durabilité. Coface a mené cet exercice pour la première fois en 2024, sur la base de la cartographie des risques extra-financiers déjà existante et sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. L'analyse de double matérialité remplace à partir de cette année la cartographie des risques extra-financiers.

Elle a été effectuée en tenant compte de tous les pays dans lesquels le Groupe opère et de l'ensemble de sa chaîne de valeur (activités propres, clients, débiteurs, investissements, fournisseurs) avec une granularité adaptée. Les informations utilisées ont été obtenues à partir de différentes sources fiables internes et externes, sous le pilotage transverse de la direction RSE du Groupe et de l'équipe Projets Finance.

### 1/ Approche de définition des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) :

L'EFRAG<sup>8</sup> dans son « Implementation Guidance 1 » recommande pour mener à bien l'analyse de capitaliser sur les éventuels cadres de durabilité existants (cartographie des risques, devoir de vigilance...) ainsi que la liste des thèmes et sous-thèmes de durabilité identifiés par CSRD. Coface a appliqué ces recommandations et utilisé l'approche suivante pour définir l'ensemble des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) que le Groupe et sa chaîne de valeur génèrent ou auxquels il pourrait être exposés :

- Le point de départ de l'analyse a été la cartographie interne des risques extra-financier produite chaque année par la direction RSE du Groupe et revue annuellement par la fonction gestion des risques.

Cette cartographie existait depuis 2018 et avait été revue et améliorée au cours de l'exercice 2022 avec l'ensemble des responsables métiers afin d'affiner la qualification et l'évaluation quantitative des risques, ainsi que leur prise en compte dans la stratégie globale du Groupe.

La cartographie identifiait et évaluait une vingtaine de risques répartis sur quatre axes : environnementaux, sociaux, assurantiels et de gouvernance. Parmi ces vingt, dix avaient été priorisés et des politiques et actions définis pour s'en prémunir. Trois indicateurs ESG, représentant chacun une grande catégorie de risques extra-financiers (Environnemental, Social et de Gouvernance) avait enfin été choisis pour être présentés au comité des risques (auquel participe le responsable RSE Groupe) et faire partie intégrante du cadre d'appétit aux risques de Coface. Ces indicateurs étaient suivis depuis 2022 par le comité de direction et également présentés, comme les autres indicateurs d'appétence au risque, au conseil d'administration du Groupe.

- Les IRO identifiés ont ensuite été complétés en capitalisant sur ceux détaillés au sein de la cartographie globale des risques maintenue par la fonction de gestion des risques du Groupe,
- Une série d'ateliers animés par la direction RSE du Groupe et les équipes Projets Finance avec les principales parties prenantes internes<sup>9</sup> a enfin été organisée pour :
  - Identifier tout IRO supplémentaire potentiel par enjeu de durabilité défini dans la CSRD,

---

<sup>8</sup> EFRAG : *European Financial Reporting Advisory Group*

<sup>9</sup> *Secrétariat Général, Ressources Humaines, Conformité, Investissements, Gestion des risques, Souscription, Achats, Ventes, Comptabilité, Business Transformation*

- Définir si les IRO identifiés peuvent par dépendance générer un nouvel IRO, et
- Valider la liste finale d'IRO obtenus.

Coface s'est ainsi assuré qu'au moins un IRO a été identifié pour chaque enjeu de durabilité proposé par la réglementation CSRD.

## **2/ Evaluation de la matérialité de chaque Impacts, Risques et Opportunités (IROs) :**

Pour évaluer la matérialité d'impacts (positif ou négatif sur les enjeux de durabilité) ou financière (risques ou opportunités générés par les enjeux de durabilité) des IRO définis, Coface s'est appuyé sur les lignes directrices de l'EFRAG, ajustées pour être en ligne avec sa propre échelle de notation en matière de gestion des risques.

Les impacts identifiés ont ainsi été catégorisés entre :

- Impact positif, Impact négatif, Risques, Opportunités,
- Opérations propres du Groupe / Fournisseurs / Clients / Débiteurs et/ou Investissement : en fonction de ou des éléments de la chaîne de valeur impacté(s).

Puis notés suivant les critères suivants :

- Pour un Impact :
  - Actuel / potentiel : si l'impact a déjà eu lieu ou s'il pourrait survenir,
  - Echelle de l'impact,
  - Etendue de l'impact,
  - Irréversibilité (uniquement pour les impacts négatifs).
- Pour un Risque ou Opportunité :
  - Probabilité d'occurrence,
  - Ampleur de l'effet : par dimension nécessaire à la création de valeur et dont l'indisponibilité partielle ou totale pourrait impacter les résultats financiers du Groupe, en fonction du positionnement de l'IRO dans un des deux groupes détaillés ci-dessous.

Au total, 11 des 41 sous-thèmes de durabilité détaillés dans de *l'European Sustainability Reporting Standards (ESRS) 1 de CSRD*<sup>10</sup> (37 sous-thèmes identifiés par la CSRD plus 4 ajoutés par Coface au sein de l'ESRS G1) ont été identifiés comme matériel par Coface. Ces 11 sous-thèmes matériels sont regroupés au sein des 3 ESRS suivant, qui font donc l'objet d'un chapitre dédié au sein de l'état de durabilité du Groupe:

- ESRS E1 - Changement climatique,
- ESRS S1 - Personnel de l'entreprise,
- ESRS G1 - Conduite des affaires.

La pertinence de l'analyse de double matérialité et de ces résultats sera revue annuellement. Ses conclusions seront mises à jour lorsque nécessaire, notamment au regard des nouvelles informations disponibles sur les principaux acteurs de la chaîne de valeur Coface post publication de leurs premiers états de durabilité CSRD.

---

<sup>10</sup> Les quatre enjeux de durabilité G1 supplémentaires identifiés par Coface sont : Confidentialité des données, Sanctions internationales, Fraude et Lutte contre le blanchiment d'argent et Financement du terrorisme.

Par ailleurs, une revue annuelle de la liste et notations des IROs sera effectuée par la fonction gestion des risques du Groupe, notamment afin de s'assurer de leur cohérence avec les évaluations résultantes de la cartographie globale des risques.



## **/ D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE**

# D. Valorisation à des fins de solvabilité

## D.1 Actifs

### D.1.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels représentent des frais de recherche et de développement informatique. Les frais de développement informatique peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro seulement s'ils peuvent être vendus séparément et s'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels similaires.

La valeur comptable des actifs de COFACE SA correspond à l'activation de frais de logiciels créés en interne pour lesquels il est difficile de justifier une valeur de marché ; celle-ci est donc ramenée à zéro dans le bilan prudentiel *Solvabilité II*.

La valeur des immobilisations incorporelles est donc à zéro également pour la Compagnie.

### D.1.2 Investissements

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont généralement évalués à la juste valeur (ajustée des coûts de transaction directement attribuables si les instruments ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat).

De même, pour certains actifs financiers du Groupe Coface pour lesquels il n'existe pas de marché actif ou lorsque les valeurs observables sont réduites ou non représentatives, la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des méthodologies ou modèles ayant recours à des hypothèses ou des appréciations qui impliquent une part importante du jugement.

Il ne peut être garanti que les estimations de juste valeur sur la base de ces techniques de valorisations représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis.

Les évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent ou que de nouvelles informations sont disponibles. Les instances dirigeantes du Groupe Coface, à la lumière de ces informations et dans le respect des principes et méthodologies objectives détaillés dans ses états financiers consolidés et combinés, analysent, évaluent et arbitrent régulièrement selon leur appréciation les causes d'une baisse dans l'estimation de juste valeur de titres, ses perspectives de récupération à court terme et le niveau jugé adéquat de provisions pour dépréciations qui en découlent.

Il ne peut cependant être garanti que des dépréciations ou des provisions supplémentaires ne puissent pas avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et la marge de solvabilité du Groupe Coface.

- Immeubles de placement: Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur ;
- Autres actifs financiers: Les actions, obligations et fonds d'investissements sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan prudentiel *Solvabilité II* ;
- Les fonds sont comptabilisés par transparence conformément aux principes *Solvabilité II* ;
- Les produits dérivés sont, eux, valorisés à la valeur de marché en normes *Solvabilité II*.

<b>Variation des actifs financiers</b>		<b>Au 31 décembre</b>		
<b>COFACE SA</b>				
<i>(en millions d'euros)</i>		<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		0	0	0
Actions		85	82	3
<i>Actions – cotées</i>		79	75	4
<i>Actions – non cotées</i>		6	7	-1
Obligations		2 582	2 273	309
<i>Obligations d'État</i>		1 288	1 313	-25
<i>Obligations d'entreprise</i>		1 294	960	333
Organismes de placement collectif		501	800	-298
<i>Immobilisations</i>		150	180	-30
<i>Actions</i>		41	27	14
<i>Obligations et monétaire</i>		310	593	-283
Produits dérivés		1	4	-3
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie		119	144	-25
Autres investissements		3	2	1
<b>Total actifs financiers</b>		<b>3 290</b>	<b>3 305</b>	<b>-14</b>

La valeur de marché du portefeuille de COFACE SA a légèrement baissé de 14 millions d'euros sur l'exercice 2024.

<b>Variation des actifs financiers</b>		<b>Au 31 décembre</b>		
<b>La Compagnie</b>				
<i>(en millions d'euros)</i>		<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		0	0	0
Actions		85	82	3
<i>Actions – cotées</i>		79	75	4
<i>Actions – non cotées</i>		6	7	-1
Obligations		1 971	1 625	346
<i>Obligations d'État</i>		922	920	2
<i>Obligations d'entreprise</i>		1 050	706	344
Organismes de placement collectif		417	717	-299
<i>Immobilisations</i>		119	146	-27
<i>Actions</i>		34	23	11
<i>Obligations et monétaire</i>		265	548	-283
Produits dérivés		1	3	-2
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie		55	54	1
Autres investissements		31	182	-151
<b>Total actifs financiers</b>		<b>2 561</b>	<b>2 663</b>	<b>-102</b>

Sur la Compagnie, on retrouve une structure du bilan similaire à celle du Groupe avec une variation plus importante de -102 millions d'euros.

### D.1.3 Participations

Les titres de participation non consolidés sont valorisés à la méthode de la mise en équivalence corrigée. Cette méthode est basée sur l'actif net réévalué (ANR). L'actif net réévalué retenu a été déterminé pour chaque entité en additionnant les capitaux propres sociaux à fin N-1 augmenté du résultat prévisionnel de l'exercice N produit par le département du contrôle de gestion Groupe.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	129	127	2

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	374	358	16

### D.1.4 Créances

#### ◆ Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances d'assurance et de réassurance ne font pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme).

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	334	330	4
Créances nées d'opérations de réassurance	286	209	78
<b>Total créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance</b>	<b>620</b>	<b>539</b>	<b>82</b>

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	249	289	-40
Créances nées d'opérations de réassurance	284	300	-16
<b>Total créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance</b>	<b>533</b>	<b>589</b>	<b>-56</b>

Les variations sur ce poste proviennent exclusivement des annulations des retraitements IFRS enregistrés sur le bilan prudentiel afin de pouvoir calculer le SCR de défaut type 2.

### ◆ Autres créances (hors assurance)

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale et ne font donc pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme). Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Autres créances (hors assurance)	922	982	-60

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Autres créances (hors assurance)	381	248	133

Sur ce poste, aucun retraitement *Solvabilité II* n'est effectué. Par conséquent, la variation sur les deux périmètres provient principalement du compte C/C entreprises liées des comptes statutaires.

## D.1.5 Trésorerie

La trésorerie est principalement composée d'actifs financiers de niveau 1 de très court terme et d'avoir en banque qui ont baissé sur l'exercice 2024 pour le Groupe et la Compagnie.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	361	403	-43

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	242	275	-33

Pour COFACE SA, la baisse de 43 millions d'euros se décomposent comme suit :

- une baisse des avoirs en banques et caisse de 65 millions d'euros, compensée par ;
- une hausse des équivalents de trésorerie de 23 millions d'euros.

Pour la Compagnie, la variation de – 33 millions d'euros provient exclusivement de la baisse des avoirs en banques et caisse.

## D.1.6 Autres actifs

### ◆ Goodwill

Conformément aux principes *Solvabilité II*, les écarts d'acquisition sont considérés comme des non-valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro.

### ◆ Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes *Solvabilité II*, les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des non-valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est ramenée à zéro.

Les primes futures incluent une partie de charges que couvrent ces frais d'acquisition, et qui se retrouve dans la détermination des provisions techniques en *Best estimate*.

### ◆ Impôts différés actifs

Les éléments pris en compte pour le calcul des impôts différés actifs significatifs sont :

- les informations sur l'origine de la comptabilisation de l'impôt différé actif,
- le montant,
- la date d'échéance,
- et le cas échéant, les différences temporelles déductibles des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan.

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé actif est comptabilisé sont les suivants :

- l'enregistrement des engagements sociaux en méthode IAS19 révisé,
- l'annulation des immobilisations incorporelles,
- l'annulation des frais d'acquisition reportés,
- la mise à la valeur de marché de la dette subordonnée,
- l'enregistrement des best estimate et de la risk margin,
- les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Actifs d'impôts différés	65	34	31

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2024 est le suivant :

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés actifs	57	4	4	65

La principale composante des impôts différés actifs SII concerne l'annulation des provisions techniques IFRS, le netting des impôts différés ainsi que l'incidence des Best Estimate de primes et de sinistres.

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2024 sont de 53 millions d'euros sur le périmètre Groupe.

<b>La Compagnie</b> (en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Actifs d'impôts différés	38	67	-29

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2024 du périmètre Solo est le suivant :

<b>Echéancier des impôts différés actifs</b> <b>La Compagnie</b> (en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre 2024</b>			<b>TOTAL</b>
	<b>&lt; ou égal à 1 an</b>	<b>de 1 à 4 ans</b>	<b>&gt; ou égal à 5 ans</b>	
Total des impôts différés actifs	35	2	2	38

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2024 sont de 47 millions d'euros sur le périmètre la Compagnie.

#### ◆ Immobilisations corporelles pour usage propre

Les immeubles et terrains d'exploitation sont valorisés à leur juste valeur.

Les immeubles d'exploitation concernent le siège social de Coface Deutschland (y compris Kisselberg). Celui-ci a été acquis par crédit-bail (En application de la *Norme IAS 17*, un actif (immeuble d'exploitation) est constaté à l'actif en contrepartie d'une dette financière au passif).

<b>COFACE SA</b> (en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	125	124	1

<b>La Compagnie</b> (en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	107	111	-4

## D.2 Provisions techniques

Il y a deux types de provisions techniques : les provisions de sinistres et les provisions de primes, auxquelles s'ajoutent sous *solvabilité II* une marge pour risque calculée séparément.

La meilleure estimation des provisions de primes est évaluée de manière agrégée en appliquant la méthode simplifiée décrite dans les spécifications techniques de *l'EIOPA d'avril 2014* et basée sur les provisions de primes des états financiers. C'est la meilleure estimation des flux associés aux sinistres futurs couverts par des engagements reconnus en date de clôture.

C'est la somme actualisée des flux entrants (primes, sinistres cédés...) et des flux sortants (prestations payées et frais des sinistres associés à l'encaissement des primes), sur le périmètre décrit ci-dessus.

Au sens *Solvabilité II*, nous entendons par engagements reconnus :

- les contrats qui ont déjà pris effet avant la date de clôture ;
- les contrats pour lesquels Coface est devenue partie contractante et ne peut plus se désengager de manière unilatérale (ou augmenter les primes de manière illimitée sans accord préalable du contractant).

De plus, Coface intègre à ses provisions pour risque de primes des reclassements comme la PANE (primes acquises non émises) et la provision pour PB (participation aux bénéfices) ; ainsi que des profits sur des accessoires de primes.

Cette définition est en ligne avec la notion de frontière de contrats, définie les spécifications techniques *EIOPA du 30 avril 2014* dans les paragraphes *TP.2.15. à TP.2.28*. Cette notion est renommée « Limites d'un contrat » dans *l'article 18 du Règlement Délégué*.

Concernant la meilleure estimation des provisions de sinistres, elle est réalisée séparément sur les différents produits. Les méthodes actuarielles Chain Ladder, Bornhuetter-Ferguson et Loss Ratio sont utilisées sur la base des triangles comptables (primes, charges et règlements) pour déterminer la meilleure estimation des provisions techniques.

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme *Solvabilité II* comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Les provisions techniques dans les états financiers sont valorisées avec un niveau de quantile supérieur à 90% alors que c'est l'espérance qui est utilisée dans le bilan prudentiel. Les méthodes d'évaluation des provisions techniques n'ont pas été significativement modifiées depuis l'exercice précédent.

Les hypothèses prises pour l'estimation des Best Estimates sont des hypothèses objectives qui se basent à la fois sur l'expérience passée et présente du Groupe ainsi que sur des projections d'environnement et contexte futurs. L'estimation des Best Estimates s'appuie également sur des avis d'experts qui intègrent des hypothèses relatives à la tarification, au provisionnement, au marketing, au recouvrement ou encore à l'arbitrage du Groupe.

Les résultats agrégés à fin 2024 sont donnés ci-après, pour les meilleures estimations et la marge pour risque.

## D.2.1 Meilleures estimations

<b>Brut de réassurance</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Groupe	1 049	942	107
La Compagnie	978	885	93

<b>Cession en réassurance</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Groupe	274	235	39
La Compagnie	453	385	68

### Détails par ligne d'activité pour le Groupe :

<b>Brut de réassurance par ligne d'activité</b> <b>COFACE SA</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Crédit	848	763	85
Caution	106	109	-3
Single Risk	95	71	25
Autres	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 049</b>	<b>942</b>	<b>107</b>

<b>Cession en réassurance par ligne d'activité</b> <b>COFACE SA</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Crédit	211	181	30
Caution	36	34	2
Single Risk	27	19	7
Autres	0	0	0
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>235</b>	<b>39</b>

### Détails par ligne d'activité pour la Compagnie :

<b>Brut de réassurance par ligne d'activité</b> <b>La Compagnie</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Crédit	779	708	71
Caution	105	106	-1
Single Risk	95	71	24
Autres	0	0	0
<b>Total</b>	<b>978</b>	<b>885</b>	<b>93</b>

<b>Cession en réassurance par ligne d'activité</b>		<b>Au 31 décembre</b>		
<b>La Compagnie</b>		<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
<i>(en millions d'euros)</i>				
Crédit		359	303	56
Caution		49	46	2
Single Risk		46	35	11
Autres		0	0	0
<b>Total</b>		<b>453</b>	<b>385</b>	<b>69</b>

Concernant le BE de sinistres, le processus d'estimation et la méthodologie ont évolué dans le cadre de la transition en normes IFRS 17.

Des calculs d'ULR non margés (Best Estimate) et margés (pour IFRS) sont déterminés par l'actuariat Groupe sur la base de méthodes statistiques et suite à un comité d'anticipations économiques réunissant les directions opérationnelles (souscription, contentieux et commerciale), le marketing, le contrôle de gestion, les risques, les études économiques et l'actuariat. Une évaluation des provisions est réalisée par l'équipe provisionnement du département actuariat Groupe et validée par le directeur de l'actuariat Groupe.

Ces évaluations sont ensuite rapprochées lors d'une réunion dédiée entre l'actuariat Groupe et le contrôle de gestion Groupe en préparation du *Group Reserving Committee*, instance décisionnelle finale pour les provisions techniques IFRS et où la marge dans les provisions et les BE sont analysés.

## D.2.2 Marge pour risque

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme *Solvabilité II* comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

<b>Marge pour risque</b>		<b>Au 31 décembre</b>		
<i>(en millions d'euros)</i>		<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Groupe		89	98	-8
La Compagnie		92	97	-5

### Détails par ligne d'activité pour le Groupe :

<b>Marge pour risque par ligne d'activité</b>		<b>Au 31 décembre</b>		
<b>COFACE SA</b>		<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
<i>(en millions d'euros)</i>				
Crédit		79	84	-6
Caution		7	9	-3
Single Risk		4	4	0
Autres		0	0	0
<b>Total</b>		<b>89</b>	<b>98</b>	<b>-8</b>

## Détails par ligne d'activité pour la Compagnie :

Marge pour risque par ligne d'activité La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Crédit	76	80	-5
Caution	9	10	-1
Single Risk	7	6	1
Autres	0	0	0
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>97</b>	<b>-5</b>

### D.2.3 Synthèse des provisions techniques

Le tableau ci-après présente une décomposition de la meilleure estimation et la marge de risque, ainsi qu'une comparaison du total des provisions techniques tels qu'elles apparaissent dans les états financiers.

Les données concernent COFACE SA et la Compagnie.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024				
	Crédit	Caution	Single Risk	Autres	Total
Best estimate Brut	848	106	95	0	1 049
<i>Best estimate net</i>	637	70	69	0	775
<i>Cession en réassurance</i>	211	36	27	0	274
Marge pour risque	79	7	4	0	89
<b>Total provisions SII</b>	<b>716</b>	<b>77</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>865</b>
<b>Provisions techniques nettes IFRS</b>					<b>1 107</b>

Le tableau ci-dessus présente la valorisation des provisions techniques de COFACE SA au 31 décembre 2024. Le segment Crédit, représentant l'activité principale, concentre la majorité des provisions avec 716 millions d'euros sous *Solvabilité II*. Le Best Estimate Net total s'élève à 775 millions d'euros, après une cession en réassurance de 274 millions d'euros. La marge pour risque de 89 millions d'euros (basée sur une méthode de coût en capital) porte le total des provisions techniques SII à 865 millions d'euros.

La différence avec les provisions techniques nettes IFRS (1 107 millions d'euros) provient principalement du Risk Adjustment IFRS, calculé par une méthode basée sur des quantiles, qui remplace en *Solvabilité II* la marge pour risque.

Cette divergence reflète les approches distinctes des deux référentiels en matière d'incertitude et de prudence.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024				
	Crédit	Caution	Single Risk	Autres	Total
Best estimate Brut	779	105	95	0	978
<i>Best estimate net</i>	420	56	49	0	525
<i>Cession en réassurance</i>	359	49	46	0	453
Marge pour risque	76	9	7	0	92
<b>Total provisions SII</b>	<b>495</b>	<b>65</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>617</b>
<b>Provisions techniques nettes yc PPE</b>					<b>1 662</b>

Le tableau ci-dessus présente la valorisation des provisions techniques de la Compagnie au 31 décembre 2024. Le segment Crédit, représentant l'activité principale, concentre la majorité des provisions avec 495 millions d'euros sous *Solvabilité II*. Le Best Estimate Net total s'élève à 525 millions d'euros, après une

cession en réassurance de 453 millions d'euros. La marge pour risque de 92 millions d'euros (basée sur une méthode de coût en capital) porte le total des provisions techniques SII à 617 millions d'euros.

A l'exception de la Provision pour Egalisation, qui est une spécificité French GAAP, la différence avec les provisions techniques statutaires reflète comme pour COFACE SA, des approches distinctes entre les deux référentiels (statutaire et *Solvabilité II*) en matière d'incertitude et de prudence.

## D.3 Autres passifs

### D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste correspond aux provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages :

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Provision pour litiges	1	1	0
Provision pour risque sur les filiales	5	10	-5
Provisions pour restructuration	2	4	-2
Provisions pour plan d'attribution d'actions gratuites	0	0	0
Provision pour Impôts (hors IS)	7	6	1
Autres provisions pour risques	4	4	-1
<b>Total provisions autres que provisions techniques</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>-7</b>

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Provision pour litiges	0	0	0
Provision pour risque sur les filiales	5	10	-5
Provisions pour restructuration	2	4	-2
Provisions pour plan d'attribution d'actions gratuites	-3	-3	0
Provision pour Impôts (hors IS)	7	6	1
Autres provisions pour risques	4	4	-1
<b>Total provisions autres que provisions techniques</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>-7</b>

Au global, les variations pour risques et charges varient peu entre 2023 et 2024.

### D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages

Les salariés de COFACE SA bénéficient dans un certain nombre de pays d'avantages à court terme (du type congés payés), d'avantages à long terme (du type « médailles du travail ») et d'avantages postérieurs à l'emploi (du type indemnités de départ à la retraite).

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés de COFACE SA qui les octroient.

Les autres avantages (avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet de modalités différentes de couverture définies ci-après :

- Régimes (ou plans) à cotisations définies: ils se caractérisent par des versements à des organismes libérant l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit généralement des régimes publics de retraites tels celui que l'on trouve en France ;
- Régimes (ou plans) à prestations définies pour lesquels l'employeur a une obligation envers ses salariés.

Conformément à la norme IAS 19, COFACE SA inscrit au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à ses engagements en matière principalement :

- d'indemnités et congés de fin de carrière,
- d'allocations pour préretraite et complément sur retraite,
- de part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités,
- de médailles du travail.

Sur la base des règlements internes de chaque régime et dans chacun des pays concernés, des actuaires indépendants calculent :

- la valeur actuarielle des prestations futures, correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des prestations à verser. Cette valeur actualisée est principalement basée sur:
  - les caractéristiques connues de la population concernée,
  - les prestations à verser (indemnités de fin de carrière, médailles du travail...),
  - les probabilités de survenance de chaque événement,
  - la valorisation de chacun des facteurs entrant dans le calcul des prestations (évolution des salaires, etc.),
  - le taux d'intérêt permettant d'escompter les prestations futures à la date de l'évaluation.
- la valeur actuarielle des prestations pour services rendus avec projection des salaires, déterminée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés, qui répartit la valeur actuarielle des prestations uniformément sur la durée de service des salariés.

Selon IAS19, les actifs du régime sont comptabilisés à leur juste valeur en déduction du montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies.

<b>COFACE SA</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Provisions pour retraite	50	46	4

<b>La Compagnie</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Provisions pour retraite	48	47	1

### D.3.3 Impôts différés passifs

Les éléments pris en compte pour le calcul des impôts différés passifs sont :

- les informations sur l'origine de la comptabilisation de l'impôt différé passif,
- le montant,
- la date d'échéance,
- et le cas échéant, les différences temporelles déductibles.

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé passif est comptabilisé sont les suivants :

- l'enregistrement des provisions techniques: best estimate et de la marge pour risque,

- l'annulation des frais d'acquisition reportés,
- la mise à la valeur de marché des actifs financiers et immeubles d'exploitation,
- les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

<b>COFACE SA</b> (en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Passifs d'impôts différés	231	207	24

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2024 du Groupe est le suivant :

<b>Echéancier des impôts différés actifs</b> <b>COFACE SA</b> (en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre 2024</b>			<b>TOTAL</b>
	<b>&lt; ou égal à 1 an</b>	<b>de 1 à 4 ans</b>	<b>&gt; ou égal à 5 ans</b>	
Total des impôts différés passifs	199	25	7	231

Les principales composantes des impôts différés passifs concerne l'annulation des provisions techniques, le netting des impôts ainsi que les BE de réserves.

<b>La Compagnie</b> (en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Passifs d'impôts différés	159	180	-21

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2024 de la Compagnie est le suivant :

<b>Echéancier des impôts différés actifs</b> <b>La Compagnie</b> (en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre 2024</b>			<b>TOTAL</b>
	<b>&lt; ou égal à 1 an</b>	<b>de 1 à 4 ans</b>	<b>&gt; ou égal à 5 ans</b>	
Total des impôts différés passifs	137	15	7	159

### **D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit**

Pour le Groupe, ce poste correspond aux billets de trésorerie émis par COFACE SA dans le but de financer l'activité d'affacturage du Groupe à savoir Coface Finanz (Allemagne) et Coface Factoring Poland (Pologne).

<b>COFACE SA</b> (en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	586	640	-55

<b>La Compagnie</b> (en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0

Le périmètre solo n'intègre pas COFACE SA, la société holding qui porte l'émission des billets de trésorerie. Aussi, on ne retrouve pas d'équivalent au bilan de la Compagnie.

### D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	121	109	12
Dettes nées d'opérations de réassurance	274	189	84
<b>Total dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance</b>	<b>395</b>	<b>298</b>	<b>97</b>

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	110	122	-12
Dettes nées d'opérations de réassurance	249	284	-35
<b>Total dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance</b>	<b>359</b>	<b>406</b>	<b>-47</b>

Les principales variations entre 2023 et 2024 sont liées à :

- la hausse des dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires du Groupe de 12 millions d'euros : cette hausse provient des dettes nées d'opérations d'assurance directe qui augmentent de 6 millions d'euros, des dettes nées d'opérations d'assurance acceptée qui augmentent de 4 millions d'euros et des commissions qui augmentent de 3 millions d'euros.
- la hausse des dettes d'opérations de réassurance du Groupe de 84 millions d'euros en lien avec l'activité.
- la baisse des dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires de la Compagnie de 12 millions d'euros : cette baisse provient des dettes nées d'opérations d'assurance acceptée qui passent de 54 millions d'euros à 39 millions d'euros (-15 millions d'euros) compensé en partie par la hausse des dettes nées d'opérations d'assurance directe de 4 millions d'euros.
- la baisse des dettes vis-à-vis des réassureurs de la Compagnie (-35 millions d'euros).

### D.3.6 Passifs subordonnés

Les dettes financières sont évaluées à la juste valeur.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Passifs subordonnés	629	625	4

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Passifs subordonnés	515	504	12

La valorisation de la dette subordonnée s'effectue sur la base de la méthodologie décrite dans l'article 75 de la Directive 2009/138/CE: « Lors de la valorisation des passifs [...] aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre à l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué ». Ainsi, la valeur de la dette subordonnée est obtenue par une mise à jour de la courbe de taux sans risque EIOPA ; le spread lié à la qualité de crédit Coface étant maintenu constant après la comptabilisation initiale de la dette.

Les dettes subordonnées du Groupe éligibles à la couverture du SCR s'élèvent à 629 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 856<sup>11</sup> millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette diminution s'explique par l'arrivée à échéance d'une dette subordonnée le 27 mars 2024.

Les deux dettes subordonnées se décomposent comme suit :

- Une émission de titres subordonnés à taux fixe 6,000% le 22 septembre 2022 effectuée par COFACE SA, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 22 septembre 2032. Elle est valorisée 317 millions d'euros, et est éligible au titre des fonds propres de niveau 2.
- Une émission de titres subordonnés à taux fixe 5,750% le 28 novembre 2023 effectuée par COFACE SA, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 28 novembre 2033. Elle est valorisée 312 millions d'euros, et est éligible au titre des fonds propres de niveau 2. Le montant levé lors de cette émission d'obligations a été affecté au refinancement des obligations subordonnées arrivées à échéance le 27 mars 2024.

A ce jour, le groupe Coface n'a pas prévu de nouvelles émissions obligataires.

Les dettes subordonnées de la Compagnie s'élèvent à 515<sup>12</sup> millions d'euros au 31 décembre 2024. Ces dettes correspondent aux prêts subordonnés accordés par COFACE SA, éligibles à la couverture du SCR, conformément à l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35.

Les caractéristiques des prêts subordonnés correspondent à celles des dettes subordonnées émises par COFACE SA (voir ci-dessus).

### D.3.7 Autres dettes

Le tableau ci-dessous présente les autres dettes du Groupe Coface et de la Compagnie :

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Autres dettes (hors assurance)	450	415	35

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2024	2023	Variation
Autres dettes (hors assurance)	363	323	39

La variation entre les deux exercices pour le Groupe est principalement liée à la hausse des postes fournisseurs de 14 millions d'euros, des postes d'état de 10 millions d'euros, du poste « dettes frais de

<sup>11</sup> Montant avant écrêtement de la dette subordonnée non disponible en application de l'article 82 du règlement délégué n°2015/35.

<sup>12</sup> Montant après écrêtement de la dette subordonnée non disponible en application de l'article 82 du règlement délégué n°2015/35.

siège et refacturations internes » de 6 millions d'euros, du passif locatif de la location immobilière de 3 millions d'euros et du personnel de 3 millions d'euros.

La variation entre les deux exercices pour la Compagnie est principalement liée à la hausse des postes d'IS de 12 millions d'euros, du poste fournisseurs de 12 millions d'euros et des comptes courants des entreprises liés de 7 millions d'euros. S'ajoute à ces variations, la hausse du poste provisions pour litiges et incertitudes - Impôts sur les sociétés de 7 millions d'euros.

## **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

COFACE SA et la Compagnie n'ont pas d'autres méthodes de valorisation alternatives.

## **D.5 Autres informations**

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



## **/ E. GESTION DU CAPITAL**

# E. Gestion du capital

## E.1 Fonds propres

### E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Conformément à la *directive 2009/138/CE*, le Groupe Coface dispose d'une politique de gestion de capital qui s'applique à l'ensemble du Groupe, y compris à sa principale société opérationnelle d'assurance la Compagnie. Cette politique est soumise à l'approbation du conseil d'administration de COFACE SA et de la Compagnie et est réexaminée au moins une fois par an.

Le Groupe, exerçant ses activités dans différents pays du monde, est soumis à différents niveaux de contrôle selon les pays d'implantation :

- Siège du Groupe (France): l'activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes (*Solvabilité II*) et par la réglementation françaises interne en matière d'assurance non-vie ;
- Entités d'assurance du Groupe: les assureurs ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne (comme le Groupe) sont soumis à la réglementation *Solvabilité II* ; cependant, dans certains pays, les activités d'assurance sont soumises au contrôle des régulateurs locaux ;
- Activité d'affacturage en Allemagne et Pologne: cette activité est encadrée par une réglementation propre.

La politique de gestion de capital traite principalement des points suivants :

- a) Risque de dégradation de la solvabilité du Groupe et de la non-conformité du capital de solvabilité requis (SCR) ou minimum de solvabilité requis (MCR) ;
- b) Risque de dégradation de la solvabilité et de non-conformité des ratios prudentiels applicables par les filiales réglementées du Groupe (notamment pour la Compagnie) ;
- c) Risque d'erreur de classement ou de qualification des éléments de fonds propres réglementaires pour le Groupe ou la Compagnie ;
- d) Risque de prise en compte insuffisante des limites quantitatives appliquées aux éléments de fonds propres suivant les différentes catégories ;
- e) Risque de non-efficacité des éléments de fonds propres en cas de crise ;
- f) Risque de fongibilité insuffisante des fonds propres ;
- g) Risque de non-prise en compte de la solvabilité du Groupe par la politique de distribution des dividendes ;
- h) Risque de non-prise en compte des scénarios de stress-test dans la structure des fonds propres.

## E.1.2 Structure et qualité des fonds propres

### ◆ COFACE SA

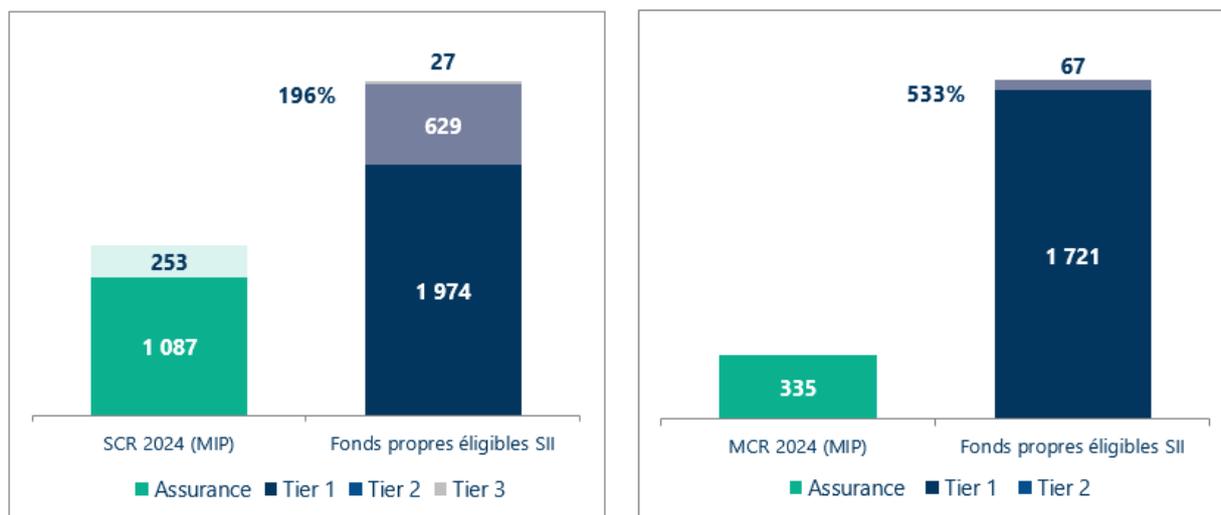
Conformément à la réglementation, le Groupe Coface a calculé, au 31 décembre 2024 les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis, MCR, et capital de solvabilité requis, SCR (voir chapitre E.2.).

Pour les activités d'assurance, conformément à la réglementation *Solvabilité II* entrée en vigueur le 1er janvier 2016, le Groupe a procédé au 31 décembre 2024 au calcul du capital de solvabilité requis (SCR) en utilisant son modèle interne partiel, introduite par la *directive européenne N 2009/138/CE*.

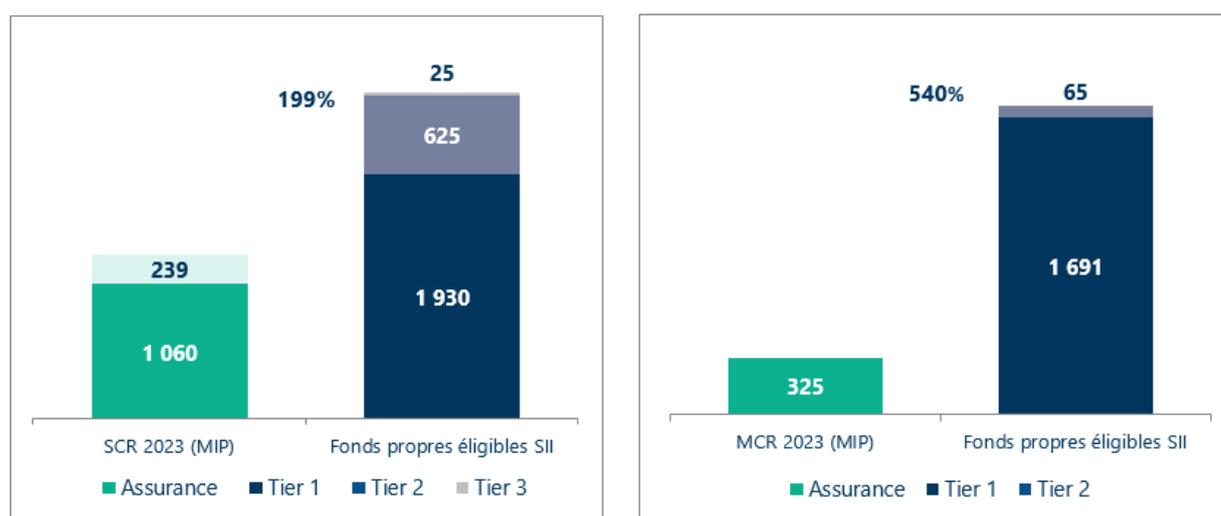
Pour les activités d'affacturage, le Groupe reporte ses exigences de capital requis en approche standard de la réglementation bancaire depuis le 31 décembre 2019. Il est rappelé que les régulateurs locaux en Allemagne et en Pologne (seuls pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités d'affacturage) n'imposent pas d'exigences en termes de capitaux propres aux sociétés d'affacturage.

Au 31 décembre 2024, le Groupe respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 1 340 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessous.

Au 31 décembre 2024:



Au 31 décembre 2023:



Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR, au 31 décembre 2024, s'élèvent à 2 630 millions d'euros. Conformément à la directive de *Solvabilité II*, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. La composition est la suivante:

- **Tier 1** : 1 974 millions d'euros (75% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel du Groupe diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories ;
- **Tier 2** : 629 millions d'euros (24% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur des deux dettes subordonnées éligibles à la couverture du SCR, conformément à *l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35*. Un récapitulatif des principales caractéristiques de ces dettes subordonnées est présenté ci-dessous:

Coface EUR300m dette subordonnée Tier 2 2032	
<b>Emetteur</b>	Coface SA
<b>Garant</b>	NA
<b>Type de Garantie</b>	NA
<b>Instrument</b>	Dettes subordonnées datées et garanties éligibles au titre des fonds propres de base de niveau 2
<b>Maturité</b>	10 ans sans amortissement
<b>Date d'émission</b>	22-sept-22
<b>Date de maturité</b>	22-sept-32
<b>Obligation de paiement de coupon</b>	Report en cas de non-confirmité du SCR
<b>Option de report de coupon</b>	na
<b>Rachat anticipé</b>	Au pair, sous réserve des conditions de rachat
<b>Cotation</b>	EURONEXT PARIS
<b>Loi applicable</b>	Loi Française
<b>Montant émission</b>	EUR 300m
<b>Rating Garant</b>	A2 / AA- (Moody's / Fitch)
<b>Rating émission</b>	Baa2/BBB+ (Moody's/ Fitch)
<b>Coupon</b>	6.00% Fixe annuel
<b>ISIN</b>	FR001400CSY7

Coface EUR300m dette subordonnée Tier 2 2033	
<b>Emetteur</b>	Coface SA
<b>Garant</b>	NA
<b>Type de Garantie</b>	NA
<b>Instrument</b>	Dettes subordonnées datées et garanties éligibles au titre des fonds propres de base de niveau 2
<b>Maturité</b>	Maturité attendue 10 ans sans amortissement
<b>Date d'émission</b>	28-nov-23
<b>Date de maturité</b>	28-nov-23
<b>Obligation de paiement de coupon</b>	Report en cas de non-confirmité du SCR
<b>Option de report de coupon</b>	na
<b>Rachat anticipé</b>	Au pair, sous réserve des conditions de rachat
<b>Cotation</b>	EURONEXT PARIS
<b>Loi applicable</b>	Loi Française
<b>Montant émission</b>	EUR 300m
<b>Rating Garant</b>	A1 / AA- (Moody's / Fitch/A.M Best)
<b>Rating émission</b>	Baa1/BBB+ (Moody's/ Fitch)
<b>Coupon</b>	5.750% Fixe annuel
<b>ISIN</b>	FR001400MI8W6

- **Tier 3** : 27 millions d'euros (1% des fonds propres disponibles), représentant la part des fonds propres *Solvabilité II* constituée de la somme des impôts différés actifs nets de chaque entité fiscale, après mise en œuvre – au niveau local – du test d'éligibilité desdits impôts différés nets.

Au 31 décembre 2024, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR s'élèvent à 1 788 millions d'euros

et se décomposent de la manière suivante :

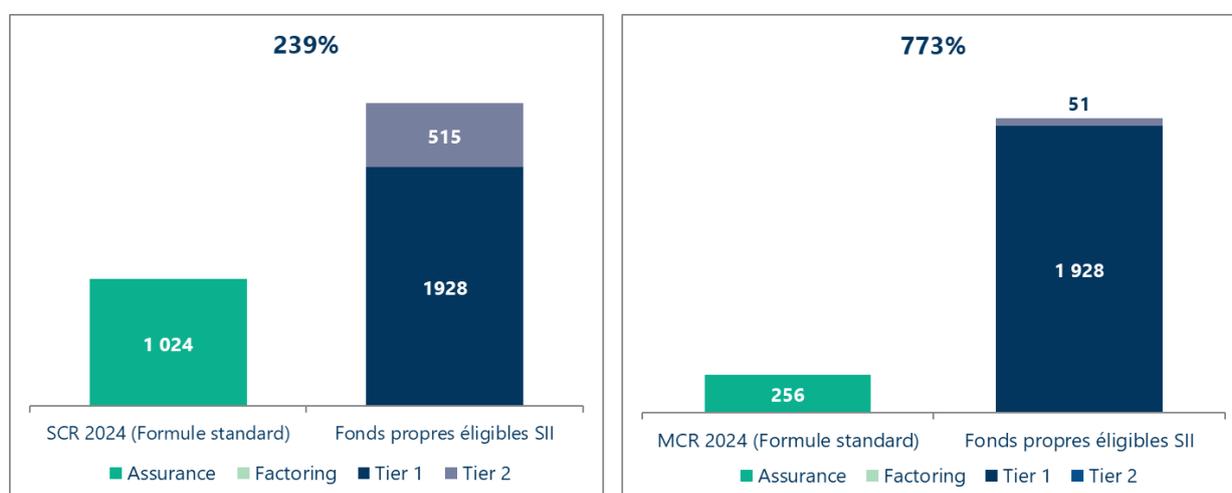
- **Tier 1** : 1 721 millions d'euros (96% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel conformément à la directive *Solvabilité II* ;
- **Tier 2** : 67 millions d'euros (4% des fonds propres disponibles) correspondant à la valeur des dettes subordonnées éligibles à la couverture du MCR, conformément à *l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35* (i.e. 20% du MCR).

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (voir *Annexe F.2*).

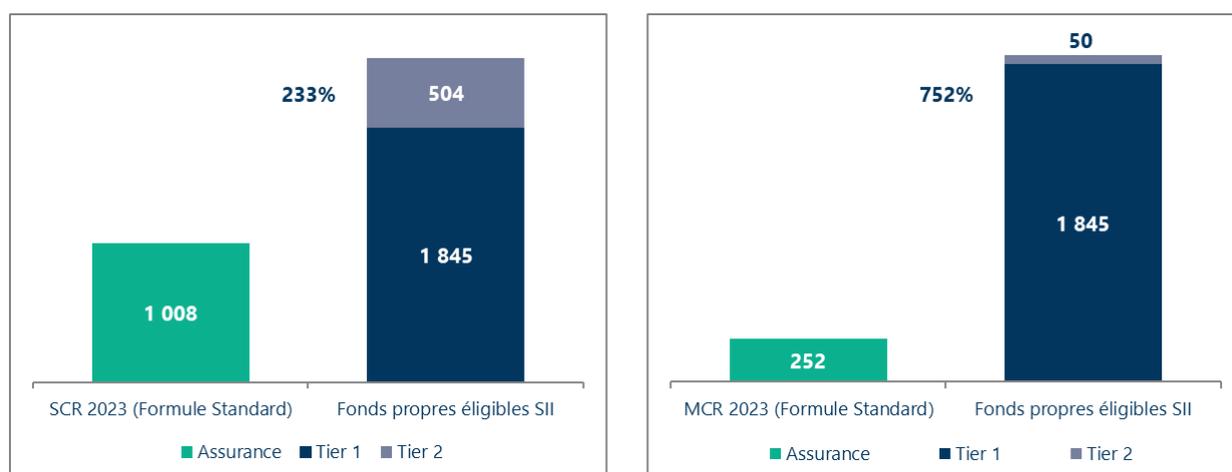
### ◆ La Compagnie

Conformément à la réglementation, la Compagnie a calculé, au 31 décembre 2023 et 2024 selon la formule standard, les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis et capital de solvabilité requis, SCR (voir *chapitre E.2*).

Au 31 décembre 2024:



Au 31 décembre 2023:



Au 31 décembre 2024, la Compagnie respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 256 millions d'euros au titre du MCR et à 1 024 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessus.

Conformément à la directive de *Solvabilité II*, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR, au 31 décembre 2024, s'élèvent à 2 444 millions d'euros, dont la composition est la suivante :

- **Tier 1** : 1 928 millions d'euros (79% des fonds propres disponibles), comme cela est mentionné au paragraphe précédent ;
- **Tier 2** : 515 millions d'euros (21% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur des prêts subordonnés éligibles à la couverture du SCR, conformément à *l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35*. Les prêts subordonnés de la Compagnie sont valorisés 595 millions d'euros, contre 782 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette baisse s'explique par l'arrivée à échéance d'une dette subordonnée le 27 mars 2024 et le remboursement du prêt subordonné intragroupe. COFACE SA a réalisé une émission de titres subordonnés à taux fixe (6,000%) le 22 septembre 2022, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 22 septembre 2032. Cette émission a fait l'objet d'un prêt subordonné intragroupe de 268 millions d'euros au taux d'intérêt annuel de 6,000%, et est valorisé 283 millions d'euros.

Afin d'anticiper le refinancement des titres subordonnés arrivés à échéance le 27 mars 2024, COFACE SA a réalisé une émission de titres subordonnés à taux fixe (5,750%) le 28 novembre 2023, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 28 novembre 2033. Cette nouvelle émission a également fait l'objet d'un prêt subordonné intragroupe de 300 millions d'euros au taux d'intérêt annuel de 5,750%, et est valorisé 312 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR s'élèvent à 1 980 millions d'euros et se décomposent de la manière la suivante :

- **Tier 1** : 1 928 millions d'euros (97% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories ;
- **Tier 2** : 51 millions d'euros (3% des fonds propres disponibles), Conformément à *l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35*, le montant correspond à la fraction des prêts subordonnés souscrits par la Compagnie éligibles à la couverture du MCR (*i.e.* 20% du MCR).

Les caractéristiques des prêts subordonnés sont identiques à celles des dettes subordonnées émises par Coface SA (*voir tableau ci-dessus*), et sont tous éligibles au titre des fonds propres de niveau 2, dans la limite des exigences fixées par *l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35 complétant la directive Solvabilité II*.

La valorisation des prêts subordonnés s'effectue selon le même principe que celui décrit pour procéder à la valorisation des dettes subordonnées du Groupe.

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (*voir Annexes F.2*).

### E.1.3 Fonds propres de base

Au 31 décembre 2024, les fonds propres de COFACE SA et de la Compagnie sont exclusivement constitués de fonds propres de base, selon les critères de la norme *Solvabilité II*.

### E.1.4 Fonds propres auxiliaires

Au 31 décembre 2024, COFACE SA et la Compagnie ne disposent pas de fonds propres auxiliaires.

### **E.1.5 Disponibilité des fonds propres**

Les fonds propres en couverture du SCR Groupe sont obtenus après vérification de leur éligibilité et de leur disponibilité :

- Au niveau de chaque entité fiscale du Groupe : Test de la limitation éventuelle des éléments de Tier 3 (IDA net) à 15% du SCR de l'entité,
- Conformément à *l'article 330 du règlement délégué (UE) 2015/35*, le Groupe Coface met également en place un test pour définir la disponibilité, au niveau du Groupe, des fonds propres éligibles des entreprises liées. Le test consiste, dans un premier temps, à déterminer le surplus des fonds propres Solvabilité II de chaque entité au-delà de son SCR puis dans un deuxième temps à comparer ce surplus avec le montant des éléments de fonds propres disponibles pour les besoins du Groupe :
  - Dès lors que le surplus de fonds propres d'une entité peut être intégralement représenté par des éléments de fonds propres fongibles et transférables, aucun ajustement des fonds propres du Groupe n'est considéré au titre de cette entité ;
  - Dans le cas contraire, la part du surplus non-représentée par des éléments fongibles et transférables donne lieu à un ajustement des fonds propres du Groupe.

Les fonds propres disponibles pour les besoins du Groupe sont alors égaux aux fonds propres totaux après élimination des transactions intra-groupe diminués des montants suivants : (i) fonds propres constitués des IDA nets inéligibles au niveau des entités, (ii) fonds propres non-disponibles pour les besoins du Groupe par application de *l'article 330 du règlement délégué* et (iii) fonds propres éventuellement inéligibles pour les besoins du Groupe par application globale des règles de Tiering.

Au 31 décembre 2024, l'impact des tests d'éligibilité et de disponibilité présentés ci-dessus est le suivant:

- 10 millions d'euros au titre du test de l'éligibilité des IDA nets pour les entités fiscales concernées,
- 72 millions d'euros au titre du test de la disponibilité des fonds propres.

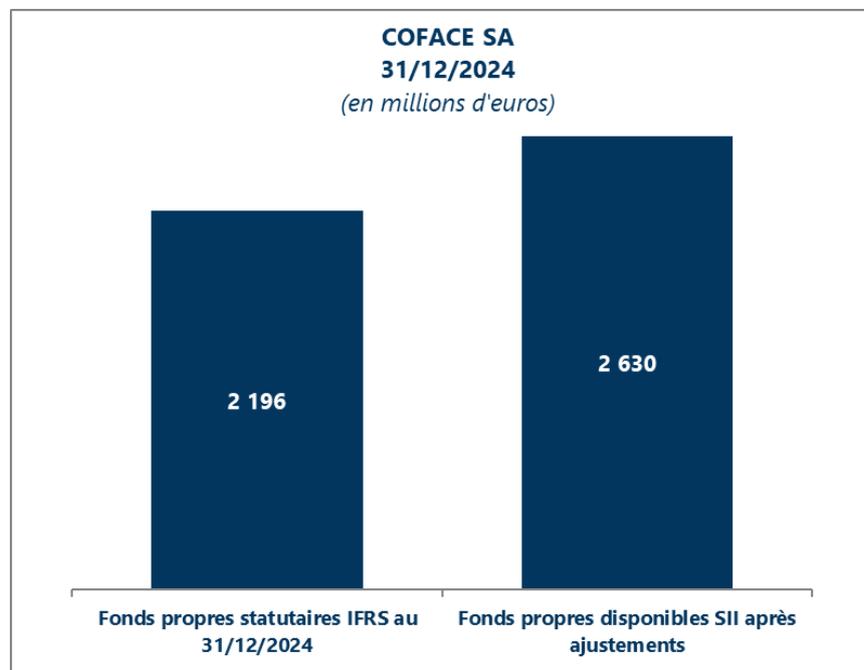
### **E.1.6 Absorption des pertes par le capital**

Non applicable au Groupe Coface. Cela s'explique par le fait qu'aucun élément des fonds propres Tier 1 n'est représenté par des actions privilégiées, ni des comptes mutualistes subordonnés ou des passifs subordonnés.

## E.1.7 Réserve de réconciliation

### ◆ COFACE SA

Le graphique suivant illustre la différence entre les fonds propres du Groupe éligibles pour la couverture du capital de solvabilité requis au 31 décembre 2024 et les fonds propres consolidés tels qu'ils apparaissent dans les états financiers du Groupe.



Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (voir Annexe F.2).

Les capitaux propres *Solvabilité II* Groupe éligibles sont de 2 630 millions d'euros au 31 décembre 2024.

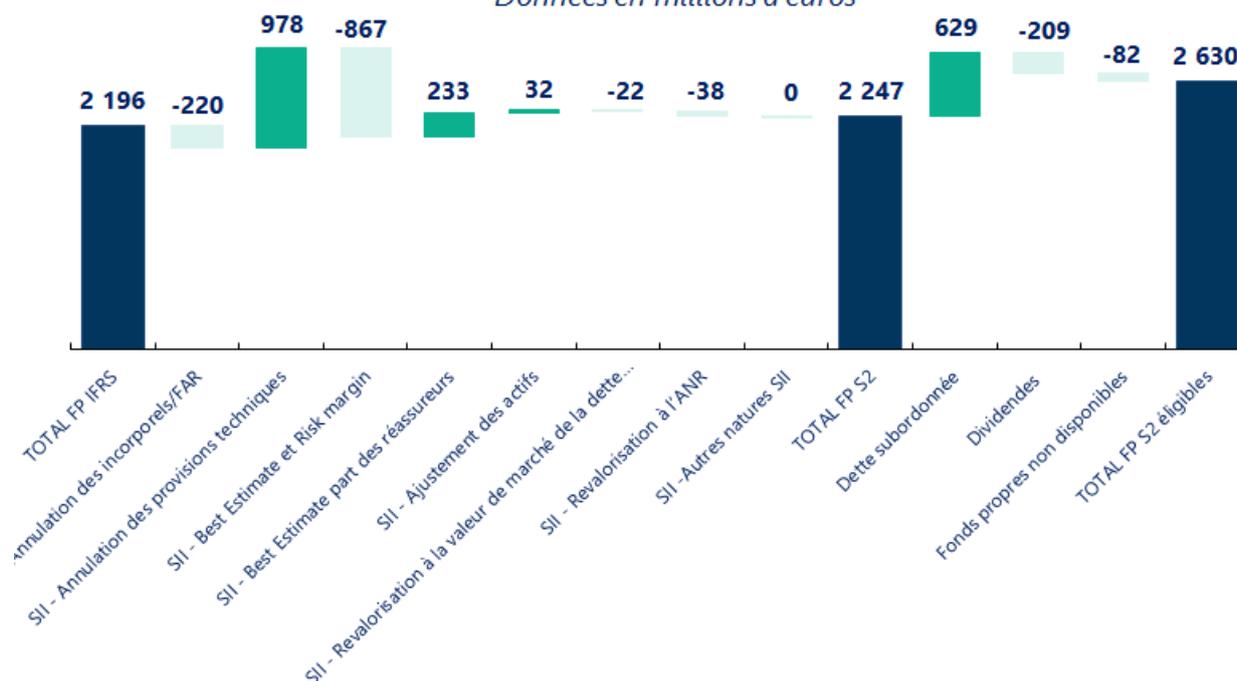
Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2024 incluent :

- Le capital social pour 300 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 724 millions d'euros,
- Les actifs nets d'impôts différés de 37 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation<sup>13</sup> de 1 022 millions d'euros classée en Tier 1,
- Les dettes subordonnées pour 629 millions d'euros en Tier 2,
- Les fonds propres non disponibles de -82 millions d'euros.

<sup>13</sup> La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.t - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

## Variation des fonds propres IFRS à SII Q4 2024

Données en millions d'euros



Le passage des fonds propres IFRS d'un montant de 2 196 millions d'euros aux fonds propres prudentiels d'un montant de 2 630 millions d'euros provient de la réserve de réconciliation principalement des éléments suivants :

- annulation des actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés pour un montant de – 220 millions d'euros,
- l'ajustement de la valeur de marché des actifs et des dettes est lié à la reconnaissance des plus-values et moins-values latentes comptabilisées au coût dans le bilan statutaire, pour un montant total de - 28 millions d'euros,
- les ajustements de meilleure estimation des provisions techniques et de la marge de risque de + 344 millions d'euros lié à la réévaluation dans le cadre de *Solvabilité II*, par rapport à celles des comptes locaux,
- prise en compte des passifs subordonnés dans les fonds propres prudentiels : + 629 millions d'euros,
- déduction des dividendes prévisionnels des fonds propres prudentiels : - 209 millions d'euros,
- déduction des fonds propres non disponibles : - 82 millions d'euros.

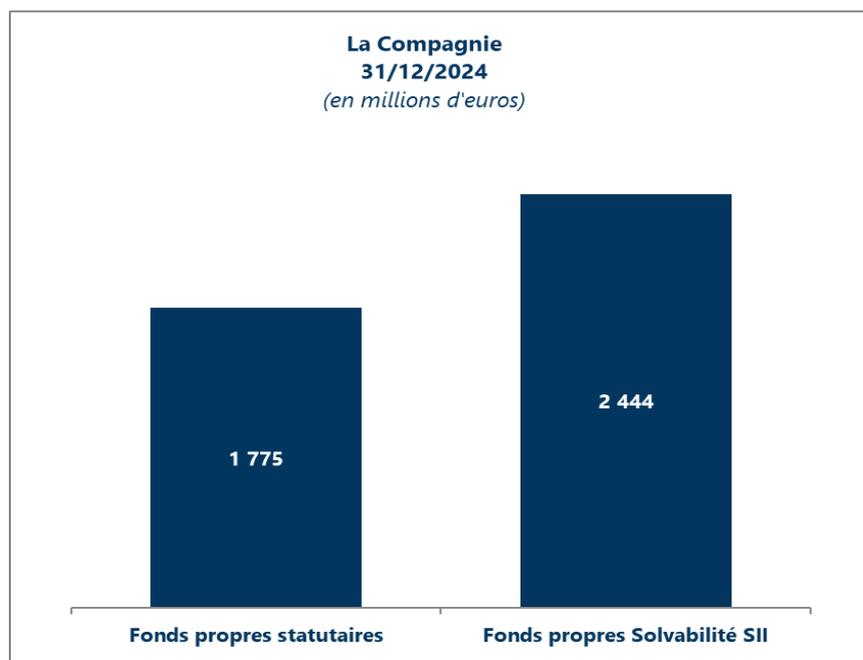
Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1.

Les dettes subordonnées émises en septembre 2022 et novembre 2023, se montent respectivement à 317 millions d'euros et 312 millions d'euros. Elles sont classées en Tier 2 pour un montant total de 629 millions d'euros, conformément à l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35.

Enfin, les fonds propres non disponibles sont évalués à 82 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration de COFACE SA a prévu de proposer aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 la distribution d'un dividende de 1,40 € par action, portant le taux de distribution à 80% du résultat net.

## ◆ La Compagnie



Le montant des capitaux propres *Solvabilité II* éligibles est de 2 444 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2024 incluent :

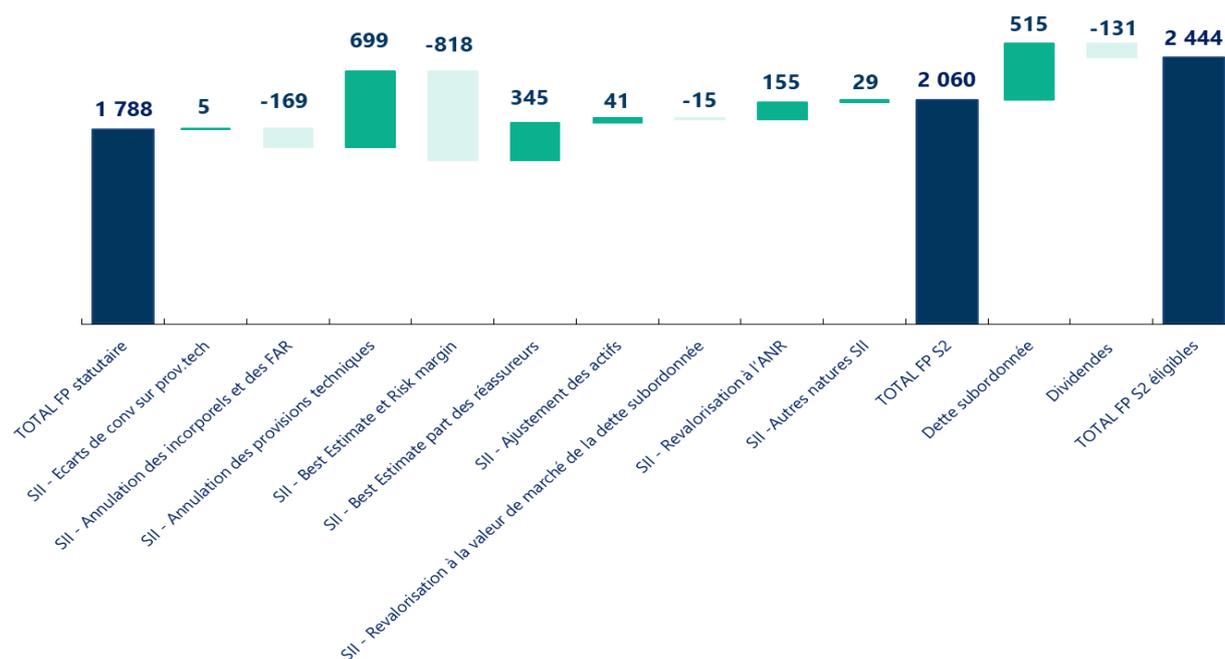
- Le capital social pour 137 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 620 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation<sup>14</sup> de 1 171 millions d'euros classée en Tier 1,
- Les dettes subordonnées de 515 millions d'euros classées en Tier 2.

---

<sup>14</sup> La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.t - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

## Variation des fonds propres statutaires à SII Q4 2024

Données en millions d'euros



Le passage des fonds propres statutaires d'un montant de 1 788 millions d'euros aux fonds propres prudentiels d'un montant de 2 444 millions d'euros provient de la réserve de réconciliation principalement des éléments suivants :

- annulation des actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés pour un montant de – 169 millions d'euros,
- l'ajustement de la valeur de marché des actifs et des dettes est lié à la reconnaissance des plus-values et moins-values latentes comptabilisées au coût dans le bilan statutaire, pour un montant total de + 181 millions d'euros,
- les ajustements de meilleure estimation des provisions techniques et de la marge de risque de + 226 millions d'euros lié à la réévaluation dans le cadre de *Solvabilité II*, par rapport à celles des comptes locaux,
- autres reclassements SII de + 29 millions d'euros qui concernent principalement les résultats des filiales allemandes,
- prise en compte des passifs subordonnés dans les fonds propres prudentiels : + 515 millions d'euros,
- déduction des dividendes prévisionnels des fonds propres prudentiels : - 131 millions d'euros.

Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. Par ailleurs, les prêts subordonnés souscrits auprès de COFACE SA pour un total de 595 millions d'euros ont des caractéristiques identiques aux dettes subordonnées émises par COFACE SA, et sont classés en Tier 2 à hauteur de 515 millions d'euros, conformément à l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35.

Le conseil d'administration de la Compagnie a prévu de proposer la distribution d'un dividende de 3,65 € par action, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires le 7 mai 2025.

### E.1.8 Ratios supplémentaires

Non applicable au Groupe Coface ni à la Compagnie.

## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### E.2.1 Exigences annuelles

#### ◆ Référentiel retenu

Les calculs<sup>15</sup> ont été réalisés selon les dernières spécifications en vigueur (*règlement délégué UE 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014*) sous le logiciel SAS IRM qui a permis au Groupe Coface de générer les QRT en format XBRL. Sur le périmètre du modèle interne partiel, les calculs ont été réalisés selon les spécifications décrites dans le dossier d'homologation.

La courbe des taux sans risque et sans volatility adjustment utilisée est celle publiée par l'EIOPA applicable à fin décembre 2024.

#### ◆ SCR

Le SCR Groupe au 31 décembre 2024 et 2023 se décompose comme suit :

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2024	2023
<b>SCR Global (1)</b>	<b>1 340</b>	<b>1 300</b>
SCR Assurance	1 087	1 060
SCR sociétés financières	253	239
<b>Fonds propres totaux éligibles (2)</b>	<b>2 630</b>	<b>2 580</b>
<b>Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)</b>	<b>196%</b>	<b>199%</b>

<sup>15</sup> Les catégories « transport », « protection juridique » et « pertes pécuniaires » sont non significatives (moins de 0.1% des primes acquises brutes sociales et sont comprises dans la Lob d'assurance-crédit).

<b>COFACE SA</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>SCR assurance</b>	<b>1 087</b>	<b>1 060</b>
<b>SCR affacturage</b>	<b>253</b>	<b>239</b>
<b>Risque opérationnel</b>	<b>47</b>	<b>48</b>
<b>Ajustement ID</b>	<b>-135</b>	<b>-133</b>
<b>BSCR</b>	<b>1 176</b>	<b>1 145</b>
<b>Effet de diversification</b>	<b>-168</b>	<b>-156</b>
<b>Risque de marché</b>	<b>348</b>	<b>298</b>
Risque de taux d'intérêt	89	77
Risque action	65	52
<i>Action type 1</i>	50	40
<i>Action type 2</i>	18	15
Risque immobilier	62	71
Risque spread	169	88
Risque de concentration	0	0
Risque de change	134	159
Diversification	-170	-151
<b>Risque de défaut</b>	<b>172</b>	<b>157</b>
Type 1	61	52
Type 2	122	114
Diversification	-10	-9
<b>Risque non vie</b>	<b>824</b>	<b>846</b>
<b>Somme des risques de marché, défaut et non-vie</b>	<b>1 344</b>	<b>1 301</b>

Le SCR de la Compagnie au 31 décembre 2024 et 2023 se décompose comme suit (le montant de fonds propres ne prend pas en compte l'ajustement des fonds propres non-disponibles) :

<b>La Compagnie</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>SCR Global (1)</b>	<b>1 024</b>	<b>1 008</b>
SCR Assurance	1 024	1 008
SCR sociétés financières	0	0
<b>Fonds propres totaux éligibles (2)</b>	<b>2 444</b>	<b>2 349</b>
<b>Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)</b>	<b>239%</b>	<b>233%</b>
Ratio S2 assurance	239%	233%
<b>MCR</b>	<b>256</b>	<b>252</b>

<b>La Compagnie</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>SCR assurance</b>	<b>1 024</b>	<b>1 008</b>
<b>Risque opérationnel</b>	<b>42</b>	<b>44</b>
<b>Ajustement ID</b>	<b>-100</b>	<b>-103</b>
<b>BSCR</b>	<b>1 083</b>	<b>1 067</b>
<b>Effet de diversification</b>	<b>-270</b>	<b>-247</b>
<b>Risque de marché</b>	<b>362</b>	<b>289</b>
Risque de taux d'intérêt	73	57
Risque action	115	100
<i>Action type 1</i>	47	39
<i>Action type 2</i>	75	68
Risque immobilier	53	62
Risque spread	147	67
Risque de concentration	64	58
Risque de change	131	129
Diversification	-220	-184
<b>Risque de défaut</b>	<b>140</b>	<b>168</b>
Type 1	45	54
Type 2	103	123
Diversification	-8	-10
<b>Risque non vie</b>	<b>850</b>	<b>857</b>
Primes et réserves	620	593
Risque catastrophe	447	488
Cat Defaut	105	105
Cat recession	435	477
Lapse	3	11
Diversification	-220	-235
<b>Somme des risques</b>	<b>1 353</b>	<b>1 314</b>

## E.2.2 Méthodes de calcul retenues

La méthodologie de calcul retenue pour **la Compagnie** est la suivante :

### ◆ **Compagnie française pour le commerce extérieur**

#### ◆ **SCR non vie**

- **SCR de prime et de réserve**

Les volumes de primes et de réserves ont été définis conformément à *l'article 116 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014*.

- **Volume de réserves**

Le volume de réserves utilisé dans les calculs de besoin en fonds propres est égal au Best Estimate de réserves calculé au bilan.

- **Volume de primes**

La mesure de volume pour le risque de primes pour la Compagnie est donnée par la formule suivante (pour une date d'évaluation au 31/12/N) :

Volume de primes = Max (Primes acquises (N) ; Primes acquises (N+1)) + FP existing + FP future

Les primes utilisées sont nettes de participations bénéficiaires et nettes de réassurance. Les FP existing et FP future sont calculés par ligne de produit (Crédit, Single Risk et Caution) selon les définitions suivantes:

- FP existing représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie après les 12 mois à venir pour les contrats existants ;
- FP future représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie pour les contrats dont la date de comptabilisation initiale survient dans les 12 mois suivant la date d'évaluation, à l'exclusion des primes à acquérir au cours des 12 mois qui suivent la date de comptabilisation initiale.

- **Agrégation du risque de primes et de réserves**

Les écarts types retenus correspondent à ceux de la branche crédit, c'est-à-dire :

- 19% appliqué au volume de primes,
- 17,2% appliqué au volume de réserves.

L'écart type global à utiliser dans le cadre du risque de primes et réserves est alors obtenu en tenant compte d'une corrélation de 50% entre ces deux risques.

La valeur finale du risque de primes et réserves est alors obtenue directement en prenant trois fois la valeur de l'écart type global multiplié par le volume de risque global (somme des volumes de réserves et primes) conformément à *l'article 115 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014*.

En effet, rappelons que:

- La Compagnie ne travaille que sur un segment unique (« 6. Credit insurance and proportional reinsurance ») et, par conséquent, il n'y a pas de corrélation avec d'autres segments à prendre en compte ;

- Malgré la grande dispersion géographique des activités de la Compagnie, la branche Crédit ne peut tenir compte du facteur de correction au titre de la diversification géographique, il n'y a donc pas de calcul de « DIV » à effectuer.
- **SCR Catastrophe**

Le risque de catastrophe pour la ligne de business « assurance-crédit et caution » est matérialisé par la prise en compte de deux scénarios :

- Un risque de pointe, correspondant à la chute des deux plus grosses expositions du portefeuille avec un taux de perte de 10% conformément à la réglementation,
- Un risque de récession, correspondant à une dégradation de l'environnement économique général et à une sinistralité « de masse ».

Le calcul du SCR Catastrophe pour les risques de crédit et caution est décrit dans *l'article 134 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014*.

- **Description du programme de réassurance externe**

La réassurance externe de Compagnie vise à couvrir le risque de fréquence, le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de fréquence est adressé au travers des traités en quote-part. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « stop loss ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

- **Risque de rachat**

Conformément à *l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014*, la Compagnie valorise un SCR de cessation nette évalué à 3 millions d'euros à fin 2024.

- **Agrégation du SCR Non Life**

L'agrégation de ces différents modules de risque est effectuée conformément à *l'article 114 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014* en tenant compte des différents niveaux de corrélation.

Ces calculs sont également effectués bruts de réassurance afin de tenir compte de l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance dans le risque de défaut de type 1.

## ◆ **SCR de marché**

- **Organisation**

Pour les actifs financiers, COFACE SA et la Compagnie utilisent la plateforme PICIM gérée par Amundi afin d'alimenter SAS IRM. La prestation vise à fournir à COFACE SA et la Compagnie des inventaires de portefeuilles enrichis de caractéristiques et de calculs de SCR unitaires par instrument au 31 décembre 2024. Le portefeuille PICIM représente 98,7% du portefeuille d'investissement hors titres de participation et immobilier d'exploitation.

Les fichiers fournis correspondent à des inventaires comptables fournis par le valorisateur du portefeuille des actifs financiers de COFACE SA et de la Compagnie « CACEIS » et enrichis par Amundi. Ce dernier fournit à COFACE SA et la Compagnie des SCR Equity, Interest (uniquement sur des actifs financiers), Spread et Immobilier sur son périmètre.

Les SCR Concentration, Change et Interest (hors actifs financiers) ont été calculés directement par SAS IRM, de même que les chocs à appliquer sur les titres de participation détenus.

- **Classement des titres**

Le champ CIC servant au classement comptable de chaque titre est alimenté par Amundi dans les fichiers fournis à COFACE SA et la Compagnie.

- **Transparisation des fonds**

Les classifications des actifs et les calculs des SCR ont été réalisés en ligne à ligne pour la très grande majorité du portefeuille de placements. Le principe de transparence ultime a été appliqué pour les OPCVM gérés par Amundi (essentiellement OPCVM monétaires). Pour les OPCVM non gérés par Amundi, nous avons :

- soit utilisé le SCR agrégat calculé par les sociétés de gestion,
- soit appliqué la charge SCR maximale (Equity type II) pour les 6 OPCVM pour lesquels un calcul en ligne à ligne était soit non disponible soit peu pertinent.

- **SCR Actions**

Concernant les actions détenues en portefeuille, COFACE SA a décidé de ne pas retenir la clause « *grandfathering equity* » pour l'année 2024 comme en 2023.

- **SCR Immobilier**

Le périmètre sur SCR Immobilier se compose à 21,5% d'immobilier d'exploitation et à 78,5% de supports dont les sous-jacents sont des actifs Immobiliers.

- ◆ **SCR Défaut**

Le calcul du SCR Défaut valorise le risque de contrepartie. Pour cela, il se base sur les provisions cédées aux réassureurs du Groupe retenues pour leur valeur en Best Estimate (valeur de marché) diminuées du montant des sécurités financières (dépôt espèce, nantissement de titres ou lettres de crédit) mis en place par les réassureurs au bénéfice de la société.

- ◆ **Simplifications utilisées**

- **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Pour la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme  $(BSCR_{2024} + SCR_{Opérationnel_{2024}}) * Taux_{d'impôt_{2024}}$ . Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

- ◆ **Problèmes et difficultés rencontrés**

Certains mécanismes de réduction des risques utilisés par la Compagnie ne peuvent pas être pris en compte en formule standard alors qu'ils représentent un enjeu important pour l'entreprise. Il s'agit notamment :

- De la possibilité de réduire l'exposition à tout moment sans attendre la fin de la police,
- Des limites de décaissement.

## ◆ COFACE SA

La méthodologie de calcul pour COFACE SA est décrite ci-dessous.

Le SCR de prime, de catastrophe et de réserve du périmètre « assurance-crédit » est estimé par un modèle interne partiel développé par le Groupe Coface. Le modèle interne partiel développé par le Groupe Coface couvre les activités d'assurance-crédit du risque de souscription non-vie du périmètre de consolidation comptable du Groupe. L'objectif de ce modèle est double :

- Appréhender de façon plus fine ce risque dans le calcul de l'exigence de capital réglementaire,
- Disposer d'un outil permettant d'enrichir les analyses techniques existant dans les différents processus opérationnels.

L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non-vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie,Crédit} = -VaR_{0,5\%}[Résultat\_Technique]$$

Les données utilisées au niveau du modèle interne partiel de Coface, à la fois des données financières et de gestion, sont adaptées à leur usage. Pour le garantir, Coface applique une gouvernance dédiée à la qualité des données incluant des contrôles qui répondent aux trois critères Qualité des données : complétude, cohérence et caractère approprié. Ces contrôles sont revus trimestriellement par l'ensemble des correspondants régionaux Qualité des données et référents locaux.

## ◆ SCR non vie

### • SCR de prime, de catastrophe et de réserve

Le modèle interne partiel est structuré selon les modules et sous-modules suivants :

- Module « Risque de réserves » qui modélise le risque de dérive à un an de la meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer ;
- Module « Risque de primes et de catastrophes », qui se décompose en :
  - « Générateur de défaut » qui permet de simuler les expositions en défaut parmi l'ensemble des expositions de COFACE SA ;
  - « Sinistralité du portefeuille » qui permet d'estimer l'indemnité d'assurance nette de recours à partir des expositions en défaut ;
  - « Primes, frais, expositions et participation aux bénéfiques » qui modélise les autres composantes du compte de résultat technique ;
- Module « Réassurance » qui modélise les traités de réassurance externes de COFACE SA.

Ces différents modules permettent de simuler un grand nombre de comptes de résultat technique net de réassurance, à un an, puis d'obtenir le capital de solvabilité requis pour les risques couverts via le quantile à 99,5% de la distribution du résultat technique net de réassurance.

Le SCR de primes, de réserves et de catastrophe du périmètre « autres produits » est estimé via la formule standard, selon la méthodologie décrite pour La Compagnie.

### • Description du programme de réassurance externe

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de fréquence, le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de fréquence est adressé au travers des traités en quote-part. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

- **Risque de cessation**

Conformément à l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, COFACE SA valorise un SCR de cessation évaluée à 9 millions d'euros à fin 2024.

- **Agrégation du SCR Non life**

Les effets de diversification dans le Modèle Interne résultent de l'application de méthodes d'agrégation de différents risques, portefeuilles et entités (à localisations géographiques différentes).

La diversification entre les risques de primes, réserves et catastrophes du modèle interne partiel est réalisée en simulation au sein du modèle de projection par l'intermédiaire de copules gaussiennes.

Les risques de primes, réserves et catastrophe des autres activités d'assurance sont calculés selon la formule standard et permettent d'estimer le SCR de souscription non-vie (hors cessation) des autres activités d'assurances. L'exigence de capital des risques de souscription non-vie (hors cessation) des activités d'assurance de Coface est obtenue par agrégation de celle de ses activités d'assurance-crédit (mesuré via le modèle interne partiel) et celle des activités d'assurance hors crédit (mesuré via la formule standard) à l'aide d'un coefficient de corrélation calibré sur les données historiques.

Le risque de cessation tous produits est estimé puis agrégé avec une corrélation de 0% conformément aux dispositions réglementaires.

- ◆ **SCR de marché**

Le SCR de marché est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

- ◆ **SCR Défaut**

Le SCR défaut est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

- ◆ **Simplifications utilisées**

- **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Pour COFACE SA et la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme  $(BSCR_{2024} + SCR_{Opérationnel_{2024}}) * Taux_{d'impôt_{2024}}$ . Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

## E.2.3 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis se calcule comme suit :

$$\text{MCR} = \max(\text{MCR}_{\text{combined}}, \text{AMCR})$$

Où:

- (a)  $\text{MCR}_{\text{combined}}$  représente le minimum de capital requis combiné;
- (b)  $\text{AMCR}$  représente le seuil plancher absolu visé à l'article 129, paragraphe 1, point d), de la directive 2009/138/CE et à l'article 253 du présent règlement.

Le minimum de capital requis combiné se calcule comme suit :

$$\text{MCR}_{\text{combined}} = \min(\max(\text{MCR}_{\text{linear}}, 0,25 \cdot \text{SCR}); 0,45 \cdot \text{SCR})$$

Où :

- (a)  $\text{MCR}_{\text{linear}}$  représente le minimum de capital requis linéaire, calculé conformément aux articles 249 à 251 ;
- (b)  $\text{SCR}$  représente le capital de solvabilité requis, calculé conformément au chapitre V, ou au chapitre VI si l'utilisation d'un modèle interne intégral ou partiel a été approuvée.

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis sont :

- SCR,
- Best estimate,
- Primes nettes de réassurance de l'exercice.

Détail du calcul du ratio de minimum de capital requis La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre	
		2024	2023
<b>A</b>	Provisions techniques sans marge de risque pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie après déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	525	500
<b>B</b>	Primes émises nettes de réassurance	693	675
<b>C</b>	Capital de solvabilité requis - SCR	1 024	1 008
<b>D=0,25*C</b>	0,25*Capital de solvabilité requis	256	252
<b>E=0,45*C</b>	0,45*Capital de solvabilité requis	461	453
<b>F</b>	Facteur de risque afférent aux provisions techniques pour le segment Assurance crédit $\alpha$	17,7%	17,7%
<b>G</b>	Facteur de risque afférent aux primes émises pour le segment Assurance crédit $\beta$	11,3%	11,3%
<b>H=(A*F)+(B*G)</b>	Minimum de Capital Requis Non vie	<b>256</b>	<b>252</b>
<b>I=H</b>	Minimum de Capital Requis linéaire	171	165
<b>J</b>	Niveau AMCR Non Vie (seuil plancher absolu)	4	4
<b>K</b>	<b>MCR Combiné = min(max(I;0,25*C);0,45*C)</b>	<b>256</b>	<b>252</b>
<b>MCR global</b>	MCR = max(K;J)	256	252

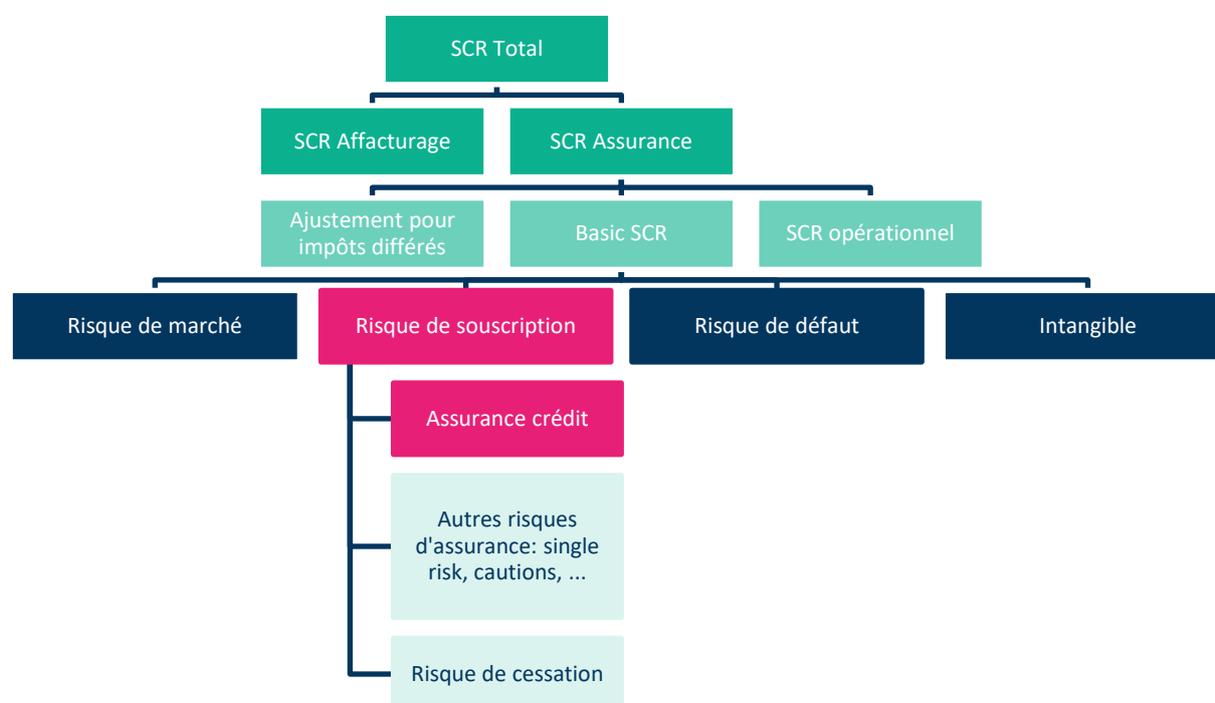
## E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis

COFACE SA et la Compagnie n'utilisent pas le sous module risque sur actions fondé sur la durée.

## E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

### ◆ COFACE SA

Le schéma ci-dessous synthétise les différents modules intervenant dans le calcul des exigences en capital du Groupe Coface sur la totalité de ses activités. Il identifie en rouge les modules concernés par l'approche modèle interne.



#### • Le Modèle Interne Partiel du risque de souscription non-vie

Le modèle interne diffère de la formule standard par sa structure et son mode de calcul. L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non-vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie, Cr\acute{e}dit} = -VaR_{0.5\%}[R\acute{e}sultat\_Technique]$$

Dans cet objectif, le modèle interne partiel décompose le compte de résultat pour appréhender les risques de l'assurance-crédit :

- Risque de réserve, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance de provisions pour couvrir les sinistres survenus sur les exercices antérieurs, mais non encore réglés ;

- Risque de prime et de catastrophe, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance des primes pour couvrir la sinistralité de l'année à venir, basé sur l'évaluation pour l'année future des principaux postes du compte de résultat, à savoir :
  - Primes, nettes de participation aux bénéficiaires,
  - Sinistres de l'exercice courant (règlements, frais de gestion des sinistres et provisions),
  - Frais administratifs et commerciaux,
  - Solde de réassurance.

Le modèle interne partiel consiste à générer un grand nombre de simulations (reflétant les situations économiques probables à 1 an) et de calculer le compte de résultat afférent. Sur la base de ces simulations, la distribution du résultat net est obtenue. La VaR à 99,5% de cette distribution représente le SCR Souscription Assurance-Crédit.

Plus précisément, pour le risque de primes et de catastrophe :

- L'exposition en défaut est simulée par acheteur à partir d'un modèle de Merton intégrant des facteurs de risque monde, pays et secteurs ;
- La perte ultime pour chaque acheteur en défaut est simulée par l'application successive de trois facteurs :
  - Simulation d'un facteur UGD (Usage Given Default) qui représente le passage de l'exposition en défaut au montant de l'impayé : DMS – déclaration de Menace de Sinistre, ou NOA – Notification of Overdue Amount ;
  - Facteur CS (Contractual Specificities) qui représente la réduction de sinistralité provenant des clauses contractuelles : simulation d'un taux de sinistre sans suite et application d'un facteur déterministe pour passer au montant de première réserve ;
  - Simulation d'un facteur LGD (Loss Given Default) qui représente le passage de la première réserve à la perte ultime nette de recours ;
- La simulation de la perte ultime s'appuie sur une segmentation et un calibrage propre à chaque phénomène : PD (Probabilité de Défaut), UGD, CS, LGD. Une approche par arbres de classification associée à des jugements d'experts est utilisée ;
- A cette perte ultime est ajoutée la sinistralité pour laquelle l'exposition est inconnue : les sinistres non dénommés (ou Blind Cover) et DCL (ou Discretionary Credit Limit) ; les sinistres non rattachés ;
- Les autres phénomènes nécessaires à l'alimentation du compte de résultat sont projetés : primes, frais sur primes et sur sinistres, accessoires de primes, clauses de participation bénéficiaire (PS ou Profit Sharing), évaluation du Best Estimate (BE) de primes à fin N+1.

Pour le risque de réserve, une distribution représentant la variabilité des Best Estimates à 1 an est projetée par une approche Bootstrap sur six segments. Une copule gaussienne est utilisée pour agréger les distributions des différents segments ; enfin, les distributions du risque de prime et de réserve sont à leur tour agrégées par copule gaussienne.

Les différents traités de réassurance, en QS (Quota-Share), XS (excédent de sinistre) et SL (Stop Loss) sont appliqués simulation par simulation. Les distributions nettes de réassurance viennent alimenter la distribution du compte de résultat net à fin N+1, dont la VaR (Value-at-Risk) à 0.5% constitue le SCR souscription d'assurance-crédit évalué en Modèle Interne Partiel.

Ainsi, à la différence de la modélisation du risque de souscription en assurance-crédit par la formule standard, le Modèle Interne Partiel permet de refléter le profil de risque de Coface :

- projection du capital requis à partir du volume d'exposition découpée selon des segments différenciés par niveau de risque, selon la qualité de l'exposition,
- prise en compte de la dépendance entre les facteurs de risque monde, pays et secteurs, permettant de modéliser conjointement les risques de primes et de catastrophe, qui varient simplement par l'intensité des défauts.

- **Agrégation des sous modules**

Dans la mesure où le Modèle Interne Partiel s'applique à un périmètre restreint du risque de souscription (assurance-crédit hors risque de cessation et hors lignes d'affaire single risk et caution), les méthodes d'intégration par défaut proposées par la réglementation ne sont pas adaptées. L'intégration du MIP dans la formule standard peut être résumée comme suit :

- agrégation du SCR MIP avec le SCR non-vie des autres produits, au moyen d'un paramètre de corrélation calibré spécifiquement,
- calcul d'un BSCR MIP en agrégeant les SCR portant sur le périmètre MIP avec une matrice de corrélation calibrée spécifiquement,
- calcul d'un BSCR Formule Standard en agrégeant les SCR portant sur le périmètre Formule Standard avec la matrice de corrélation de la formule standard,
- calcul du SCR total par sommation des deux BSCR (périmètres MIP et Formule Standard), de l'ajustement pour taxes et du SCR portant sur le risque opérationnel.

Enfin, le caractère approprié des données utilisées dans le MIP est suivi par un dispositif qualité des données dont les principes de gouvernance sont définis au sein de la politique qualité des données. Cette politique est approuvée par le conseil d'administration.

La déclinaison opérationnelle de la politique est assurée par la filière qualité des données :

- pilotée par le responsable qualité des données, rattaché à la Direction Business Technology,
- animée par les correspondants qualité de données, nommés au sein de chacune des 7 régions, mesurée par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, partagés lors d'instances ad hoc (comité trimestriel de pilotage de la qualité des données).

- **Effet de diversification**

*Solvabilité II* requiert des assureurs de posséder un niveau de capital suffisant (Solvency Capital Requirement, ou SCR) pour faire face à une déviation adverse des fonds propres à 1 an avec une probabilité calibrée à 99.5%.

En tant que compagnie d'assurance, COFACE a mis en place des solutions pour évaluer les risques techniques et financiers. COFACE a décidé de modéliser de manière précise son risque de souscription pour son activité d'assurance-crédit. Les autres sous modules étant évalué en formule standard.

Pour obtenir le SCR total requis, des étapes d'agrégation présentées ci-dessus sont nécessaires entre les différents modules de risques, et entre les différents produits.

Cette agrégation se fait en tenant compte de la diversification qui repose sur l'idée que tous les risques ne se matérialisent pas simultanément de manière extrême.

L'effet de diversification a plusieurs implications :

- la réduction du capital requis : Le SCR total est inférieur à la somme des SCR individuels ;
- l'incitation à la gestion active du risque et l'optimisation du portefeuille de risques.

Dans son évaluation du SCR, COFACE appréhende les corrélations et les diversifications entre les facteurs de risque, les sous modules et les activités :

- le modèle de Merton multi-facteurs prend en considération le lien observé entre le taux de défaut historique et différents facteurs de risques économiques et géographiques ;
- les paramètres d'agrégation intra-modules permettent d'établir la corrélation entre le risque de cessation et le risque prime, cat et réserve tous produits ; les sous modules du risque de marché et les sous modules du risque de défaut ;
- les paramètres d'agrégation inter-modules permettent de capter la diversification entre le risque de souscription non-vie et les autres modules marché et défaut.

Les bénéfices de la diversification entre les principaux modules du SCR s'élèvent à 169 millions d'euros au 31 décembre 2024.

#### ◆ **La Compagnie**

La Compagnie n'utilise pas de modèle interne aux fins de calcul de ses exigences en fonds propres prudentiels.

## **E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Au cours de l'exercice 2024, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté, ni pour COFACE SA, ni pour la Compagnie.

## **E.6 Autres informations**

Néant.



## **/ F. ANNEXES**

# F. Annexes

## F.1 Détails des relations mère-filiales

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2024	Intérêt 31/12/2024	Contrôle 31/12/2023	Intérêt 31/12/2023
<b>Europe du Nord</b>						
Allemagne	Coface, Niederlassung in Deutschland (ex Coface Kreditversicherung)□	-	Succursale*		Succursale*	
Allemagne	Coface Finanz GMBHD	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Debitorenmanagement GMBHD	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating Holding GMBHD	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating GMBHD	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Kisselberg KG□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Fct Vega (Fonds de titrisation) □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays Bas	Coface Nederland Services □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays-Bas	Coface Nederland□	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Danmark□	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Norden Services (Danmark Services)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suède	Coface Sverige□	-	Succursale*		Succursale*	
Suède	Coface Sverige Services AB (Sweden Services)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Norvège	Coface Norway - SUCC (Coface Europe)	-	Succursale*		Succursale*	
<b>Europe de l'Ouest</b>						
France	COFACE SA□	Société Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cofinpar □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cogeri □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fimipar □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2 bis□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 bis□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 ter□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 quater□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 4□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 5 bis□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 6□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgium Services□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgique □	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Suisse □	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Services Suisse	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Coface RE	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2 bis□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3 bis□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 5□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 6□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Holdings□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Services□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK□	-	Succursale*		Succursale*	
Irlande	Coface Ireland□	-	Succursale*		Succursale*	
Maroc	Coface Services Maghreb	Globale	100,00%	100,00%	Non consolidée	
<b>Europe Centrale</b>						
Autriche	Coface Central Europe Holding AG□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Compagnie française d'assurance pour le Commerce Extérieur SA Niederlassung Austria	-	Succursale*		Succursale*	
Hongrie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Hungarian Branch Office□	-	Succursale*		Succursale*	
Hongrie	Coface Hungary Insurance services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Coface Poland Insurance Services□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Coface Poland Factoring Sp. z o.o.□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Spółka Akcyjna Oddział w Polsce□	-	Succursale*		Succursale*	
République Tchèque	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur organizační složka Česko□	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Romania Insurance Services □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Roumanie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur S.A. Bois - Colombes – Sucursala Bucuresti□	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Technologie - Roumanie□	-	Succursale*		Succursale*	
Slovaquie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, pobočka poisťovne z iného členského štátu□	-	Succursale*		Succursale*	
Slovénie	Coface PKZ	-	Succursale*		Succursale*	
Lithuanie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur Lietuvos filialas□	-	Succursale*		Succursale*	
Lithuanie	Coface Baltics Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Bulgarie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur SA – Branch Bulgaria□	-	Succursale*		Succursale*	
Russie	CJSC Coface Rus Insurance Company□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Croatie	Coface Adriatics	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2024	Intérêt 31/12/2024	Contrôle 31/12/2023	Intérêt 31/12/2023
<b>Méditerranée et Afrique</b>						
Italie	Coface Italy (Succursale) □	-	Succursale*		Succursale*	
Italie	Coface Italia□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Coface Israel□	-	Succursale*		Succursale*	
Israël	Coface Holding Israel □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	BDI – Coface (business data Israel) □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa □	Globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa Services□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Servicios España, □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Iberica □	-	Succursale*		Succursale*	
Portugal	Coface Portugal □	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Grèce	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Services Grèce	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Turquie	Coface Sigorta □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>Amérique du Nord</b>						
Etats-Unis	Coface North America Holding Company □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface Services North America □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America Insurance company □	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Canada	Coface Canada □	-	Succursale*		Succursale*	
<b>Amérique Latine</b>						
Mexique	Coface Seguro De Credito Mexico SA de CV□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Holding America Latina SA de CV□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Servicios Mexico. S.A.DE C.V.□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	Coface Do Brasil Seguros de Credito	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile SA□	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile □	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	□Coface Argentina □	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	Coface Sevicios Argentina S.A	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Equateur	Coface Ecuador □	-	Succursale*		Succursale*	
Colombie	Coface Service Colombia Ltda.	Globale	94,98%	100,00%	94,98%	100,00%
<b>Asie Pacifique</b>						
Australie	Coface Australia □	-	Succursale*		Succursale*	
Hong-Kong	Coface Hong Kong □	-	Succursale*		Succursale*	
Japon	Coface Japon □	-	Succursale*		Succursale*	
Japon	Coface Services Japan	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Singapour	Coface Singapour □	-	Succursale*		Succursale*	
Nouvelle Zélande	Coface Nouvelle - Zelande SUCC	-	Succursale*		Succursale*	
Taiwan	Coface Taiwan □	-	Succursale*		Succursale*	
Chine	Coface Services Greater China	Globale	100,00%	100,00%	Non consolidée	

\*Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur

## F.2 Reportings quantitatifs

Les QRTs Public Disclosure sont restitués en euros.

### • S.02.01.02 Bilan – COFACE SA (1/2)

#### S.02.01.02

#### Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Goodwill	R0010	0,00
Frais d'acquisition différés	R0020	0,00
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	64 899 037,25
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour propre usage	R0060	124 676 087,44
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	3 416 854 667,98
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0,00
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	129 209 709,45
Actions	R0100	85 191 313,00
Actions – cotées	R0110	78 783 709,00
Actions – non cotées	R0120	6 407 604,00
Obligations	R0130	2 581 739 591,99
Obligations d'État	R0140	1 288 083 888,13
Obligations d'entreprise	R0150	1 293 655 703,86
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	501 200 368,07
Produits dérivés	R0190	902 862,98
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	118 610 822,49
Autres investissements	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 640 946,17
Avances sur police	R0240	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	2 640 946,17
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	273 789 654,30
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	273 789 654,30
Non-vie hors santé	R0290	273 789 654,30
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00
Vie UC et indexés	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	7 989 137,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	333 736 467,35
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	286 481 577,17
Autres créances (hors assurance)	R0380	922 384 633,15
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	360 581 046,88
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,00
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>5 794 033 254,69</b>

- **S.02.01.02 Bilan – COFACE SA (2/2)**

Passifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 138 581 184,83
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 138 581 184,83
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	1 049 149 040,27
Marge de risque	R0550	89 432 144,56
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	0,00
Marge de risque	R0590	0,00
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	0,00
Marge de risque	R0640	0,00
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	0,00
Marge de risque	R0680	0,00
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00
Meilleure estimation	R0710	0,00
Marge de risque	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	0,00
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	18 556 192,48
Provisions pour retraite	R0760	49 677 150,65
Dépôts des réassureurs	R0770	937 797,00
Passifs d'impôts différés	R0780	230 719 261,20
Produits dérivés	R0790	4 284 815,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,85
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	585 605 375,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	121 035 025,46
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	273 841 767,73
Autres dettes (hors assurance)	R0840	450 363 614,08
Passifs subordonnés	R0850	628 595 420,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	628 595 420,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	171 841,57
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>3 502 369 445,85</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>2 291 663 808,84</b>

- **S.02.01.02 Bilan – La Compagnie (1/2)**

**S.02.01.02**

**Bilan**

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,08
Actifs d'impôts différés	R0040	37 684 328,08
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour propre usage	R0060	106 991 634,25
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre))	R0070	2 903 981 983,98
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	374 235 448,29
Actions	R0100	85 191 313,00
Actions – cotées	R0110	78 783 709,00
Actions – non cotées	R0120	6 407 604,00
Obligations	R0130	1 971 374 414,47
Obligations d'État	R0140	921 719 134,51
Obligations d'entreprise	R0150	1 049 655 279,96
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	417 126 644,91
Produits dérivés	R0190	902 862,98
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	55 151 300,33
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	31 163 929,17
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	31 163 929,17
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	453 378 442,60
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	453 378 442,60
Non-vie hors santé	R0290	453 378 442,60
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	821 316,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	249 253 926,54
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	283 983 022,29
Autres créances (hors assurance)	R0380	381 490 203,23
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	241 807 595,30
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>4 690 556 381,52</b>

• **S.02.01.02 Bilan – La Compagnie (2/2)**

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 069 954 048,19
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 069 954 048,19
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	978 100 011,53
Marge de risque	R0550	91 854 036,66
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	14 461 439,21
Provisions pour retraite	R0760	47 848 024,98
Dépôts des réassureurs	R0770	20 422 019,78
Passifs d'impôts différés	R0780	158 784 098,65
Produits dérivés	R0790	2 856 547,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-137 105,33
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-4,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	110 400 733,85
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	248 849 452,45
Autres dettes (hors assurance)	R0840	362 500 816,63
Passifs subordonnés	R0850	594 777 389,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	515 432 968,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	61 788,63
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>2 630 779 249,04</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>2 059 777 132,48</b>

## • S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – COFACE SA

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)														Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																		
Brut – Assurance directe	R0110									1 429 077 772,63								1 429 077 772,63
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									126 577 610,83								126 577 610,83
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140									423 684 864,56								423 684 864,56
Net	R0200									1 131 970 518,87								1 131 970 518,87
<b>Primes acquises</b>																		
Brut – Assurance directe	R0210									1 429 295 714,72								1 429 295 714,72
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									125 631 137,34								125 631 137,34
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240									417 176 343,43								417 176 343,43
Net	R0300									1 137 750 508,61								1 137 750 508,61
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut – Assurance directe	R0310									414 661 467,36								414 661 467,36
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									24 895 497,75								24 895 497,75
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340									112 305 556,65								112 305 556,65
Net	R0400									327 251 408,46								327 251 408,46
Dépenses engagées	R0550									579 579 300,35								579 579 300,35
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R1210																	
Total Dépenses Techniques	R1300									580 006 820,20								580 006 820,20

• **S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – La Compagnie**

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)														Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée		Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
<b>Primes émises</b>																			
Brut – Assurance directe	R0110									1 190 952 947,57									1 190 952 947,57
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									184 648 859,93									184 648 859,93
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																		
Part des réassureurs	R0140									691 326 607,70									691 326 607,70
Net	R0200									684 275 199,83									684 275 199,83
<b>Primes acquises</b>																			
Brut – Assurance directe	R0210									1 200 526 607,37									1 200 526 607,37
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									190 703 276,28									190 703 276,28
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																		
Part des réassureurs	R0240									696 884 862,95									696 884 862,95
Net	R0300									694 345 020,73									694 345 020,73
<b>Charge des sinistres</b>																			
Brut – Assurance directe	R0310									368 470 117,33									368 470 117,33
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									9 530 793,30									9 530 793,30
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																		
Part des réassureurs	R0340									161 554 946,81									161 554 946,81
Net	R0400									216 445 963,82									216 445 963,82
Dépenses engagées	R0550									332 292 571,62									332 292 571,62
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R1210																		
Total dépenses Techniques	R1300									332 685 896,30									332 685 896,30

• **S.05.02.04 Primes, sinistres et dépenses par pays – COFACE SA**

**S.05.02.04**

**Primes, sinistres et dépenses par pays**

		Pays de domiciliation		Pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie				Total top 5 Pays et pays de domiciliation
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140
	R0010		DE	ES	IT	NL	US	
<b>Primes émises</b>								
Brut – Assurance directe	R0110	208 294 148,00	162 177 254,00	112 263 671,00	247 345 402,00	58 461 277,00	117 654 546,36	906 196 298,36
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	12 582 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 320 099,79	73 903 040,79
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0140	11 618 887,00	105 909,00	3,00	280 286,00	2 209 010,00	619 572,13	14 833 667,13
Net	R0200	209 258 202,00	162 071 345,00	112 263 668,00	247 065 116,00	56 252 267,00	178 355 074,02	965 265 672,02
<b>Primes acquises</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Assurance directe	R0210	209 816 398,00	165 159 343,00	114 344 167,00	244 952 276,00	58 621 654,00	118 655 506,62	911 549 344,62
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	14 901 884,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 834 107,89	75 735 991,89
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0240	11 814 284,00	105 909,00	3,00	366 246,00	2 209 010,00	509 198,27	15 004 650,27
Net	R0300	212 903 998,00	165 053 434,00	114 344 164,00	244 586 030,00	56 412 644,00	178 980 416,24	972 280 686,24
<b>Charge des sinistres</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Assurance directe	R0310	62 147 879,00	69 197 783,00	52 049 403,00	68 416 894,00	14 197 856,00	28 566 115,97	294 575 930,97
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	15 916 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 065 950,80	25 982 220,80
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0340	-4 218 615,00	358 741,00	-1,00	-2 710 230,00	421 449,00	-5 005,37	-6 153 661,37
Net	R0400	82 282 764,00	68 839 042,00	52 049 404,00	71 127 124,00	13 776 407,00	38 637 072,14	326 711 813,14
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	130 903 437,00	92 692 210,00	52 192 557,00	137 897 113,00	38 126 297,00	95 200 083,09	547 011 697,09
<b>Solde - autres dépenses/revenus techniques</b>	R1210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 565,91
<b>Total dépenses Techniques</b>	R1300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	547 013 263,00

- **S.04.05.21 Primes, sinistres et dépenses par pays – La Compagnie**

**S.04.05.21**

**Primes, sinistres et dépenses par pays**

		Pays de domiciliation		Pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie			
		C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020
	<b>R0010</b>		IT	DE	ES	NL	GB
<b>Primes émises</b>							
Brut – Assurance directe	<b>R0020</b>	208 294 148,00	247 345 402,00	162 177 254,00	112 263 671,00	58 461 277,00	53 970 144,24
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0021</b>	12 582 941,00					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0022</b>	0,00					
<b>Primes acquises</b>							
Brut – Assurance directe	<b>R0030</b>	209 816 398,00	244 952 276,00	165 159 343,00	114 344 167,00	58 621 654,00	55 268 658,05
<b>acceptée</b>	<b>R0031</b>	14 901 884,00					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0032</b>	0,00					
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut – Assurance directe	<b>R0040</b>	62 147 879,00	68 416 894,00	69 197 783,00	52 049 403,00	14 197 856,00	15 456 337,21
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0041</b>	15 916 270,00					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0042</b>	0,00					
<b>Dépenses engagées</b>							
Brut – Assurance directe	<b>R0050</b>	94 425 982,00	108 002 942,52	68 558 570,50	38 726 534,51	25 122 110,58	23 252 814,83
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0051</b>	5 156 739,00					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0052</b>	0,00					

## • S.17.01.02 Non life Technical Provisions – La Compagnie (1/2)

### S.17.01.02

#### Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050											
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>												
<b>Meilleure estimation</b>												
<b>Provisions pour primes</b>												
Brute	R0060								105 741 454,68			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								38 360 880,68			
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								67 380 574,00			
<b>Provisions pour sinistres</b>												
Brute	R0160								872 358 559,05			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								415 017 560,59			
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								457 340 998,47			
Total meilleure estimation - brut	R0260								978 100 013,74			
Total meilleure estimation - net	R0270								524 721 572,47			
Marge pour risque	R0280								91 854 036,66			
<b>Provisions techniques - Total</b>												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290											
Meilleure estimation	R0300											
Marge pour risque	R0310											
<b>Provisions techniques - Total</b>												
Provisions techniques - Total	R0320								1 069 954 050,40			
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330								453 378 441,27			
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340								616 575 609,13			

• **S.17.01.02 Non life Technical Provisions – La Compagnie (2/2)**

**S.17.01.02**

**Provisions techniques non-vie**

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Engagement total Non-Vie
		Réassurance Vie non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Réassurance non proportionnelle maritime, aéronautique et transport	Réassurance de biens non proportionnelle	
						C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0010</b>					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brute	<b>R0060</b>					105 741 454,68
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>					38 360 880,68
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>					67 380 574,00
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brute	<b>R0160</b>					872 358 559,05
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>					415 017 560,59
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>					457 340 998,47
Total meilleure estimation - brut	<b>R0260</b>					978 100 013,74
Total meilleure estimation - net	<b>R0270</b>					524 721 572,47
Marge pour risque	<b>R0280</b>					91 854 036,66
<b>Provisions techniques - Total</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>					
Meilleure estimation	<b>R0300</b>					
Marge pour risque	<b>R0310</b>					
<b>Provisions techniques - Total</b>						
Provisions techniques - Total	<b>R0320</b>					1 069 954 050,40
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	<b>R0330</b>					453 378 441,27
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>					616 575 609,13

• **S.19.01.21 Informations sur les sinistres d'assurance non-vie – La Compagnie (1/4)**

**S.19.01.21**

**Informations sur les sinistres d'assurance non-vie**

Année d'accident / année de souscription	<b>Z0020</b>	Underwriting year [UWY]
--	--------------	-------------------------

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**  
(montant absolu)

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	<b>R0100</b>											-6 089 920,74
N-9	<b>R0160</b>	57 086 550,00	278 507 420,00	84 677 620,00	9 481 730,00	-11 127 730,00	-2 635 020,00	5 051 370,00	25 620 460,00	-3 152 113,68	-1 063 744,45	
N-8	<b>R0170</b>	70 148 560,00	243 641 670,00	92 697 170,00	28 782 780,00	2 361 030,00	2 499 080,00	31 682 830,00	-1 893 226,09	-1 557 318,87		
N-7	<b>R0180</b>	52 477 910,00	233 067 180,00	87 371 870,00	22 069 480,00	2 254 120,00	-4 104 700,00	13 968 849,48	-3 221 771,28			
N-6	<b>R0190</b>	63 861 550,00	248 768 890,00	86 113 300,00	16 546 260,00	-1 717 720,00	-1 352 957,56	-1 169 978,27				
N-5	<b>R0200</b>	62 300 520,00	288 478 460,00	86 844 840,00	-3 463 740,00	-2 193 445,51	1 040 243,98					
N-4	<b>R0210</b>	62 842 250,00	123 886 680,00	27 112 770,00	-1 882 095,56	1 699 622,92						
N-3	<b>R0220</b>	19 721 360,00	160 350 430,00	61 254 174,43	9 254 899,36							
N-2	<b>R0230</b>	41 935 420,00	256 647 493,34	72 932 391,42								
N-1	<b>R0240</b>	54 401 628,57	263 447 044,87									
N	<b>R0250</b>	64 902 673,42										

- **S.19.01.01 Informations sur les sinistres d'assurance non-vie – La Compagnie (2/4)**

	Année en cours		Somme des années (cumulés)	
		C0170		C0180
	<b>R0100</b>	-6 089 920,74		-6 089 920,74
	<b>R0160</b>	-1 063 744,45		442 446 541,87
	<b>R0170</b>	-1 557 318,87		468 362 575,04
	<b>R0180</b>	-3 221 771,28		403 882 938,20
	<b>R0190</b>	-1 169 978,27		411 049 344,17
	<b>R0200</b>	1 040 243,98		433 006 878,47
	<b>R0210</b>	1 699 622,92		213 659 227,36
	<b>R0220</b>	9 254 899,36		250 580 863,79
	<b>R0230</b>	72 932 391,42		371 515 304,75
	<b>R0240</b>	263 447 044,87		317 848 673,44
	<b>R0250</b>	64 902 673,42		64 902 673,42
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	400 174 142,36		3 377 255 020,52

• **S.19.01.01 Informations sur les sinistres d'assurance non-vie – La Compagnie (3/4)**

**Meilleure estimation**

(montant absolu)

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	<b>R0100</b>											45 734 235,51
N-9	<b>R0160</b>									12 545 110,26	11 580 773,32	
N-8	<b>R0170</b>								7 994 408,84	5 748 257,57		
N-7	<b>R0180</b>							9 996 862,50	9 541 184,67			
N-6	<b>R0190</b>						15 462 471,08	10 485 669,79				
N-5	<b>R0200</b>					37 350 885,69	27 403 078,61					
N-4	<b>R0210</b>				48 842 851,28	49 988 707,26						
N-3	<b>R0220</b>			40 019 754,06	24 037 334,51							
N-2	<b>R0230</b>		222 882 559,91	47 353 515,56								
N-1	<b>R0240</b>	414 449 159,80	193 400 308,64									
N	<b>R0250</b>	479 161 380,32										

- **S.19.01.01 Informations sur les sinistres d'assurance non-vie – La Compagnie (4/4)**

	Fin d'année (données actualisées)
	<b>C0360</b>
<b>R0100</b>	45 734 235,51
<b>R0160</b>	11 353 280,30
<b>R0170</b>	5 617 288,16
<b>R0180</b>	9 309 071,50
<b>R0190</b>	10 137 681,52
<b>R0200</b>	26 869 893,86
<b>R0210</b>	49 380 363,57
<b>R0220</b>	22 401 960,45
<b>R0230</b>	44 241 971,74
<b>R0240</b>	186 128 383,08
<b>R0250</b>	462 200 461,37
<b>Total</b>	<b>R0260</b> 873 374 591,05

- **S.23.01.22 Fonds propres – COFACE SA (1/3)**

S.23.01.22

Fonds propres

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	300 359 590,10	300 359 590,10			
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	723 517 173,40	723 517 173,40			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070					
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	1 022 026 241,37	1 022 026 241,37			
Passifs subordonnés	R0140	628 595 420,00			628 595 420,00	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	36 907 370,97				36 907 370,97
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	9 690 999,45				9 690 999,45
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0230	253 200 491,00	253 200 491,00			
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0240					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	81 840 496,45	72 149 497,01			9 690 999,45
<b>Total déductions</b>	<b>R0280</b>	<b>335 040 987,45</b>	<b>325 349 988,01</b>			<b>9 690 999,45</b>

- **S.23.01.22 Fonds propres – COFACE SA (2/3)**

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	2 376 364 808,39	1 720 553 016,86		628 595 420,00	27 216 371,52
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	253 200 491,00	253 200 491,00			
<b>Total fonds propres d'autres secteurs financiers</b>	<b>R0440</b>	<b>253 200 491,00</b>	<b>253 200 491,00</b>			
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la 1ère</b>						
<b>Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes</b>	<b>R0450</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
<b>Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le SCR du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	<b>R0520</b>	<b>2 376 364 808,39</b>	<b>1 720 553 016,86</b>		<b>628 595 420,00</b>	<b>27 216 371,52</b>
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum du SCR du groupe sur base consolidée</b>	<b>R0530</b>	<b>2 349 148 436,86</b>	<b>1 720 553 016,86</b>		<b>628 595 420,00</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le SCR du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	<b>R0560</b>	<b>2 376 364 808,39</b>	<b>1 720 553 016,86</b>		<b>628 595 420,00</b>	<b>27 216 371,52</b>
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de SCR du groupe sur base consolidée</b>	<b>R0570</b>	<b>1 787 571 120,99</b>	<b>1 720 553 016,86</b>		<b>67 018 104,12</b>	
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	<b>R0610</b>	<b>335 090 520,62</b>				



- **S.23.01.01 Fonds propres – La Compagnie (1/2)**

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	137 052 423,74	137 052 423,74			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	620 149 416,01	620 149 416,00			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 171 198 830,74	1 171 198 830,74			
Passifs subordonnés	R0140	515 432 968,00			515 432 968,00	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 443 833 638,48	1 928 400 670,48		515 432 968,00	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					



• **S.25.01.22 Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard – COFACE SA**

**S.25.01.22**

**Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	349 415 380,75	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	173 920 897,28	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 283 220 475,89	
Diversification	R0060	-297 667 415,03	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 508 889 338,88</b>	
		<b>C0100</b>	
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>			
Risque opérationnel	R0130	46 647 805,56	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,00	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-142 024 774,70	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160		
<b>Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du Règlement Délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>1 413 512 369,74</b>	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210		
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type a	R0211		
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type b	R0212		
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type c	R0213		
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type d	R0214		
<b>SCR consolidé du groupe</b>	<b>R0220</b>	<b>1 666 712 860,74</b>	
<b>Autres informations sur le SCR</b>			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 R	R0440		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	416 678 215,18	
<b>Informations sur les autres entités</b>			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	253 200 491,00	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, entreprises d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Capital requis pour les entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0530	253 200 491,00	
Capital requis pour les participations ne donnant pas le contrôle	R0540		
Exigence de capital pour les entreprises résiduelles	R0550		
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les placements présentés sous forme de fonds	R0555		
<b>SCR global</b>			
SCR pour les entreprises incluses via la méthode D&A	R0560		
<b>Capital de solvabilité requis total du groupe</b>	<b>R0570</b>	<b>1 666 712 860,74</b>	

- **S.25.05.22 Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent un modèle interne (partiel or total) – COFACE SA (1/2)**

S.25.05.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent un modèle interne (partiel or total)

Composant - information spécifique

		Capital de solvabilité requis	Montant modélisé	USP	Simplifications
		C0010	C0070	C0090	C0120
<b>Type du risque</b>					
Total diversification	R0020				
Risque diversifié total avant impôts	R0030				
Risque diversifié total après impôts	R0040				
Total risque de marché et de crédit	R0070	519 868 097,32	0,00		
Risque de marché et de crédit - diversifié	R0080	-180 698 464,81	0,00		
Risque d'événement de crédit non couvert dans le risque de marché et de crédit	R0190				
Risque d'événement de crédit non couvert dans le risque de marché et de crédit - diversifié	R0200				
Total risque commercial	R0270				
Total risque commercial - diversifié	R0280				
Total risque de souscription non-vie net	R0310	824 269 267,27	747 721 224,97		
Total risque de souscription non-vie net - diversifié	R0320	-9 049 977,11	0,00		
Total risque de souscription vie et santé	R0400				
Total risque de souscription vie et santé - diversifié	R0410				
Total risque opérationnel	R0480	46 647 805,56	0,00		
Total risque opérationnel - diversifié	R0490				
Autres risques	R0500				

- **S.25.05.22 Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent un modèle interne (partiel or total) – COFACE SA (2/2)**

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Total composants peu diversifiés	<b>R0110</b>	1 255 350 737,64
Diversification	<b>R0060</b>	-168 189 146,17
Ajustement dû à l'agrégation RFF/MAP nSCR	<b>R0120</b>	0,00
Capital requis pour les entreprises exploitées conformément à l'art. 4 de la directive 2003/41/CE	<b>R0160</b>	0,00
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du Règlement Délégué (UE) 2015/35, hors augmentation de capital	<b>R0200</b>	1 087 161 591,48
Des compléments de capital déjà définis	<b>R0210</b>	0,00
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type a	<b>R0211</b>	0,00
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type b	<b>R0212</b>	0,00
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type c	<b>R0213</b>	0,00
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type d	<b>R0214</b>	0,00
<b>SCR consolidé du groupe</b>	<b>R0220</b>	1 340 362 082,48
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	<b>R0300</b>	0,00
Montant/estimation de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés	<b>R0310</b>	-135 434 432,51
Exigence de capital pour le sous-module risque actions basé sur la durée	<b>R0400</b>	0,00
Montant total du capital de solvabilité requis notionnel pour la partie restante	<b>R0410</b>	0,00
Montant total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	<b>R0420</b>	0,00
Montant total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles à ajustement égalisateur	<b>R0430</b>	0,00
Effets de diversification dus à l'agrégation RFF nSCR pour l'article 304	<b>R0440</b>	0,00
<b>Capital minimum de solvabilité requis du groupe consolidé</b>	<b>R0470</b>	335 090 520,62
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	<b>R0500</b>	253 200 491,00
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, entreprises d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	<b>R0510</b>	0,00
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	<b>R0520</b>	0,00
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Capital requis pour les entreprises non réglementées exerçant des activités financières	<b>R0530</b>	253 200 491,00
Capital requis pour les participations ne donnant pas le contrôle	<b>R0540</b>	0,00
Exigence de capital pour les entreprises résiduelles	<b>R0550</b>	0,00
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les placements présentés sous forme de fonds	<b>R0555</b>	0,00
<b>SCR global</b>		0,00
SCR pour les entreprises incluses via la méthode D&A	<b>R0560</b>	0,00
<b>Capital de solvabilité requis total du groupe</b>	<b>R0570</b>	1 340 362 082,48

- **S.25.01.21 Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard – La Compagnie (1/2)**

**S.25.01.21**

**Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	362 013 880,75	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	140 393 988,12	
Risque de souscription en vie	R0030	0,00	
Risque de souscription en santé	R0040	0,00	
Risque de souscription en non-vie	R0050	850 264 096,61	
Diversification	R0060	-269 897 052,54	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,06	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 082 774 913,00</b>	
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>	
Risque opérationnel	R0130	41 736 896,51	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,00	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-100 451 784,18	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>1 024 060 025,33</b>	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type a	R0211	0,00	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type b	R0212	0,00	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type c	R0213	0,00	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type d	R0214	0,00	
<b>SCR consolidé du groupe</b>	<b>R0220</b>	<b>1 024 060 025,33</b>	
<b>Autres informations sur le SCR</b>			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0,00	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0,00	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0,00	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,00	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 R	R0440	0,00	

- **S.25.01.21 Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard – La Compagnie (2/2)**

<b>Approche du taux d'imposition</b>		<b>C0109</b>
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	<b>R0590</b>	Approach based on average tax
<b>Calcul de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés (LAC DT)</b>		<b>LAC DT</b>
		<b>C0130</b>
LAC DT	<b>R0640</b>	-100 451 784,18
LAC DT justifié par la réversion des impôts différés passifs	<b>R0650</b>	-100 451 784,18
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	<b>R0660</b>	0,00
LAC DT justifié par le report rétrospectif, année en cours	<b>R0670</b>	0,00
LAC DT justifié par le report rétrospectif, années futures	<b>R0680</b>	0,00
LAC DT maximale	<b>R0690</b>	0,00

- **S.28.01.01 MCR - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity – La Compagnie (1/2)**

**S.28.01.01**

Minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	171 218 978,32	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle	R0020	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle	R0030	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle	R0090	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle	R0100	524 721 572,47	693 303 185,77
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

- **S.28.01.01 MCR - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity – La Compagnie (2/2)**

<b>Calcul du MCR global</b>		<b>C0070</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	171 218 978,32
SCR	<b>R0310</b>	1 024 060 025,33
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	460 827 011,40
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	256 015 006,33
MCR combiné	<b>R0340</b>	256 015 006,33
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	4 000 000,00
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	256 015 006,33

## • S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA (1/3)

S.32.01.22

Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprises	Forme juridique	Categorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	% part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1ère méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/213800HKUQBHEN7LH G17	GB	Coface UK Holdings Limited	Mixed financial holding company as defined in Art. 212§1 [h] of Directive 2009/138/EC	Limited Company	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/213800LK258158TRLP18	GB	Coface UK Services Ltd	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited Company	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/213800VWFVJ3PDANBK 42	IL	Coface Holding Israel	Mixed financial holding company as defined in Art. 212§1 [h] of Directive 2009/138/EC	Limited company	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/213800W324V1DP573Y 92	IL	Business Data Information	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited company	Non-mutual	ILITA The Israeli Law Information and Technology Authority, Ministry of	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/253400TQL1PRQT3MR5 35	RU	Coface RUS Insurance Company	Non-Life undertakings	Ltd	Non-mutual	Central Bank of Russian Federation	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/259400ZFRKNWZV6V1 196	PL	Coface Poland Factoring	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	LLC	Non-mutual	KNF - Komisja Nadzoru Finansowego	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/5299006D8U9HJM9FY8 89	DE	Coface Debitoren (ex-ADGC)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900F0GY4C43UEI9 6	DE	Coface Finanz (ex-AKCF)	Credit institutions, investment firms and financial institutions	GmbH	Non-mutual	BaFin / Deutsche Bundesbank	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900HMTQF2EKYEN 39	DE	cofacerating.de GmbH	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900OUQBJGH5QC4B 66	AT	Coface Central Europe Holding	Mixed financial holding company as defined in Art. 212§1 [h] of Directive 2009/138/EC	Private Limited Company	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900UYKF95GQF4OK 48	DE	Cofacering-Holding GmbH	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900VLW25U8Q4MI2 92	ZA	Coface South Africa Services (ex-CUAL)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	LIMITED	Non-mutual	Prudential Authority-370 Helen Joseph Street, Pretoria, 0002	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900ZEEQUB7KU8UA 23	ZA	Coface South Africa	Non-Life undertakings	LIMITED	Non-mutual	FSCA-41 Matroosberg Rd, Ashlea Gardens, Pretoria, 0002	74,99%	74,99%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

### • S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA (2/3)

LEI/549300AH1830FZ5MTX33	US	Coface Services North America Inc.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Corporation	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/549300HBAICZQX96YF53	US	Coface North America Insurance Company	Non-Life undertakings	Corporation	Non-mutual	Office of Consumer Affairs and Business Regulation (OCABR)	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/549300L2E9PESIFA5849	CH	Coface RE SA	Reinsurance undertakings	SA	Non-mutual	FINMA Laupenstrasse 27 CH – 3003 Berne	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/549300R49CJGOAHFN339	BR	Coface Do brasil Seguros de Credito	Non-Life undertakings	S.A.	Non-mutual	Superintendência de Seguros Privados (SUSEP)	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/549300U436DACQWABG42	MX	Coface Holding America Latina S.A	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212§1 [g] of Directive 2009/138/EC	S.A. de C.V.	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/549300VKNSGSI25S115	MX	Coface Seguro de Credito Mexico	Non-Life undertakings	S.A. de C.V.	Non-mutual	Comisión Nacional de Seguros y Fianzas (CNSF)	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/724500ONKFNDI2RBKA16	NL	Coface Nederland Services B.V.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Dutch B.V.	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/789000TSX8QMKOQATY75	TR	Coface Sigorta	Non-Life undertakings	Credit Insurance	Non-mutual	Turkish Prime Ministry Undersecretariat of Treasury ("Undersecretariat of	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/815600C3B3BA64DC7A18	IT	Coface Italia	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Società a responsabilità limitata	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/95980046WUPXWLF53K62	ES	Coface Servicios Espana SL	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SLU	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/9695000CSKX9IHH4M509	FR	Cofinpar	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212§1 [g] of Directive 2009/138/EC	SA	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/969500161CXOCK0NIW24	FR	Fimipar	Credit institutions, investment firms and financial institutions	SA	Non-mutual	ACPR - 4 place de Budapest, 75009 Paris Cedex 9	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/96950025N07LTYFNS57	FR	COFACE SA	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212§1 [g] of Directive 2009/138/EC	SA	Non-mutual	Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/9695007AC8Q2X70BL23	FR	Coface Europe (ex-Coface SA)	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual	ACPR - 4 place de Budapest, 75009 Paris Cedex 9	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/969500IBHXHF6T3PBH48	FR	Cogeri	Other	SASU	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation

• **S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA (3/3)**

SC/AR2	AR	Coface Servicios Argentina S.A.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	S.A.	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/CH3	CH	Coface Services Suisse	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SA	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/CO1	CO	Coface Services Colombia Ltda.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	S.A.	Non-mutual		94,98%	94,98%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/DK2	DK	Coface Norden Services AS	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Danish A/S	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/GR3	GR	Coface Services Greece	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/HK2	HK	Coface Greater China Services	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited Company	Non-mutual	Companies Registry, 14th Floor, High Block, Queensway Government Office, 66 Queensway, Hong Kong	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/HR1	HR	Coface Adriatic	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	DOO	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/HU3	HU	Coface Hungary Insurance Services	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	ltd	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/JP3	JP	Coface Services Japan	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Stock Corporation	Non-mutual	Legal Affairs Bureau, 1-1-15 Kudan-minami, Chiyoda-ku, Tokyo 102-8225, Japan	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/LT2	LT	Coface Baltics Services	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Private Limited Liability	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/MA1	MA	Coface Services Maghreb	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SARL à associé unique	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/MX3	MX	Coface Servicios Mexico S.A. DE C.V.	Non-Life undertakings	S.A. de C.V.	Non-mutual	Comisión Nacional de Seguros y Fianzas (CNSF)	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/PL2	PL	Coface Poland Insurance Service	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Subsidiary	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/RO3	RO	Coface Romania Insurance Services	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SRL	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/SE3	SE	Coface Services Sweden (Ex. Sverige Services AB)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Swedish AB	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation

## F.3 Glossaire

**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) :** autorité française chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances.

**Autorité des marchés financiers (AMF) :** autorité française chargée de réguler les marchés financiers.

**Best Estimate (BE) ou meilleure estimation :** valeur économique des passifs d'assurance calculée sous solvabilité II.

**Bilan prudentiel :** bilan de la compagnie d'assurance dans le cadre de Solvabilité II. La valorisation du bilan prudentiel s'appuie sur une valeur économique des différents éléments.

**Brexit :** Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

**European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) :** autorité européenne chargée de la régulation des sociétés d'assurances et des fonds de pension.

**Fonctions clés :** quatre fonctions clés ont été définies par la directive Solvabilité II : la fonction d'audit interne, la fonction actuarielle, la fonction de gestion des risques et la fonction de vérification de la conformité. Ces fonctions sont considérées comme stratégiques dans la gestion des risques, et leurs responsables doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

**Fonds propres Tier 1 non restreint :** correspondent aux fonds propres classés en Tier 1 hors dettes subordonnées, qui se calculent en additionnant le capital social, les primes d'émission, de fusion et d'apport, et la réserve de réconciliation minorée des fonds propres non-fongibles.

**Fonds propres Tier 1 restreint :** correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 1, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées perpétuelles émises avant l'entrée en vigueur de solvabilité II.

**Fonds propres Tier 2 :** correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 2, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées datées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II.

**Fonds propres Tier 3 :** correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 3, ainsi qu'aux éventuels impôts différés nets en Tiers 3.

**Fonds Propres éligibles à la couverture du MCR :** correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du MCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20% des fonds propres Tier 1 totaux et les fonds propres Tier 2 limités à 20% du MCR. Les fonds propres Tier 3 ne sont pas autorisés en couverture du MCR.

**Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR :** correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du SCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20% des fonds propres Tier 1 totaux, les fonds propres Tier 2 et Tier 3 sont limités à 50% du SCR, et les fonds propres Tier 3 sont limités à 15% du SCR.

**International Financial reporting standards (IFRS) :** normes internationales d'informations financières destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

**Minimum Capital Requirement (MCR) :** minimum de fonds propres de base éligible d'un assureur, défini par la directive Solvabilité II pour la protection des assurés et des bénéficiaires. Lorsque le montant des fonds propres de base éligibles devient inférieur au MCR, l'agrément de l'assureur lui est retiré s'il n'est pas capable de ramener rapidement ce montant au niveau du MCR.

**Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) :** évaluation interne à la compagnie d'assurance des risques et de la solvabilité. Ensemble des processus et des procédures permettant d'identifier, évaluer, surveiller, gérer et communiquer l'ensemble des risques d'une

compagnie d'assurance, à court et long termes, ainsi que de déterminer les fonds propres nécessaires à la couverture de tous ces risques. L'ORSA est un outil d'appréciation des risques utilisé pour définir la stratégie de l'entreprise. Il se traduit entre autres par une évaluation de l'ensemble des risques de façon quantitative et qualitative. Il donne lieu à un rapport ORSA validé par le conseil d'administration.

**Quantitative Reporting Templates (QRT) :** reporting réglementaire de solvabilité II sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public produits avec une fréquence trimestrielle.

**Risk Margin ou marge de risque :** ajustement pour risque explicite, au titre des effets de l'incertitude sur le montant et la date de sortie des flux de trésorerie. Dans l'évaluation des passifs d'assurance, la marge de risque est un montant complémentaire au Best Estimate.

**Solvabilité :** capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses assurés, mais aussi à maintenir une activité pérenne et rentable.

**Solvabilité II :** règles européennes garantissant la solvabilité des compagnies d'assurances. Solvabilité II a pour ambition d'adapter le niveau des capitaux propres aux risques réels auxquels elles sont exposées. Elle repose sur une directive-cadre adoptée en 2009 (directive 2009/138/CE) et sur des mesures d'application.

**Solvency Capital Requirement (SCR) :** niveau de fonds propres éligibles permettant à un assureur d'absorber des pertes significatives et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus. Le SCR est défini par la directive Solvabilité II comme la valeur à risque (value-at-risk) des fonds propres de base de l'assureur, avec un niveau de confiance de 99,5% à horizon un an.

**Solvency and Financial Condition Report (SFCR) :** rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière d'une compagnie

d'assurance à destination du public, prévu par la directive Solvabilité II.

**Universal Registration Document (URD) :** document ayant pour vocation de permettre aux émetteurs fréquents de tenir à disposition du marché une description pour chaque exercice financier de « l'organisation, les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives, le gouvernement et la structure de l'actionnariat de l'entreprise ». L'URD est une exigence réglementaire introduite en juillet 2019 par le règlement Prospectus n°2017/1129 du 14 juin 2017, en remplacement du Document de référence.

**Valeur de marché :** valeur d'un actif sur les marchés financiers.

**Volatilité :** mesure de l'ampleur des variations d'un indicateur sur une échelle de temps, par exemple le cours d'un actif financier. Elle sert par exemple de paramètre à la quantification du risque de variation du prix d'un actif financier.





**coface**  
FOR TRADE

**COFACE SA**  
1, place Costes et Bellonte  
92270 BOIS-COLOMBES FRANCE

SA (Société Anonyme)  
Au capital de 300 359 584 EUROS  
RCS Nanterre n° 432 413 599